

N° 628

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Enregistré à la Présidence du Sénat le 13 mai 2026

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne (1) sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2025**,*

Président

M. Dominique de LEGGE,

Rapporteur

M. Éric JEANSANNETAS,

Sénateurs

(1) Cette commission spéciale est composée de : M. Dominique de Legge, *président* ; M. Rémy Pointereau, *vice-président* ; M. Éric Jeansannetas, *rapporteur* ; Mme Isabelle Briquet, MM. Emmanuel Capus, Raphaël Daubet, Vincent Delahaye, Daniel Fargeot, Roger Karoutchi, Mme Christine Lavarde, MM. Teva Rohfritsch, Pascal Savoldelli, Mme Ghislaine Senée.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	5
SYNTHÈSE	9
COMPLÈMENT AU RAPPORT POUR L'EXERCICE 2024	19
PREMIÈRE PARTIE - L'EXÉCUTION DU BUDGET 2025 DU SÉNAT	21
I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE	21
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	25
1. <i>Les investissements gérés par la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins</i>	25
2. <i>Les investissements gérés par la Direction des Systèmes d'Information</i>	28
3. <i>Les investissements des autres directions</i>	29
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	32
1. <i>Les dépenses de fonctionnement courant</i>	37
2. <i>Les charges parlementaires</i>	45
3. <i>Les activités internationales du Sénat</i>	53
4. <i>Les missions des commissions</i>	57
5. <i>Les délégations et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques</i>	58
6. <i>Les charges de personnel</i>	58
C. LES PRODUITS	66
II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG	69
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	72
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	74
1. <i>Les achats de fournitures et de biens</i>	74
2. <i>Les services extérieurs</i>	74
3. <i>Les charges de personnel</i>	75
C. LES PRODUITS	79
III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG	81
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	84
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	84
C. LES PRODUITS	84
IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE	86
V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2025	88

DEUXIÈME PARTIE - COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN.....	91
I. LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	91
II. LE BILAN.....	96
A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF.....	96
B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF.....	96
TROISIÈME PARTIE - COMPTABILITÉS ANNEXES	99
I. LES COMPTES DES CAISSES DE RETRAITES.....	99
II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE.....	106
A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME.....	106
B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME.....	107
C. LES SOLDES DES CAISSES	108
QUATRIÈME PARTIE - LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC SÉNAT ».....	115
ANNEXE - RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES	135
ÉTATS FINANCIERS	153

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Le principe constitutionnel de la **séparation des pouvoirs**, énoncé par l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, confère au Sénat l'**autonomie financière**.

Inscrite à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, rappelée par l'article 103 du Règlement du Sénat et consacrée par le Conseil constitutionnel¹, cette autonomie porte à la fois sur l'adoption et l'exécution du budget, l'établissement et la tenue des comptes, ainsi que leur contrôle.

1. L'adoption et l'exécution du budget du Sénat

Le budget du Sénat distingue les **ressources** et les **dépenses** affectées à l'exercice de sa mission **institutionnelle** (« budget Sénat » à proprement parler), à la **gestion du Jardin du Luxembourg** et à celle du **Musée du Luxembourg**, qui forment trois entités budgétaires distinctes.

Son financement est assuré par une **dotation de l'État** et des **produits** divers complétés, le cas échéant, par un **prélèvement sur ressources propres**.

L'exercice budgétaire est annuel et coïncide avec l'année civile.

Chaque année, un projet de budget est arrêté par les Questeurs, au mois de juin, après un débat d'orientation budgétaire en Bureau.

Ce projet de budget, ainsi que celui de la Chaîne parlementaire Public Sénat, sont ensuite soumis à une **Commission commune des crédits**, composée des Questeurs du Sénat et de l'Assemblée nationale, présidée par un président de chambre de la Cour des comptes, désigné par son Premier président, et chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement de chacune des deux assemblées, ainsi que le montant de la dotation qu'elles demandent à l'État.

Les propositions de la Commission commune des crédits sont transmises au ministère chargé du budget pour être inscrites au projet de loi de finances de l'année $n + 1^2$, au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

¹ Décisions nos 2001-448 DC du 25 juillet 2001, 2001-456 DC du 27 décembre 2001 et 2011-129 QPC du 13 mai 2011.

² Auquel est annexé un rapport détaillant le montant et la ventilation de ces crédits.

Une fois la loi de finances initiale définitivement adoptée, une nouvelle répartition de la dotation, par comptes de dépenses et de ressources du budget, est réalisée. Les Questeurs peuvent à ce stade opérer des modifications sans toutefois remettre en cause l'équilibre et les orientations retenues dans le projet de budget.

Dans le cadre de l'exécution du budget, un rapport sur l'état de la consommation des crédits est établi et présenté aux Questeurs à la fin de chaque trimestre.

2. La tenue et la clôture des comptes

À la comptabilité générale du Sénat, comprenant les entités budgétaires « Sénat - mission institutionnelle », « Jardin du Luxembourg » et « Musée du Luxembourg », s'ajoutent des **comptabilités annexes**, correspondant aux comptes des caisses des retraites et des caisses de sécurité sociale des Sénateurs et des fonctionnaires du Sénat, dont l'autonomie implique une gestion comptable distincte sous réserve de l'agrégation de leurs comptes avec ceux du Sénat.

Les comptes de l'exercice sont clos dès la fin de l'année civile considérée, sans journée complémentaire. Dans les délais applicables à ceux de l'État, le Trésorier du Sénat transmet ces comptes à la direction générale des finances publiques, afin qu'elle puisse procéder à leur intégration dans ceux de l'État.

Le **compte de gestion** établi chaque année par le Trésorier comporte, pour le Sénat et pour chaque comptabilité annexe, la balance générale des comptes, le bilan et le compte de résultat. Il comporte également un bilan et un compte de résultat agrégés, ainsi qu'une annexe présentant notamment les règles et méthodes comptables.

Un autre document, appelé « compte administratif », rend compte aux Questeurs de l'exécution budgétaire et est soumis à leur approbation.

3. La certification des comptes

Fidèle à son choix de **transparence**, le Sénat respecte et met en œuvre les exigences constitutionnelles de régularité, de sincérité et de fidélité des comptes des administrations publiques, dans le respect de son autonomie et de sa spécificité de pouvoir public constitutionnel, en faisant appel à une entité tierce chargée de **certifier** que ses comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos, conformément à son référentiel comptable.

Après avoir fait appel au Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, le Sénat a choisi de confier cette **mission de certification** à la **Cour des comptes**, déjà chargée de la certification des comptes de l'État en application du 5° de l'article 58 de la loi organique relative aux lois de finances¹.

Aux termes de la **convention** signée le 23 juillet 2013 entre le Président du Sénat et le Premier président de la Cour, cette mission s'organise en deux étapes.

La première, dite phase préliminaire, vise à :

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en matière de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;

- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;

- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la qualité des comptes.

La seconde phase, dite finale, est quant à elle consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos.

Cette année encore, à l'issue de cette seconde phase, la Cour, dans le rapport de certification transmis au Président du Sénat le 12 mai 2025 et annexé au présent rapport, a certifié « *qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les états financiers du Sénat sont réguliers et sincères, et donnent, dans leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Sénat à la clôture de l'exercice* ».

4. Le contrôle des comptes

En application du principe d'autonomie financière, le **contrôle des comptes** du Sénat incombe à la **Commission spéciale** instituée par l'article 103 bis du Règlement du Sénat.

Nommée après chaque renouvellement, conformément à la règle de représentation proportionnelle entre les groupes politiques, cette commission comprend, dans sa composition actuelle, treize membres, qui ne peuvent faire partie du Bureau du Sénat.

¹ Loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances.

**La composition de la Commission spéciale
chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne**

M. Dominique de Legge (LR - Ille-et-Vilaine), président ;
M. Eric Jeansannetas (SER - Creuse), rapporteur ;
M. Rémy Pointereau (LR - Cher), vice-président ;
Mme Isabelle Briquet (SER - Haute-Vienne) ;
M. Emmanuel Capus (LIRT - Maine-et-Loire) ;
M. Raphaël Daubet (RDSE - Lot);
M. Vincent Delahaye (UC - Essonne) ;
M. Daniel Fargeot (UC - Vald'Oise);
M. Roger Karoutchi (LR - Hauts-de-Seine) ;
Mme Christine Lavarde (LR - Hauts-de-Seine) ;
M. Teva Rohfritsch (RDPI - Polynésie française) ;
M. Pascal Savoldelli (CRCE-K - Val-de-Marne) ;
Mme Ghislaine Sénée (GEST - Yvelines).

Aux termes de l'article 36 du Règlement budgétaire et comptable du Sénat, cette commission est chargée :

- d'examiner le compte administratif et les comptes annuels du Sénat ;
- de donner **quitus** aux Questeurs de leur gestion et au Trésorier de la régularité de la sienne ;
- d'approuver les comptes annuels du Sénat et de les rendre publics.

Dans ce cadre, elle peut procéder aux contrôles sur pièces et sur place et obtenir communication des documents qu'elle juge nécessaires à l'exercice de sa mission de contrôle.

SYNTHÈSE

- **Un budget en hausse par rapport à 2024 qui demeure à un niveau élevé de sous-exécution**

Le **budget du Sénat pour 2025** se caractérisait lors de son adoption par une **hausse modérée des dépenses de fonctionnement** et une **poursuite de la diminution sensible des dépenses d'investissement engagée en 2023**, en ligne avec l'avancée du programme de rénovation immobilière engagée par le Conseil de Questure depuis 2017. Il s'élevait ainsi à **381,8 millions d'euros¹**, contre 377,1 millions d'euros en 2024 (+1,29 %).

L'exécution du budget 2025 fait apparaître une **dépense totale de 358,75 millions d'euros**, soit une sous-exécution de près de 23,1 millions d'euros et un **taux d'exécution de 94,0 %**.

Budget du Sénat en 2025 (trois entités)

En millions d'euros



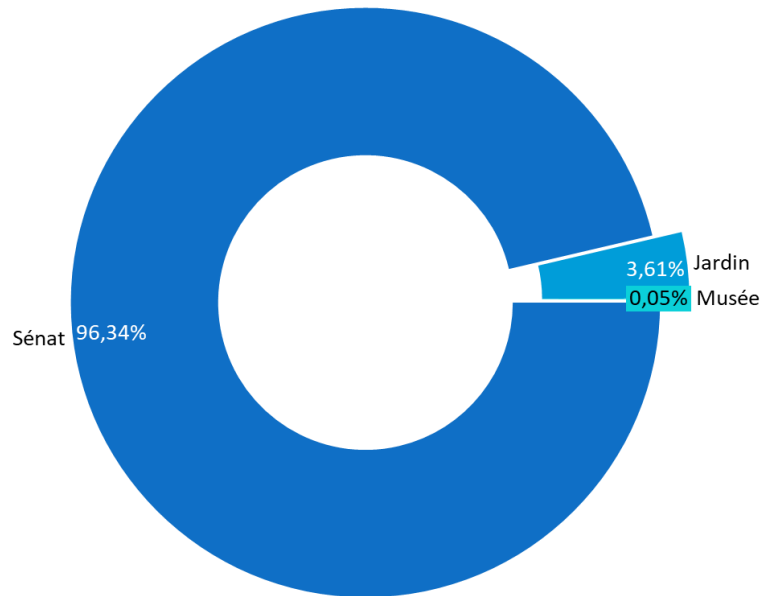
Les dépenses s'établissent ainsi à **un niveau comparable à celui de l'année 2024 (+ 0,42 %)**, poursuivant la **stabilisation** engagée sur l'exercice précédent, après deux années de hausses sensibles liées à l'inflation².

¹ Budget réparti et report des crédits d'investissement des opérations pluriannuelles inclus.

² La hausse des coûts liée à l'inflation avait pu être évaluée en 2022 et en 2023 à une dizaine de millions d'euros par an.

Parmi les trois entités budgétaires qui composent le budget global (Sénat, Jardin, Musée), le Sénat représente l'essentiel des dépenses.

Répartition du budget du Sénat en 2025 entre les trois entités (Sénat, Jardin, Musée)



Source : Commission spéciale, d'après données Sénat

Les crédits de fonctionnement atteignent en 2025 348,79 millions d'euros, soit 97,2 % des dépenses totales, quand les crédits d'investissement représentent sur le même exercice 9,96 millions d'euros, soit 2,8 %.

Crédits d'investissement et de fonctionnement

En millions d'euros



Source : Commission spéciale, d'après données Sénat

- **Un exercice marqué par un gel de la dotation de l'État**

Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2025 à l'automne 2024, **les deux assemblées parlementaires sont revenues sur l'augmentation de leurs dotations respectives, laquelle s'élevait pour le Sénat à 6 millions d'euros.** Le Sénat, par l'adoption d'un amendement à l'initiative des Questeurs, a ainsi maintenu inchangée la dotation de l'État par rapport à 2024, à 353,5 millions d'euros.

La répartition des crédits du budget 2025 en début d'exercice a ainsi dû tirer les conséquences de cette modification des ressources attendues et a, au-delà d'une modification de la répartition des crédits, opéré une **réduction de la dépense réelle prévue au budget initial.** Des mesures d'économies ont ainsi été prévues avec une **mise en réserve de 3,7 millions d'euros**, soit près d'1 % du budget global.

- **Une poursuite de la stabilisation des dépenses engagée en 2024 après les sensibles hausses portées par le contexte inflationniste en 2022 et 2023**

L'exécution du budget 2024 avait marqué **l'arrêt d'une tendance de nette hausse des dépenses**, nouvelle, connue en 2022 et en 2023 (avec respectivement 20 millions d'euros et 10 millions d'euros d'augmentation), avec un reflux de plus d'un million d'euros.

L'exécution du budget 2025 poursuit cette trajectoire avec une stabilisation des dépenses, qui augmentent de seulement 1,51 million d'euros, soit +0,42 % par rapport à 2024 ; cette baisse résulte cette année encore d'un nouveau recul de l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont poursuivi en 2025 leurs dynamiques contraires constatées depuis 2023 : à la hausse pour les premières (+1,28 %) ; en baisse à nouveau notable pour les secondes (- 22,46 %), expliquant la très légère hausse des dépenses constatée en 2025.

Si entre 2012 et 2021, l'exécution budgétaire a globalement suivi des constantes d'évolution, avec des dépenses de fonctionnement stables et des dépenses d'investissement cycliques connaissant d'importantes fluctuations, ces trajectoires ont été modifiées sur les trois derniers exercices.

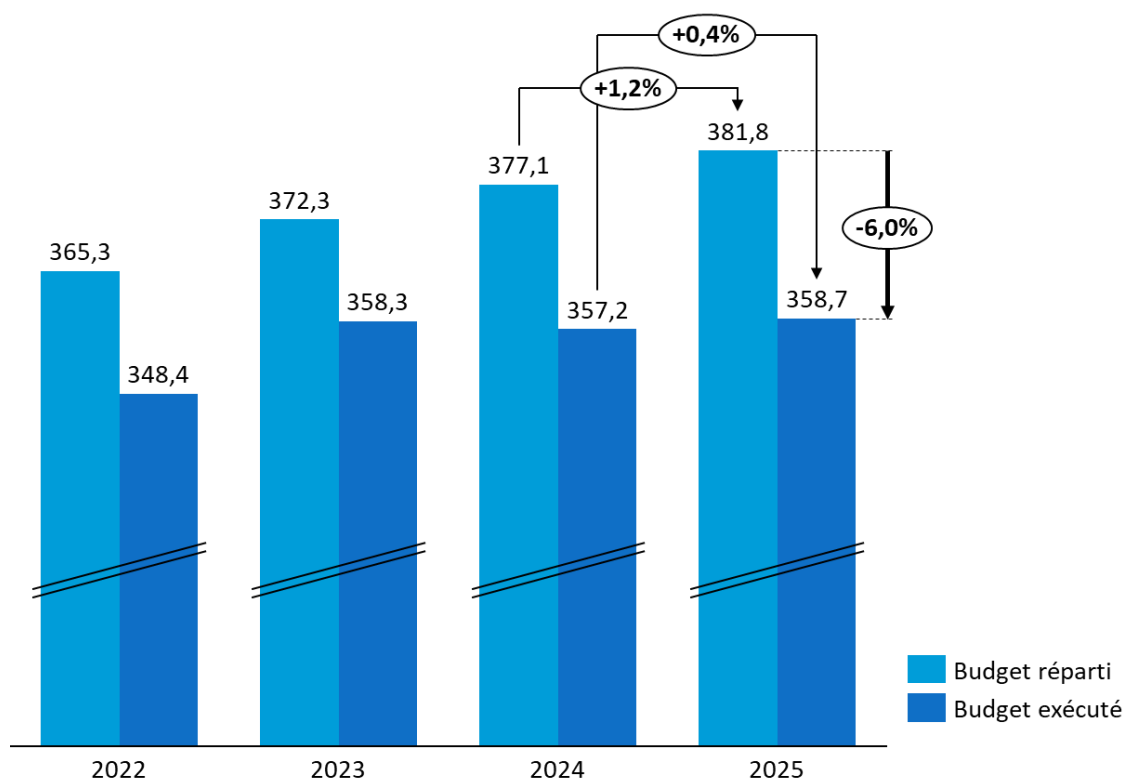
Ainsi, depuis 2022, **les dépenses de fonctionnement** connaissent une hausse soutenue et continue (+11,9 millions d'euros en 2022, +13,7 millions d'euros en 2023) **dont** le rythme a cependant sensiblement ralenti en 2024 (+4,77 millions d'euros), traduisant le ralentissement de l'inflation. **La hausse des dépenses de fonctionnement demeure en 2025 du même ordre qu'en 2024 (+4,40 millions d'euros).** De leur côté, **les dépenses d'investissement**, qui avaient également été en forte hausse en 2022 (+8,3 millions d'euros), **ont poursuivi cette année leur très sensible réduction** engagée en 2023 (-3,7 millions d'euros) et amplifiée en 2024 (-5,86 millions d'euros), avec une

baisse de -2,88 millions d'euros en 2025. Elles s'établissent ainsi, comme le prévoyait déjà le budget réparti, à leur **plus bas niveau depuis 2016**.

Les crédits de fonctionnement pour 2025 se maintiennent à un **niveau historiquement élevé**, tant dans le budget réparti, pour 368,03 millions d'euros, **que dans le budget exécuté, pour 348,79 millions d'euros** (+1,28 % par rapport à 2024). Ce niveau appelle cependant à être nuancé : en rapprochant ces dépenses de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, cette augmentation en valeur représente en réalité **une très légère augmentation en volume de 0,3 %**.

Évolution du budget du Sénat - budgets répartis et exécutés

En millions d'euros



Source : Commission spéciale, d'après données Sénat

- **Une sous-exécution qui demeure importante, en particulier cette année encore pour les dépenses de fonctionnement**

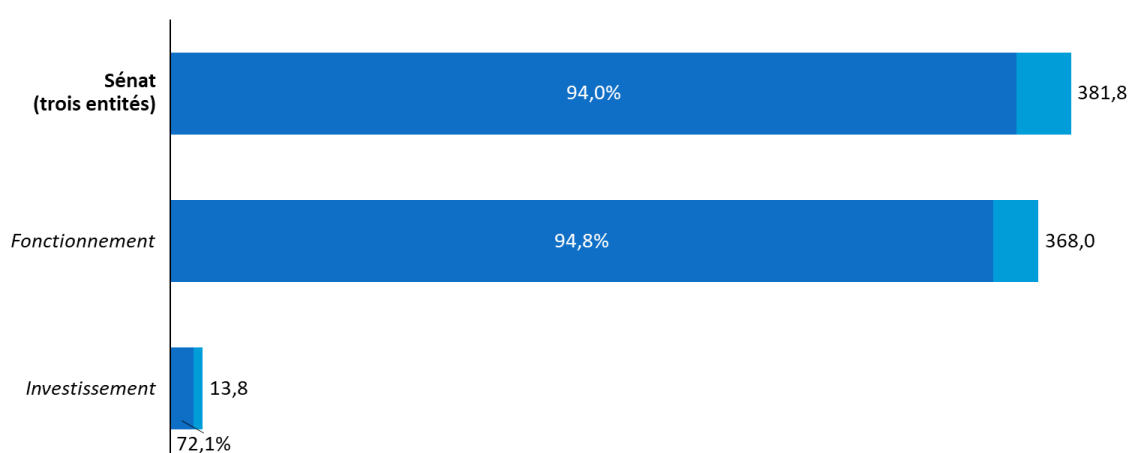
Le **taux d'exécution pour 2025** est en légère baisse par rapport aux deux exercices précédents, à **94,0 %** (contre 94,72 % en 2024 et 96,2 % en 2023) mais demeure supérieur aux niveaux constatés au début de la décennie (92,9 % en 2021). Ce taux en baisse appelle cependant à être nuancé par les réductions de dépenses opérées à la suite du gel de la dotation pour 2025, inscrites sans modification du périmètre de référence.

En valeur, la sous-exécution pour les trois entités représente en 2025 **23,1 millions d'euros**, essentiellement imputable au budget du Sénat (22,3 millions d'euros).

Cette année, comme depuis 2023, l'écart de réalisation provient essentiellement de **la section de fonctionnement, qui montre un écart élevé, à hauteur de 19,2 millions d'euros**. Cette situation rompt avec la tendance constatée entre 2017 et 2022, période durant laquelle la sous-exécution du budget était davantage le fait des dépenses d'investissement.

Exécution du budget du Sénat en 2025

En millions d'euros



Source : Commission spéciale, d'après données Sénat

Concernant **les dépenses de fonctionnement, le taux d'exécution atteint en 2025 94,8 %**. Si ce taux d'exécution apparaît inférieur à la moyenne des cinq exercices précédents (96,5 %), portés notamment par des dépenses non prévues relatives aux augmentations du point d'indice de la fonction publique, il retrouve **un niveau comparable aux taux habituellement atteints avant 2022**. Pour près de 30 %, cette sous-exécution est liée à l'écart entre la prévision et l'exécution sur les comptes de charges exceptionnelles, dont l'un portait les crédits liés aux économies opérées en conséquence du gel de la dotation. À noter que parmi les aides à l'exercice du mandat parlementaire, l'avance générale de frais de mandat demeure assez sensiblement sous-exécutée, par rapport à une prévision basée sur des droits théoriques minorés.

Pour ce qui est des **dépenses d'investissement, le taux d'exécution atteint en 2025 72,1 %**, soit en recul par rapport à 2024 et 2023 (77,8 % et 78,3%), demeurant néanmoins ainsi à un niveau élevé au regard des exécutions constatées depuis l'exercice 2017. **Le faible écart de réalisation, de 3,8 millions d'euros**, est à nouveau principalement le fait d'opérations pluriannuelles, avec des dépenses inférieures aux prévisions pour la restauration des façades et des couvertures du Palais du Luxembourg ou encore la rénovation de la salle d'accueil du 15 rue de Vaugirard.

L'exercice 2025 renoue avec des conditions d'exécution plus prévisibles, après des années marquées par la crise sanitaire puis le contexte inflationniste. Il est également marqué par une activité parlementaire retrouvant un rythme plus habituel, quand le précédent exercice avait été marquée par la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, avec des conséquences budgétaires visibles bien que limitées.

- **Des produits en baisse mais qui demeurent supérieurs aux prévisions du budget réparti**

Le budget 2025 prévoyait des **produits** d'un montant de **6,7 millions d'euros**. Ils se sont finalement élevés à **8,3 millions d'euros**, cependant en baisse de 13 % par rapport à 2024.

Cette différence s'explique principalement par **le reversement de l'excédent des caisses de sécurité sociale**, qui n'est par convention jamais inclus dans les prévisions budgétaires en raison de son caractère aléatoire : ce reversement a représenté un montant d'1 million d'euros, cependant moins favorable que celui de 2024 (2,8 millions d'euros).

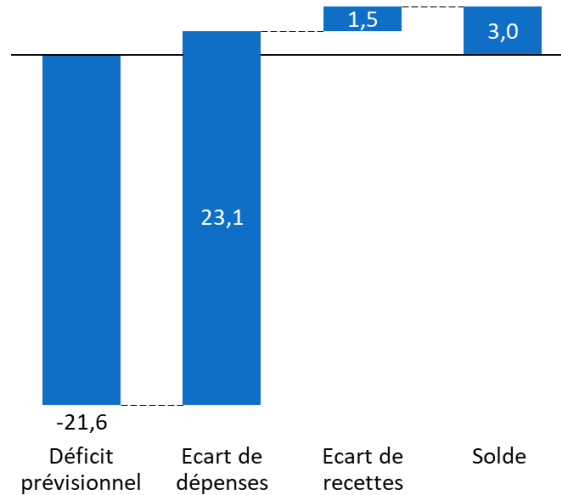
Le reste des produits perçus, soit 7,3 millions d'euros, est proche de la prévision figurant au budget réparti.

- **Un équilibre financier toujours précaire alors que la dotation de l'État ne permet pas de couvrir les besoins d'investissement de l'institution**

L'écart de solde sur le budget 2025 apparaît particulièrement élevé, à **24,6 millions d'euros**, résultant de la conjonction de l'importante sous-exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement, d'une part, et du niveau plus important qu'anticipé des produits, d'autre part. Ainsi, alors que **le budget réparti prévoyait un prélèvement substantiel sur les disponibilités à hauteur de 21,6 millions d'euros**, celui-ci n'a finalement pas été rendu nécessaire.

Composition du solde du budget du Sénat exécuté pour 2025

En millions d'euros



Source : Commission spéciale, d'après données Sénat

L'excédent finalement constaté de 2,99 millions d'euros doit cependant être nuancé au regard des déficits de la période récente, en particulier en 2022 et 2023.

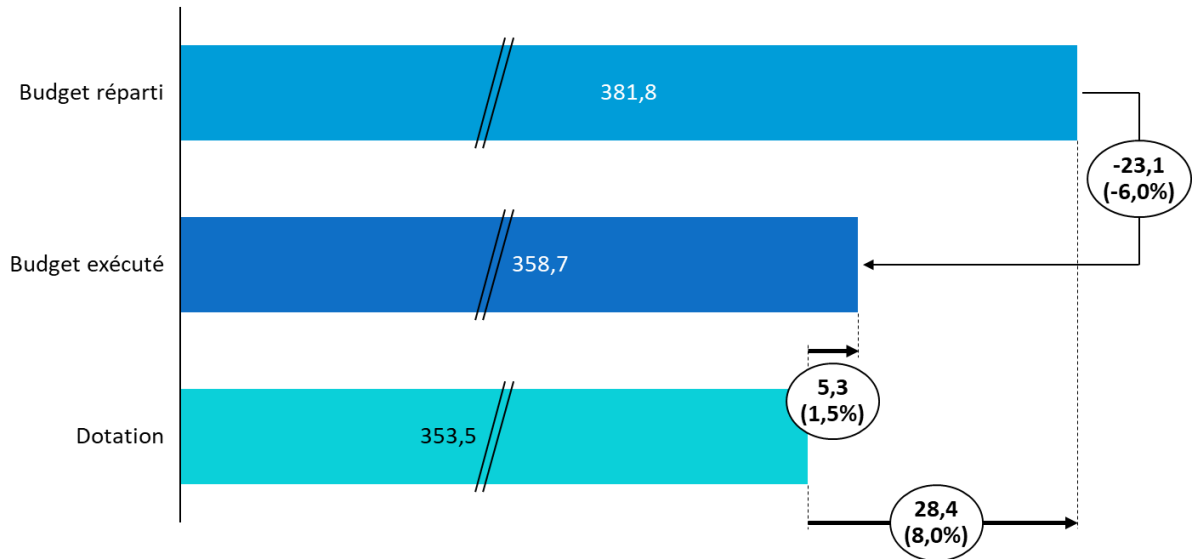
Surtout, cette année encore, le budget du Sénat est intégralement financé par la dotation de l'État pour le fonctionnement et complété par les ressources propres de l'institution pour l'investissement.

Après dix ans de gel de la dotation en euros courants, depuis 2012, à 323,58 millions d'euros, la **dotation** que l'État verse au Sénat a connu une augmentation entre 2022 et 2024, la dotation s'élevant depuis ce dernier exercice à **353,47 millions d'euros**. En 2025, investissement et fonctionnement cumulés, les dépenses de l'institution ont représenté **358,75 millions d'euros**, ce qui, malgré une sous-exécution substantielle, a conduit à consommer la dotation de l'État dans son intégralité.

Comme les années précédentes, la **totalité des dépenses de fonctionnement du Sénat (348,79 millions d'euros) ont été financées grâce à la dotation**. Cette couverture des dépenses a été le fruit d'une gestion rigoureuse de la part de l'institution et d'efforts importants, encore démontrés sur l'exercice 2025, et continus de maîtrise de l'évolution de leurs différentes composantes, tout en garantissant aux Sénateurs les moyens d'exercer efficacement leur mandat parlementaire.

Couverture partielle des dépenses du Sénat par la dotation de l'État

En millions d'euros



Source : Commission spéciale, d'après données Sénat

Si l'exécution n'a finalement pas requis de prélèvement sur les disponibilités, il apparaît en 2025 comme pour les exercices précédents, que **la dotation de l'État est inférieure aux crédits de fonctionnement dans le budget réparti**, ne permettant pas de contribuer aux dépenses d'investissement de l'institution.

Alors que le Sénat a en outre la charge de la **préservation et de la valorisation d'un patrimoine historique important**, l'entretien de ce dernier est exigeant et coûteux et génère des besoins en matière d'investissements croissants, récemment **couverts par les ressources propres de l'institution**.

Aussi, si les produits de l'institution et les prélèvements ponctuels sur les disponibilités ont permis sur la période récente de couvrir les besoins d'investissement et la fin du cycle de rénovation immobilière engagée, **la soutenabilité du cadre budgétaire contraint par le niveau actuel de la dotation apparaît toujours plus fragile à l'aune d'un nouveau cycle d'investissements et dans un contexte de retour de l'inflation**.

Dépenses, ressources et soldes du budget du Sénat

En millions d'euros

Années	2022	2023	2024	2025
Investissement	22,44	18,7	12,84	9,96
Fonctionnement	325,94	339,62	344,39	348,79
Dépenses totales	348,38	358,32	357,23	358,75
Dotation	338,58	346,29	353,47	353,47
Produits	8,27	7,9	9,51	8,26
Ressources totales	346,85	354,19	362,98	358,75
Solde budgétaire <i>(Prélèvement sur les disponibilités)</i>	-1,53	-4,2	5,74	2,99

COMPLÉMENT AU RAPPORT POUR L'EXERCICE 2024

Dans son rapport du 7 mai 2025¹, la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne a formulé une série d'observations et recommandations au regard de l'exécution du budget 2024 du Sénat.

La Commission spéciale a par ailleurs souhaité s'intéresser en 2025, dans le cadre de sa mission relative à **l'évaluation interne**, au recours à l'externalisation pour certaines prestations de services par le Sénat.

À cette fin, la Commission spéciale a sollicité une étude auprès de la cellule d'audit interne du Sénat, laquelle a produit une évaluation de la prise en compte de la qualité du service rendu au regard d'un échantillon de marchés de services conclus par le Sénat.

La Commission spéciale a procédé, le 18 juin 2025, à l'audition du Responsable de la cellule d'audit interne, sur les conclusions de cet audit.

À l'issue de ce travail, la Commission spéciale a adopté une série de recommandations complémentaires.

LES RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

Aussi, concernant le recours à l'externalisation pour certaines prestations de services par le Sénat, la Commission spéciale :

Souligne que le recours à l'externalisation de certaines prestations est cohérent pour le Sénat au regard, d'une part, du large éventail de missions qu'il a à assumer en pleine autonomie et, d'autre part, des contraintes budgétaires durables qui pèsent sur ses crédits de fonctionnement ;

Constate que les choix faits par le Sénat en matière d'externalisation concernent des blocs homogènes de prestations complémentaires, sans transférer les compétences sur des missions entières – préservant les compétences internes nécessaires à l'autonomie de l'institution – et relève le souci permanent d'une réversibilité de ces arbitrages de gestion ;

Appelle à assurer la formation des personnels affectés sur des postes chargés du suivi d'exécution des marchés qui nécessitent des compétences techniques, en particulier lors de leur prise de fonctions ;

¹ Rapport d'information n° 603 (2024-2025), déposé le 7 mai 2025.

Invite à renforcer le contrôle de l'exécution des marchés publics réalisé par la division de la Questure, des Affaires juridiques et du Contrôle interne, via notamment l'édition de lignes directrices à destination des directions gestionnaires ;

Appelle à poursuivre le suivi régulier des marchés publics tout au long de leur exécution en évaluant en continu, dans le cadre de bilans périodiques, la qualité des prestations délivrées, afin d'interroger régulièrement la pertinence des reconductions prévues ;

Encourage dans cette optique à organiser régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des usagers des prestations de services externalisées, afin d'objectiver au maximum l'analyse de la qualité du service rendu à l'utilisateur final ;

Invite les directions gestionnaires à veiller à l'opportunité des calendriers retenus pour la passation des marchés publics en vue de déterminer les périodes les plus propices à la bonne exécution des missions confiées et à un efficace accompagnement du nouveau prestataire.

PREMIÈRE PARTIE

L'EXÉCUTION DU BUDGET 2025 DU SÉNAT

I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE

Le budget 2025 du Sénat, hors Jardin et Musée du Luxembourg, avait été fixé à **365,22 millions d'euros**, puis porté à **367,90 millions d'euros** après report des crédits d'opérations pluriannuelles et répartition des crédits en début d'exercice, contre respectivement 359,03 et 363,31 millions d'euros en 2024.

En **exécution**, une dépense de **346 millions d'euros** a été constatée, contre 344 millions d'euros l'année précédente. Ce total se décompose en **337,34 millions d'euros de dépenses de fonctionnement** et **8,28 millions d'euros** qui ont assuré le financement des **investissements** de l'institution, qui ont porté principalement sur la rénovation de son patrimoine immobilier, afin d'améliorer les conditions de travail des Sénateurs et de leurs collaborateurs.

Cet écart de **22,28 millions d'euros** par rapport au budget arrêté en début d'exercice, soit un **taux d'exécution de 93,94 %**, est en partie la conséquence de décalages dans l'exécution des investissements, majoritairement en matière de travaux, dont témoigne l'écart d'exécution de la section d'investissement (- 3,77 millions d'euros).

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le total des sous-exécutions s'élève à 18,51 millions d'euros. Les comptes les plus sous-exécutés concernent des dépenses liées à l'investissement (rémunération d'intermédiaires et d'honoraires), au traitement du personnel, aux décisions de justice et protocoles transactionnels, ainsi qu'aux aides à l'exercice du mandat parlementaire.

À l'inverse, le budget 2025 a connu des sur-exécutions de certains comptes de fonctionnement, dont deux seulement ont dépassé 25 000 euros. La plus élevée, qui a atteint 35 708 euros, a concerné les dépenses relatives aux charges locatives et de copropriété.

Par grandes destinations (investissement, fonctionnement courant, charges parlementaires et de personnel), les dépenses de l'exercice 2025 se ventilent comme suit :

Dépenses 2025 - Sénat

I - INVESTISSEMENT	8 282 022	2,40%
II - FONCTIONNEMENT	337 340 000	97,60%
A - Fonctionnement courant	32 332 935	9,35%
B - Charges parlementaires	172 413 420	49,88%
B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	43 303 899	12,53%
B2 - Aide à l'exercice du mandat	123 429 041	35,71%
B3 - Anciens Sénateurs	5 680 479	1,64%
C - Charges de personnel	132 593 645	38,36%
C1- Personnel en activité : Fonctionnaires	107 459 062	31,09%
C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés	16 843 631	4,87%
C3- Personnel retraité	8 290 952	2,40%
Total des dépenses	345 622 022	100,00%

L'exécution du budget 2025 est retracée dans le tableau ci-dessous :

EXECUTION DU BUDGET - 2025				
Sénat				
	Budget initial	Budget réparti 2025*	Exécution 2025	Taux d'exécution 2025
DEPENSES				
205 - Logiciels	430 000	330 000	163 743	49,62%
213 - Constructions	5 841 000	5 542 078	2 686 671	48,48%
215 - Installations techniques, matériels et outillage	1 500 500	3 248 526	3 326 770	102,41%
216 - Collections et oeuvres d'art	105 000	105 000	278 075	264,83%
218 - Autres immobilisations corporelles	3 360 000	2 827 168	1 826 763	64,61%
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	11 236 500	12 052 772	8 282 022	68,71%
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 177 000	1 090 850	901 816	82,67%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	5 318 324	5 038 324	4 384 155	87,02%
607 - Achats de marchandises	80 000	80 000	56 115	70,14%
611 - Sous-traitance générale	4 490 100	4 553 489	4 260 231	93,56%
613 - Locations	3 179 625	3 279 625	3 014 396	91,91%
614 - Charges locatives et de copropriété	400 000	400 000	435 708	108,93%
615 - Entretien, réparations, restauration	9 360 500	9 554 522	8 494 254	88,90%
616 - Assurances	255 000	255 000	271 006	106,28%
617 - Etudes et recherche	705 000	705 000	289 276	41,03%
618 - Divers	2 183 600	2 143 600	1 893 481	88,33%
621 - Personnel extérieur	60 000	60 000	0	0,00%
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	5 055 088	4 721 798	3 043 642	64,46%
623 - Publicités, publications, relations publiques	1 004 500	1 000 500	909 317	90,89%
624 - Transport de biens et transport du personnel	280 000	280 000	238 575	85,21%
625 - Déplacements, missions et réceptions	10 139 500	10 090 140	9 363 248	92,80%
626 - Frais postaux et de télécommunications	3 600 000	3 600 000	3 304 357	91,79%
629 - Rabais, remises, ristournes sur autres services extérieurs	0	0	-100 662	0,00%
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 154 300	1 154 300	1 117 812	96,84%
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	666 100	676 100	558 317	82,58%
637 - Taxes diverses	75 000	75 000	1 203	1,60%
641 - Indemnités des Sénateurs	33 614 856	33 639 850	33 413 106	99,33%
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	94 449 550	93 639 500	91 189 836	97,38%
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	12 911 610	12 475 260	12 107 904	97,06%
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	13 542 968	13 602 968	13 453 609	98,90%
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	18 495 516	18 330 250	17 966 674	98,02%
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	4 543 075	4 422 315	4 400 135	99,50%
647 - Autres charges sociales	2 251 500	2 254 500	1 863 788	82,67%
648 - Autres charges de personnel	166 900	166 900	120 452	72,17%
649 - Accessoires de pensions	6 642 092	6 646 008	6 669 134	100,35%
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires	300	300	0	0,00%
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	300 000	300 000	97 680	32,56%
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	113 555 187	113 729 600	111 422 305	97,97%
659 - Autres subventions	2 298 100	2 198 100	2 089 898	95,08%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 825 000	0	0	0,00%
672 - Décisions de justice et protocoles transactionnels	0	1 815 000	109 231	6,02%
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	365 216 791	367 898 413	345 622 022	93,94%
RESSOURCES				
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-22 500	-22 500	-13 388	59,50%
706 - Prestations de services	-344 260	-344 260	-514 032	149,32%
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-119 100	-119 100	-84 676	71,10%
708 - Produits des activités annexes	-1 300 500	-1 300 500	-1 565 033	120,34%
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-500 000	-500 000	-531 656	106,33%
755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat	-150 000	-150 000	-55 236	36,82%
757 - Produits des cessions	0	-55 000	-133 603	242,92%
758 - Produits divers de gestion courante	-3 258 724	-3 303 724	-4 349 314	131,65%
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	0,00%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-40 000	0	0	0,00%
778 - Autres produits exceptionnels	-60 000	0	-17 104	0,00%
V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES	-17 557 707	-20 239 329	3 506 021	-17,32%
VI - DOTATION DE L'ETAT	-341 864 000	-341 864 000	-341 864 000	100,00%
VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)	-365 216 791	-367 898 413	-345 622 022	93,94%

* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique l'exécution du budget du Sénat :

BUDGET DU SENAT - 2025	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	8 282 022 €
II - Section de fonctionnement	337 340 000 €
III -Total des dépenses (I+II)	345 622 022 €
RESSOURCES	
IV - Produits	7 264 043 €
V - Dotation de l'Etat	341 864 000 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	-3 506 021 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	345 622 022 €

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2025, les **dépenses d'investissement** du Sénat, hors Jardin et Musée du Luxembourg, ont connu une **baisse de 25,87 %**, pour s'établir à **8,28 millions d'euros**, contre 11,17 millions d'euros en 2024.

Cette baisse – alors que le niveau d'investissement des dix dernières années demeurerait important – traduit une période de transition entre la fin d'un cycle d'investissement et l'amorce de nouvelles opérations pluriannuelles, qui visent, par la rénovation du patrimoine immobilier du Sénat, à continuer l'amélioration des conditions d'exercice par les Sénateurs de leur mandat parlementaire et des conditions de travail de leurs collaborateurs.

Le taux d'exécution s'est établi à 68,7 %, soit une sous-exécution qui reste importante. Ce taux d'exécution est en outre en baisse par rapport aux deux exercices précédents (76,8 % en 2023 et 77,8 % en 2022). Il s'avère toutefois supérieur à celui des années antérieures (62 % en 2022, 58 % en 2021 et 44 % en 2020) et à la moyenne constatée sur la période 2015-2024 (66,6 %).

Les difficultés rencontrées dans l'exécution de ces dépenses ont été principalement liées aux reports d'opérations pluriannuelles de chantier et à des investissements moindres en mobilier.

1. Les investissements gérés par la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins

APJ - Investissement	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2024 - 2025	Variation
<i>Budget exécuté</i>							
2 - Investissement	9 445 786	17 309 111	15 054 196	8 452 094	6 537 698	-1 914 396	-22,6%
21 - Immobilisations corporelles	9 445 786	17 309 111	15 054 196	8 452 094	6 537 698	-1 914 396	-22,6%
213 - Constructions	7 310 739	14 552 854	11 685 862	6 977 510	2 686 671	-4 290 840	-61,5%
215 - Installations techniques, matériels et outillage	1 963 487	2 476 040	592 399	923 573	3 308 915	2 385 342	258,3%
216 - Collections et oeuvres d'art	51 766	91 096	136 204	62 329	278 075	215 746	346,1%
218 - Autres immobilisations corporelles	119 793	189 121	2 639 731	488 682	264 037	-224 644	-46,0%

(en euros)

a) Les dépenses de constructions et d'installations techniques

Les dépenses de **construction** ont été de **2,69 millions d'euros**, en baisse de 61,5 % par rapport à 2024, exercice déjà en baisse de 40,3 % par rapport à 2023 (11,69 millions d'euros). Ces dépenses ont au global chuté de 81,5 % par rapport à 2022 où elles avaient atteint un point haut. Les dépenses d'**installations techniques** ont quant à elles représenté **3,31 millions d'euros**, correspondant à 3,6 fois la dépense de 2024 et atteignant le montant le plus élevé depuis 2021. Le taux d'exécution a été de 48,48 % pour les constructions et de 102,41 % pour les installations techniques.

Les **installations techniques** constituent le premier poste d'investissement avec un montant de **3,31 millions d'euros**, représentant 50,61 % du total des investissements de la direction. Les crédits consommés

ont principalement financé, à hauteur de **2,1 millions d'euros**, l'opération pluriannuelle de refonte du système de vidéoprotection mais ont également été utilisés pour :

- le remplacement des ascenseurs au 77 rue de Bonaparte, soit une dépense de **259 000 euros** ;
- la réfection et l'extension du dispositif d'éclairage du Jardin et de la Cour de la Présidence, pour un coût de **211 000 euros** ;
- la fourniture, la maintenance et le dépannage d'équipements industriels de cuisine, représentant un investissement de **125 000 euros** ;
- le reliquat de l'opération de remplacement et d'amélioration de la régulation de la climatisation du centre nodal de production télévisuelle, soit une dépense de **96 000 euros** ;
- divers travaux de courant fort et courants faibles, pour un total de **79 000 euros**.

Les aménagements de constructions n'ont donc pas, contrairement aux années précédentes, représenté le poste le plus important des dépenses d'investissement de la direction (41,1 %). Les principaux investissements ont porté sur les opérations, pluriannuelles et annuelles, suivantes :

- la restauration des façades et des couvertures du Palais du Luxembourg, pour un coût de **815 000 euros** ;
- la rénovation de la salle d'accueil du 15 rue de Vaugirard, soit une dépense de **680 000 euros** ;
- la rénovation de l'escalier menant à la Galerie des Bustes, pour un coût de **601 000 euros** ;
- l'installation de fenêtres à isolation renforcée, représentant un investissement de **352 000 euros** ;
- la poursuite des travaux de restructuration des immeubles des 26 et 36 rue de Vaugirard, auxquels **132 000 euros** ont été consacrés ;
- la refonte du système de vidéoprotection, soit une dépense de **99 000 euros**.

b) Les trois chantiers à l'origine de cette sous-exécution

La sous-exécution du budget d'investissement de la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, de 2,85 millions d'euros, s'explique en grande partie par trois chantiers majeurs.

En 2025, les dépenses relevant de l'opération pluriannuelle de restauration des façades et des couvertures du Palais du Luxembourg ont atteint 1,13 million d'euros, pour un budget réparti de 2,3 millions d'euros. Cet écart s'explique en partie par un coût inférieur à la prévision des marchés

de travaux attribués au printemps 2025. Les crédits non dépensés en 2025 sont reportés sur l'exercice 2026 pour pallier une hausse des besoins.

Les dépenses du chantier de rénovation des immeubles du 26/36 rue de Vaugirard représentaient une dernière annuité de 4,3 millions d'euros, dans le budget réparti, pour l'exercice 2025 soit un coût global pour cette opération pluriannuelle de 61,1 millions d'euros. Cette ultime annuité était destinée à la dépose du bâtiment modulaire installé dans la Cour d'honneur et à d'éventuels protocoles transactionnels.

La sous-exécution s'élève *in fine* à 3,3 millions d'euros, résultant notamment d'une réduction de la dépense, la dépose du bâtiment modulaire s'étant révélée moins onéreuse qu'initialement escompté.

Enfin, les dépenses en 2025 pour l'opération de rénovation de la salle d'accueil du 15 rue de Vaugirard étaient fixées à 1,9 million d'euros. La sous-exécution constatée de 0,9 million d'euros s'explique par un décalage du rythme des travaux.

c) Les dépenses de collections

Les dépenses relatives aux **collections et œuvres d'art** ont représenté **278 075 euros**, montant en hausse de 346,14 % par rapport à 2024. Les dépenses sur ce compte varient fortement d'une année à l'autre, en raison du caractère imprévisible du rythme des dégradations subies.

Ces dépenses ont essentiellement correspondu à la rénovation des décors de la Bibliothèque, pour un montant de 241 000 euros. Elles ont aussi couvert en 2025 la restauration de la tapisserie des fauteuils de la salle des Séances, d'une part, et de deux animaux de l'ancien Manège du Jardin du Luxembourg, d'autre part.

Au cours des derniers exercices, l'évolution de ces dépenses s'établit comme suit :

APJ - Collections et oeuvres d'art	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2024 - 2025	Variation
<i>Budget exécuté</i>							
216 - Collections et oeuvres d'art	51 766	91 096	136 204	62 329	278 075	215 746	346,14%
216100 - Collections et oeuvres d'art propriété du Sénat	46 491	56 753	109 906	49 056	277 631	228 574	465,94%
216200 - Collections et oeuvres d'art mises en dépôt	5 275	34 343	26 298	13 273	444	-12 829	-96,65%

(en euros)

En y agrégeant les dépenses de même nature financées sur d'autres comptes, y compris celles de la Direction de la Bibliothèque et des Archives, les dépenses contribuant à l'enrichissement, à la restauration et à la valorisation du patrimoine mobilier s'établissent comme suit :

Agrégat des dépenses d'enrichissement et valorisation du patrimoine mobilier

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
Mobilier historique*	48 307	77 555	79 532	65 475	46 899
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	39 245	56 753	46 897	47 532	27 026
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt		9 757	16 566	1 184	
606900 - Fournitures ateliers	8 916	2 449	7 429	7 492	2 017
611000 - Sous-traitance générale				660	
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	146	8 597	8 638	8 607	17 856
Oeuvres d'art*	52 794	151 063	199 491	89 002	328 220
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	7 246		63 009	1 524	250 605
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	5 275	24 586	9 731	12 089	444
611000 - Sous-traitance générale	10 084	24 612	10 670	25 468	7 091
615200 - Entretien, réparations, restaurations - biens immobiliers	21 605	39 261	57 802	42 713	40 241
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	8 585	62 604	58 279	7 209	29 840
Achats patrimoniaux	6 583	3 899	6 200	4 632	2 008
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	6 583	3 899	6 200	4 632	2 008
Restauration d'ouvrages	120 034	106 847	103 854	160 048	115 140
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	102 353	90 791	77 778	118 409	80 838
622600 - Honoraires	17 680	16 056	26 076	41 639	34 301
Numérisation patrimoniale	0	2 714	2 748	33 128	69 606
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	0	2 714	2 748	33 128	69 606
TOTAL DES DEPENSES	227 717	342 079	391 824	352 284	561 873

d) Les achats de mobilier

Les **achats de mobilier** se sont élevés à **246 037 euros**, marquant une baisse de 45,97% par rapport à 2024, qui succède elle-même à une forte inflexion de 81,49 % par rapport à l'exercice 2023, année au cours de laquelle ils avaient atteint un sommet du fait de l'entrée de plusieurs chantiers dans une phase d'aménagement intérieur, pour rejoindre leur niveau des années antérieures. Ces dépenses ont principalement concerné la création d'un accueil provisoire pendant les travaux de la salle d'accueil du 15 rue de Vaugirard.

2. Les investissements gérés par la Direction des Systèmes d'Information

Les dépenses d'investissement de la **Direction des Systèmes d'Information** portent sur des **logiciels** et diverses autres **immobilisations corporelles**, constituées de matériels informatiques.

Le budget réparti pour 2025 prévoyait une diminution de moitié des dépenses, passant de 1,4 million d'euros en 2024 à 700 000 euros. La **dépense constatée** a toutefois été plus faible et s'établit à **486 297 euros**, soit un **taux d'exécution de 69,47 %**.

Les **dépenses relatives aux logiciels** ont connu une sous-exécution très importante de 248 055 euros, résultant du renoncement à l'acquisition de licences pour les nouveaux serveurs et hébergeurs, des redéploiements de

licences existantes ayant été possibles, et du report de dépenses concernant l'acquisition de licences Wallix.

Les **dépenses d'équipement** ont connu à l'inverse une sur-exécution de 34 352 euros. 434 352 € ont ainsi été dépensés, principalement du fait de l'acquisition de serveurs, de l'achat de téléphones mobiles, de l'obtention de stations de travail pour la vidéoprotection, ainsi que d'équipements informatiques pour les directions.

3. Les investissements des autres directions

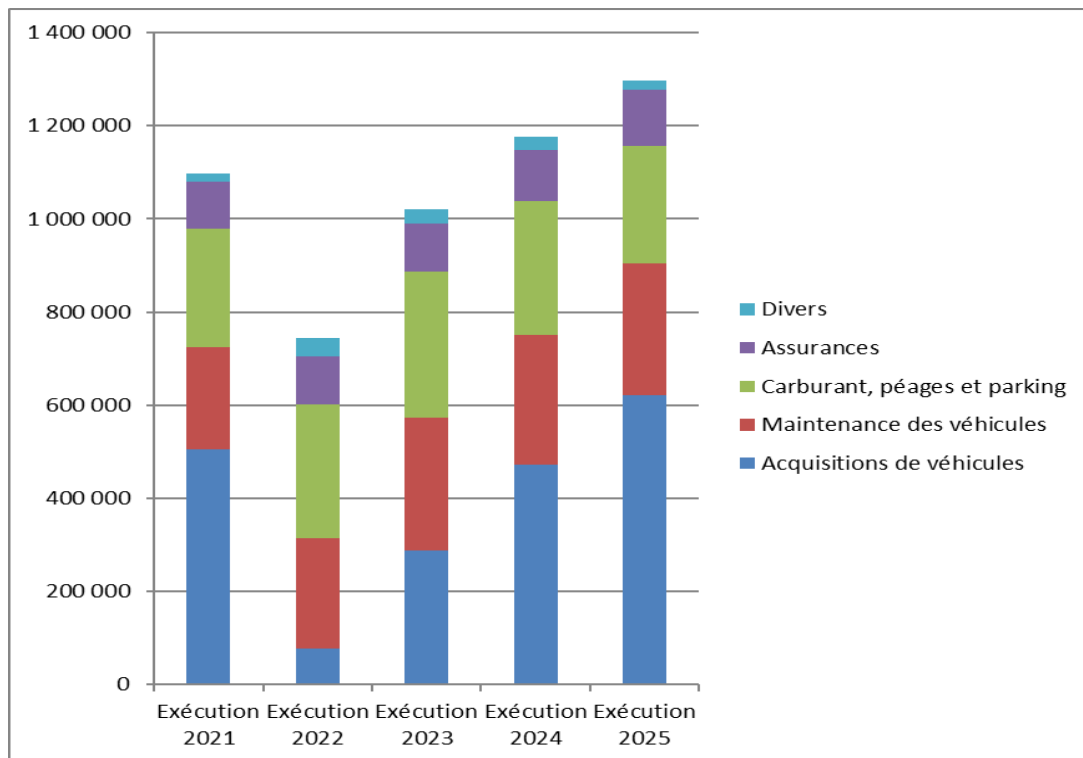
La **Direction de la Communication** a dépensé **598 075 euros** de son budget d'investissement, en forte diminution par rapport à 2024 (1,44 million d'euros), et un montant inférieur aux crédits répartis (1,26 million d'euros), pour un taux d'exécution de 47,52 %, bien moindre que l'année précédente.

Cette sous-consommation de 0,66 million d'euros résulte d'une sous-consommation des immobilisations corporelles très importante (- 0,74 million d'euros), due au report à des exercices ultérieurs de certains projets, que compense très partiellement une surconsommation des crédits destinés aux logiciels (+ 81 798 euros). Les dépenses d'immobilisations corporelles ont principalement porté sur la fourniture et l'installation de mélangeurs audio pour l'Hémicycle et sur le remplacement du générateur de mosaïque et de la connexion entre la technique centrale et celle de l'Hémicycle. Les dépenses de logiciels ont pour leur part couvert des développements relatifs au site internet, dont notamment la modernisation de l'affichage de l'agenda en ligne, ainsi que la nécessaire évolution logicielle dans le cadre du remplacement des mélangeurs audio de l'Hémicycle.

Les investissements de la **Direction de la Logistique et des Moyens généraux** se sont quant à eux élevés à **0,7 million d'euros**, montant globalement conforme à la prévision (taux d'exécution de 95,4 %). Ces dépenses relèvent majoritairement du renouvellement du parc automobile : 14 véhicules ont été acquis sur l'exercice. Il a également été investi dans l'achat courant de matériels de nettoyage et de cuisine et dans celui d'une cerceuse pour l'atelier de reprographie.

Agrégat des dépenses du garage

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
Acquisitions de véhicules	506 041	76 806	287 582	472 507	622 473
218200 - Matériel de transport	498 144	72 279	287 055	471 667	621 113
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	7 897	4 527	527	840	1 360
Maintenance des véhicules	218 092	237 186	285 830	279 273	281 793
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	888	0	778	967	0
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	100 660	113 550	155 484	155 429	148 357
613510 - Locations mobilières	30 895	26 737	31 666	40 516	31 961
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	80 536	91 212	91 888	73 803	93 428
615600 - Maintenance	5 113	5 687	6 014	8 559	8 047
Carburant, péages et parking	255 943	288 179	314 499	286 140	253 581
606600 - Carburant	207 108	228 492	256 368	225 632	207 856
625140 - Péages et parkings hors mission	48 834	59 687	58 131	60 508	45 725
625150 - Divers hors mission	0	0	0	0	0
Assurances	99 724	102 890	101 140	109 068	119 935
616000 - Assurances	99 724	102 890	101 140	109 068	119 935
Divers	18 007	38 426	32 321	29 396	19 094
215500 - Outillage industriel	0	11 706	5 014	3 358	0
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	2 162	7 336	3 883	8 949	3 543
618300 - Documentation technique	12 372	13 386	14 947	14 149	13 974
635200 - Contravention, pénalités, amendes fiscales et pénales	0	0	0	0	1 577
671200 - Pénalités, amendes	3 474	5 998	8 477	2 940	0
TOTAL DES DEPENSES	1 097 807	743 487	1 021 373	1 176 385	1 296 876



EXECUTION DU BUDGET - 2025

Sénat

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2024	Budget réparti 2025	Exécution 2025	Solde budgétaire 2025	Taux d'exécution 2025	Variation 2025-2024 (en%)	Variation 2025-2024 (en montant)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
205 - Logiciels	213 561,71	330 000,00	163 743,30	166 256,70	49,62%	-23,33%	-49 818,41
205000 - Logiciels	213 561,71	330 000,00	163 743,30	166 256,70	49,62%	-23,33%	-49 818,41
213 - Constructions	6 977 510,44	5 542 077,96	2 686 670,57	2 855 407,39	48,48%	-61,50%	-4 290 839,87
213100 - Bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
213500 - Installations et agencement des constructions	2 534 583,25	4 764 000,00	2 198 372,22	2 565 627,78	46,15%	-13,26%	-336 211,03
213510 - Installations et agencement des constructions - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	4 442 927,19	778 077,96	488 298,35	289 779,61	62,76%	-89,01%	-3 954 628,84
215 - Installations techniques, matériels et outillage	942 356,01	3 248 526,00	3 326 770,16	-78 244,16	102,41%	253,03%	2 384 414,15
215100 - Installations complexes spécialisées	689 500,04	2 354 026,00	2 726 635,45	-372 609,45	115,83%	295,45%	2 037 135,41
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	105 095,01	721 500,00	388 421,99	333 078,01	53,84%	269,59%	283 326,98
215400 - Matériel industriel	142 763,90	168 000,00	207 126,30	-39 126,30	123,29%	45,08%	64 362,40
215500 - Outillage industriel	4 997,06	5 000,00	4 586,42	413,58	91,73%	-8,22%	-410,64
216 - Collections et oeuvres d'art	62 329,04	105 000,00	278 074,72	-173 074,72	264,83%	346,14%	215 745,68
216100 - Collections et oeuvres d'art propriété du Sénat	49 056,24	30 000,00	277 630,72	-247 630,72	925,44%	465,94%	228 574,48
216200 - Collections et oeuvres d'art mises en dépôt	13 272,80	75 000,00	444,00	74 556,00	0,59%	-96,65%	-12 828,80
218 - Autres immobilisations corporelles	2 976 965,15	2 827 168,40	1 826 763,19	1 000 405,21	64,61%	-36,64%	-1 150 201,96
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	4 131,60	25 000,00	155 627,58	-130 627,58	622,51%	3666,76%	151 495,98
218200 - Matériel de transport	471 666,97	647 000,00	621 113,36	25 886,64	96,00%	31,68%	149 446,39
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	728 060,01	417 000,00	446 092,64	-29 092,64	106,98%	-38,73%	-281 967,37
218400 - Mobilier	489 983,65	510 678,84	120 868,58	389 810,26	23,67%	-75,33%	-369 115,07
218600 - Matériel labo photo	11 206,52	15 000,00	19 916,58	-4 916,58	132,78%	77,72%	8 710,06
218700 - Matériel audiovisuel	1 271 916,40	1 212 489,56	463 144,45	749 345,11	38,20%	-65,59%	-808 771,95
218900 - Investissements exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 172 722,85	12 052 772,36	8 282 021,94	3 770 750,42	68,71%	-25,87%	-2 890 700,41

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** concourant à l'exercice par le Sénat de sa mission institutionnelle **ont augmenté en 2025 de 1,36 %** par rapport à 2024, pour s'établir à **337,34 millions d'euros** (+ 4,51 millions d'euros).

Le **taux d'exécution**, de **94,8 %**, est quant à lui légèrement inférieur à celui de 2024 (95,43 %) et également légèrement en-dessous de celui enregistré en moyenne les années précédentes (97,75 % en 2023, 98,81 % en 2022, 95,09 % en 2021 et 95,71 % en 2020).

Si dans le détail, ce taux d'exécution élevé masque à la fois des sous-exécutions et des sur-exécutions, l'écart de réalisation s'explique d'abord par la non réalisation de charges exceptionnelles inscrites à des montants particulièrement élevés en 2025, mais également par les écarts renouvelés dans le champ des **rémunérations**, avec :

- d'une part, les crédits relatifs au **traitement du personnel, inférieurs de 2,4 millions d'euros à une prévision jugée prudente**. Cet écart particulièrement important sur ce poste s'explique en particulier par une **hausse des effectifs plus limitée qu'attendu** ;
- d'autre part, l'écart de **1,7 millions d'euros** concernant les rémunérations liées aux **intermédiaires** apparaît également très élevé, du fait notamment de reports ou retards constatés dans certaines études ou projets.

Les **frais de déplacements, missions et réceptions** restent quant à eux à un niveau élevé, de **9,36 millions d'euros**, en hausse par rapport à 2024 (+ 7,47 %).

Enfin, les **crédits relatifs aux aides à l'exercice du mandat parlementaire** présentant une sous-évaluation de 2,3 millions d'euros. Si cette sous-exécution est plus habituelle, la budgétisation reposant sur les droits théoriques utilisables, les crédits de ce poste ont cependant été marqués par une très légère **sur-exécution de la subvention à l'AGAS** (400 000 euros), résultante d'effets contraires parmi les composantes de la dépense (surévaluation du salaire de base ; sous-évaluation des autres éléments de rémunération).

Fonctionnement	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2024 - 2025	Variation
<i>Budget exécuté</i>							
6 - Fonctionnement	302 936 299	315 192 405	328 739 324	332 827 934	337 340 000	4 512 066	1,4%
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	877 786	1 212 690	1 020 661	1 000 711	901 816	-98 895	-9,9%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 352 430	3 950 382	4 613 010	4 394 682	4 384 155	-10 527	-0,2%
607 - Achats de marchandises	96 439	55 878	19 545	116 646	56 115	-60 531	-51,9%
611 - Sous-traitance générale	2 630 872	3 964 455	4 556 331	4 231 607	4 260 231	28 624	0,7%
613 - Locations	2 234 130	2 564 552	2 662 711	2 802 289	3 014 396	212 108	7,6%
614 - Charges locatives et de copropriété	372 512	455 806	377 500	362 981	435 708	72 728	20,0%
615 - Entretien, réparations, restauration	7 982 210	6 068 346	6 983 396	8 272 614	8 494 254	221 640	2,7%
616 - Assurances	230 529	281 613	238 487	246 811	271 006	24 195	9,8%
617 - Etudes et recherche	231 879	244 296	127 019	210 244	289 276	79 032	37,6%
618 - Divers	1 614 497	1 852 579	1 838 352	1 840 565	1 893 481	52 916	2,9%
621 - Personnel extérieur	9 571	42 459	20 381	6 443	0	-6 443	-100,0%
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 987 854	3 355 752	3 606 616	3 813 533	3 043 642	-769 891	-20,2%
623 - Publicités, publications, relations publiques	423 463	787 142	568 436	721 621	909 317	187 695	26,0%
624 - Transport de biens et transport du personnel	203 552	131 643	203 105	143 847	238 575	94 728	65,9%
625 - Déplacements, missions et réceptions	5 379 830	7 967 171	7 906 922	8 712 627	9 363 248	650 621	7,5%
626 - Frais postaux et de télécommunications	3 159 821	3 254 388	3 351 505	3 289 858	3 304 357	14 499	0,4%
629 - Rabais, remises, ristournes sur autres services extérieurs	0	0	0	-59 000	-100 662	-41 662	70,6%
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	970 323	982 058	1 005 451	1 090 330	1 117 812	27 482	2,5%
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	574 860	582 805	601 863	596 815	558 317	-38 499	-6,5%
637 - Taxes diverses	83 914	54 675	74 653	53 143	1 203	-51 940	-97,7%
641 - Indemnités des Sénateurs	31 713 996	32 155 946	32 986 260	33 466 360	33 413 106	-53 255	-0,2%
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	87 323 983	88 435 803	90 420 031	90 145 058	91 189 836	1 044 778	1,2%
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	9 180 302	10 015 677	11 137 157	11 273 711	12 107 904	834 193	7,4%
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	12 478 067	12 565 367	13 030 642	13 383 470	13 453 609	70 139	0,5%
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	16 420 799	16 802 243	17 369 468	17 684 055	17 966 674	282 619	1,6%
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	3 124 463	3 497 099	3 923 665	4 042 745	4 400 135	357 390	8,8%
647 - Autres charges sociales	1 532 663	1 691 286	2 115 135	2 414 258	1 863 788	-550 470	-22,8%
648 - Autres charges de personnel	37 502	111 842	157 311	83 539	120 452	36 914	44,2%
649 - Accessoires de pensions	5 900 386	6 017 254	6 120 881	6 516 152	6 669 134	152 983	2,3%
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires	2 674	0	0	1 780	0	-1 780	-100,0%
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	30 507	38 648	61 158	163 448	97 680	-65 768	-40,2%
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	99 798 282	103 975 755	109 111 243	109 619 231	111 422 305	1 803 074	1,6%
659 - Autres subventions	1 729 784	1 885 083	2 070 065	2 004 023	2 089 898	85 875	4,3%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 474	163 498	264 477	20 064	0	-20 064	-100,0%
672 - Décisions de justice et protocoles transactionnels	0	0	0	0	109 231	109 231	ns
678 - Autres charges exceptionnelles	242 947	28 214	195 885	161 673	0	-161 673	-100,0%

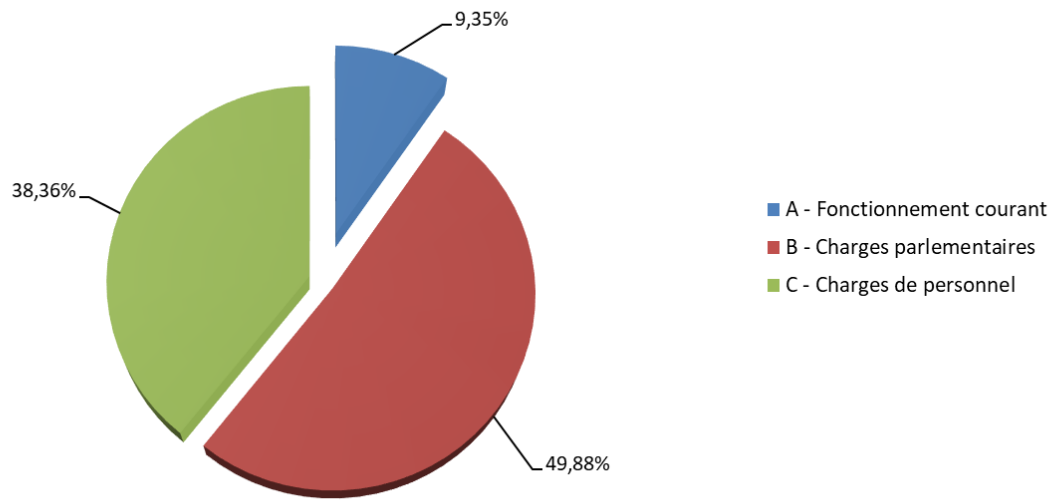
(en euros)

Par destination (« fonctionnement courant », « charges parlementaires », « charges de personnel »), les dépenses de fonctionnement se ventilent comme suit :

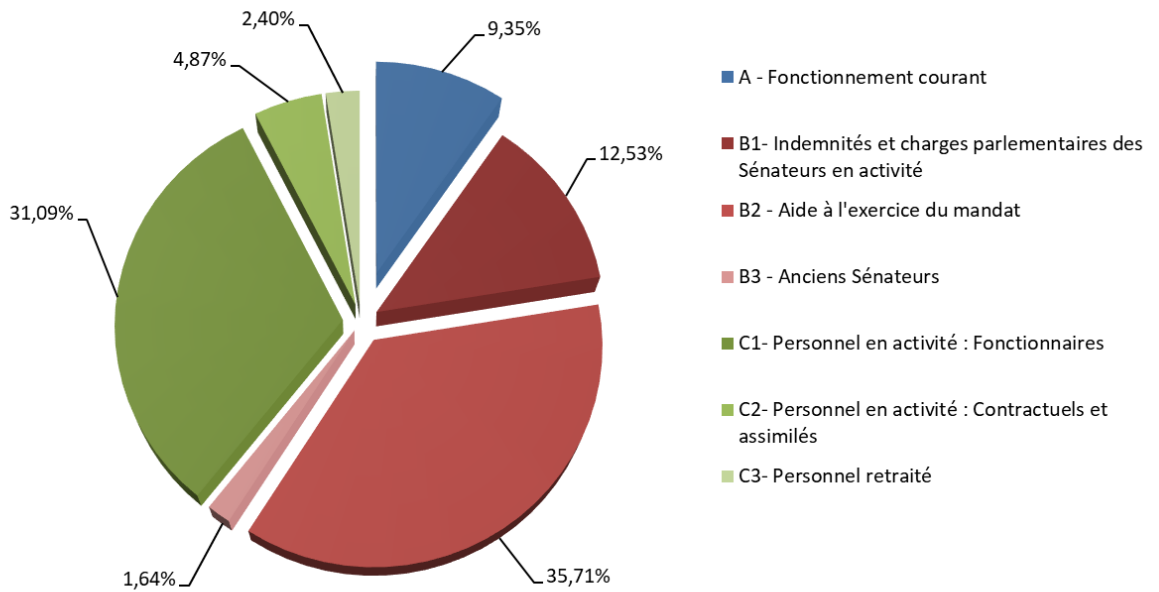
Dépenses 2025 - Sénat

I - INVESTISSEMENT	8 282 022	2,40%
II - FONCTIONNEMENT	337 340 000	97,60%
A - Fonctionnement courant	32 332 935	9,35%
B - Charges parlementaires	172 413 420	49,88%
B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	43 303 899	12,53%
B2 - Aide à l'exercice du mandat	123 429 041	35,71%
B3 - Anciens Sénateurs	5 680 479	1,64%
C - Charges de personnel	132 593 645	38,36%
C1- Personnel en activité : Fonctionnaires	107 459 062	31,09%
C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés	16 843 631	4,87%
C3- Personnel retraité	8 290 952	2,40%
Total des dépenses	345 622 022	100,00%

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement



Présentation détaillée des dépenses de fonctionnement courant

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
605100 - Travaux d'impression	145 605	187 641	224 778	154 584	172 845
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	888	0	778	967	0
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	332 976	401 721	195 082	236 350	187 974
605400 - Achats de mobilier et décors	49 729	46 540	55 793	28 185	75 633
605600 - Achats de matériels, équipements et travaux photos	3 433	1 092	14 602	2 093	5 377
605700 - Achats de matériel, équipements et travaux audiovisuels	24 171	199 746	151 321	165 066	98 296
605810 - Ouvrages	53 639	51 006	55 789	49 881	48 514
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	6 583	3 899	6 200	4 632	2 008
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	260 762	321 044	316 317	358 953	311 169
606110 - Eau	176 064	209 332	207 235	206 992	259 387
606120 - Electricité et gaz	1 369 179	1 677 926	1 886 992	2 112 647	2 013 600
606130 - Chauffage urbain	772 860	725 052	834 533	859 751	1 019 833
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	333 529	271 158	472 688	348 452	354 057
606400 - Fournitures administratives	281 081	313 177	365 901	312 508	274 285
606600 - Carburant	207 108	228 492	256 368	225 632	207 856
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	13 968	19 857	140 183	12 548	12 634
606800 - Autres matières et fournitures	188 090	212 963	302 469	269 947	207 579
606850 - Autres achats logiciels non immobilisables	0	289 760	134 785	32 745	27 058
606900 - Fournitures ateliers	10 550	2 663	11 856	13 460	7 866
607000 - Achats de marchandises	96 439	55 878	19 545	116 646	56 115
611000 - Sous-traitance générale	2 630 872	3 964 455	4 556 331	4 231 607	4 260 231
613200 - Locations immobilières	1 552 597	1 668 244	1 731 461	1 744 381	1 970 382
613510 - Locations mobilières	558 960	465 956	495 961	503 207	529 283
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	122 573	430 352	435 289	554 700	514 731
614000 - Charges locatives et de copropriété	372 512	455 806	377 500	362 981	435 708
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	1 865 921	1 592 731	1 363 355	2 480 542	2 366 743
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	533 819	507 296	516 790	709 202	627 874
615600 - Maintenance	5 582 470	3 968 319	5 103 250	5 082 870	5 499 637
616000 - Assurances	230 529	281 613	238 487	246 811	271 006
617000 - Etudes et recherche	231 879	244 296	127 019	210 244	289 276
618110 - Achats et abonnements publications diverses	1 026 795	990 699	973 318	964 597	977 946
618120 - Archives audiovisuelles	16 884	20 694	20 617	21 318	18 948
618140 - Abonnements télévision	9 565	8 192	8 394	4 056	8 301
618150 - Documentation électronique	3 671	7 415	9 088	13 440	20 004
618300 - Documentation technique	22 500	32 780	34 087	30 411	27 917
618400 - Versement à des organismes de formation	466 628	725 975	720 785	701 368	749 426
618410 - Formation langues étrangères	59 551	66 800	63 591	89 798	79 963
618450 - Conception épreuves de concours	8 903	25	8 472	15 576	10 977
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	0	0	0	0	0
622600 - Honoraires	2 987 854	3 355 752	3 606 616	3 813 533	3 043 642
623100 - Annonces et insertions	2 869	16 091	13 040	16 524	12 176
623300 - Organisation de manifestations et expositions	88 167	386 394	169 147	210 535	332 541
623600 - Catalogue et imprimés	27 428	55 137	31 225	42 732	44 556
623700 - Publications	113 946	90 165	90 216	115 407	120 845
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	191 054	239 355	264 809	336 424	399 198
625 - Déplacements, missions et réceptions	261 498	225 379	306 306	364 787	601 402
626100 - Frais postaux et de télécommunication - Charges générales	679 053	664 678	665 716	652 681	687 586
626220 - Lignes spécialisées et internet	84 055	80 256	55 267	57 594	46 528
626250 - Autres frais de télécommunications	73 941	63 178	73 499	89 296	81 084
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	970 323	982 058	1 005 451	1 090 330	1 117 812
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	574 860	582 805	601 863	596 815	556 740
635200 - Contravention, pénalités, amendes fiscales et pénales	0	0	0	0	1 577
637000 - Taxes diverses	83 914	54 675	74 653	53 143	1 203
651000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeur similaires	2 674	0	0	1 780	0
659000 - Autres subventions	37 958	47 218	72 399	43 426	28 443
659110 - Subvention aux Restaurants	607 474	694 192	773 934	782 282	987 160
659130 - Subvention au Salon de coiffure	69 404	0	0	0	0
659140 - Subvention à la Garde républicaine	268 082	271 259	286 231	231 671	94 772
659160 - Subventions diverses	56 000	56 000	56 000	61 000	66 000
671200 - Pénalités, amendes	3 474	163 498	264 477	20 064	0
672200 - Décisions de justice et protocoles transactionnels	0	0	0	0	109 231
678000 - Autres charges exceptionnelles	242 947	28 214	195 885	161 673	0
TOTAL DES DEPENSES	27 050 259	28 706 903	31 043 745	32 220 847	32 332 935

1. Les dépenses de fonctionnement courant

Les **dépenses de fonctionnement courant**¹, assimilables aux frais généraux, sont détaillées ci-après :

Agrégat des dépenses de fonctionnement courant

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
60 - Achats	4 326 654	5 218 949	5 653 216	5 512 039	5 342 086
61 - Travaux et services extérieurs	15 296 629	15 431 648	16 783 796	17 967 110	18 658 353
62 - Autres travaux et services extérieurs	4 509 865	5 176 385	5 275 840	5 699 512	5 369 559
63 - Impôts taxes et versements assimilés	1 629 097	1 619 539	1 681 968	1 740 288	1 677 332
65 - Autres charges de gestion courante	1 041 593	1 068 669	1 188 564	1 120 160	1 176 375
67 - Charges exceptionnelles	246 421	191 712	460 362	181 738	109 231
TOTAL DES DEPENSES	27 050 259	28 706 903	31 043 745	32 220 847	32 332 935

a) Les achats de fournitures et de biens

Les **achats de fournitures et de biens** ont **baissé de 109 442 euros** par rapport à 2024 (-2,03 %), principalement en raison de la réduction des achats de matériel, équipements et travaux – télécoms qui baissent de 98 895 euros.

Ces achats de **matériel, équipements et travaux - télécoms** ont correspondu à des dépenses de **901 816 euros**, pour une prévision de 1 090 850 euros, soit un **taux d'exécution de 82,67 %** et une baisse de la dépense de 9,88 % par rapport à 2024.

La **Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins** a consommé 363 870 euros à ce titre, soit un taux d'exécution de 90,52 % et une augmentation de 0,77 % par rapport à 2024. Relèvent de cette catégorie notamment l'ensemble des achats de petits équipements et de serrurerie, les fournitures nécessaires au bon fonctionnement des ateliers dédiés à l'entretien des installations du Sénat, ou encore les petits travaux d'entretien courant tels que le nettoyage et la réparation de moquettes ou de stores.

La **Direction des Systèmes d'Information** a quant à elle dépensé **186 042 euros**, essentiellement pour l'achat de consommables, privilégiant les produits reconditionnés et sans marque, et autres petits matériels informatiques et téléphoniques, soit un taux d'exécution de 66,44 % et une baisse de 21,29 % par rapport à 2024.

La **Direction de la Communication** a dépensé **103 673 euros**, pour des crédits répartis de seulement 86 350 euros, soit un taux d'exécution de 120 %, mais une baisse de 38 % par rapport à 2024. Ce dépassement s'explique principalement par l'achat de consommables (papier photographique) pour les imprimantes et par la rénovation de certains équipements audiovisuels

¹ Hors dépenses se rattachant par destination aux charges parlementaires ou aux charges de personnel.

dans la salle de conférences de presse, la salle René Coty et les salons de Boffrand.

Les **Directions de la Séance**, de la **Bibliothèque et des Archives** et de la **Logistique et des Moyens généraux** ont dépensé respectivement 172 845 euros pour les impressions des documents parlementaires, 52 455 euros pour des achats de livres et 22 931 euros pour l'acquisition de petits matériels et équipements destinés aux différentes directions.

Les dépenses relatives aux **achats non stockés de matières et fournitures** ont représenté 4 384 155 euros, soit un taux d'exécution de 87,03 %, relevant essentiellement de la **Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins** et de la **Direction de la Logistique et des Moyens généraux**.

La **Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins** a dépensé à ce titre **3 393 268 euros**, en **augmentation de 4,76 %** par rapport à 2024. L'essentiel des crédits concerne les dépenses de **fluides** (eau, électricité, gaz...), qui sont très largement dépendantes de facteurs externes (évolution des tarifs pratiqués, conditions météorologiques), mais également de l'activité du Sénat (séances de nuit et week-ends).

Les **dépenses en eau**, de **239 822 euros**, sont en nette augmentation par rapport à celles de 2024 (169 530 euros), reflétant l'évolution des volumes consommés mais aussi une hausse des tarifs.

Les **dépenses d'électricité et de gaz** baissent de **4,69 %** par rapport à 2024 pour s'établir à **2 013 600 euros**, malgré une légère hausse de la consommation, de la conclusion d'une nouvelle convention tarifaire. Il s'agit d'une rupture avec la tendance observée de trois années consécutives de hausse des dépenses sur ce poste.

Agrégat des dépenses de fluides Sénat

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
606110 - Eau	149 142	171 675	170 775	169 530	239 822
606120 - Electricité et gaz	1 369 179	1 677 926	1 886 992	2 112 647	2 013 600
606130 - Chauffage urbain	772 860	725 052	834 533	859 751	1 019 833
TOTAL DES DEPENSES	2 291 180	2 574 653	2 892 300	3 141 928	3 273 255

La **Direction de la Logistique et des Moyens généraux** a dépensé 926 958 euros, ce qui correspond à un taux de consommation de son enveloppe de 78,26 % et à une diminution de la dépense de 14,58 %. Cette diminution résulte essentiellement d'une baisse des dépenses d'habillement et de fournitures administratives, où la baisse résulte de la dématérialisation croissante des échanges. Le verdissement de la flotte de véhicules a également abouti à une baisse des dépenses de carburant.

Agrégat des achats non stockés de matières premières et fournitures hors fluides

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
606110 - Eau (fontaines)	26 922	37 657	36 460	37 463	19 565
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	333 529	271 158	472 688	348 452	354 057
606400 - Fournitures administratives	281 081	313 177	365 901	312 508	274 285
606600 - Carburant	207 108	228 492	256 368	225 632	207 856
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	13 968	19 857	140 183	12 548	12 634
606800 - Autres matières et fournitures	188 090	212 963	302 469	269 947	207 579
606850 - Autres achats logiciels non immobilisables	0	289 760	134 785	32 745	27 058
606900 - Fournitures ateliers	10 550	2 663	11 856	13 460	7 866
TOTAL DES DEPENSES	1 061 249	1 375 729	1 720 711	1 252 754	1 110 899

b) Les services extérieurs

1) Les dépenses de communication

La **Direction de la Communication** a dépensé **2 040 850 euros** à ce titre en 2025, soit une hausse de 13,19 % par rapport à 2024, correspondant à un retour à une activité classique et dont la quasi-totalité concerne les prestations suivantes :

- les enregistrements vidéo des débats en séance publique, des autres travaux parlementaires et des salles de réunion multimédia Clemenceau, Médecis et René Monory, pour un montant de **1 076 440 euros** ;
- l'exploitation des autres équipements audiovisuels du Palais du Luxembourg et de ses dépendances, pour 778 549 euros contre 757 928 euros en 2024, 720 219 euros en 2023 et 693 324 euros en 2022.

Ces dépenses contribuent directement aux **fonctions support à l'activité législative**, dont l'évolution est retracée dans l'agrégat ci-après :

Agrégat des dépenses des fonctions support à l'activité législative

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
Impressions	145 605	187 641	224 778	154 584	172 845
605100 - Travaux d'impression	145 605	187 641	224 778	154 584	172 845
Captation télévisuelle	1 055 293	818 831	1 135 076	946 876	1 186 606
611000 - Sous-traitance générale	913 212	703 379	1 005 711	811 590	1 076 440
615600 - Maintenance	142 081	115 452	129 365	135 285	110 166
Exploitation audiovisuelle	822 968	836 013	828 735	1 022 262	1 069 469
611000 - Sous-traitance générale	685 225	693 324	720 219	757 928	778 549
615600 - Maintenance	137 743	142 689	108 515	264 334	290 921
Communication institutionnelle et multimédia	431 563	742 325	769 473	803 143	796 679
622600 - Honoraires	411 427	715 847	736 425	752 102	748 812
623700 - Publications	20 136	26 478	33 048	51 041	47 867
Frais de diffusion audiovisuelle	191 054	239 355	264 809	336 424	399 198
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	191 054	239 355	264 809	336 424	399 198
Scrutin électronique	100 175	200 734	398 397	231 093	240 515
622600 - Honoraires	68 024	68 024	169 072		
615600 - Maintenance	100 175	132 710	229 325	231 093	240 515
TOTAL DES DEPENSES	2 746 658	3 024 899	3 621 268	3 494 381	3 865 312

Pour les **locations**, la **Direction de la Communication** a engagé une dépense de 33 650 euros, inférieure à la prévision du budget réparti, de 54 000 €.

La **maintenance des équipements audiovisuels** a représenté une dépense de **516 324 euros**, à nouveau en hausse par rapport à 2024 (+7,25 %), imputable principalement à la maintenance du centre de production télévisuelle et à la hausse des coûts de maintenance des autres équipements audiovisuels.

Les **diverses autres dépenses de communication**, à hauteur de **404 582 euros**, augmentent de 15,75 % par rapport à 2024. Elles financent essentiellement le panorama de presse quotidien et les droits à copies associés, dans un contexte de retour à un exercice normal en termes de volume documentaire.

Les **rémunérations d'intermédiaires et honoraires** ont très légèrement diminué cette année pour atteindre **840 190 euros**, en recul de 1,71 % par rapport à l'année précédente, pour un taux d'exécution de 107,30 %. Ces dépenses concernent quasi-exclusivement le coût de la rédaction multimédia, ainsi que, pour une faible part, les frais induits par le nouveau dispositif de gestion de la marque « Jardin du Luxembourg ».

Enfin, les dépenses de **publicité, publications, relations publiques** se sont élevées à **650 274 euros** et ont donc progressé de 31,12 %, le taux d'exécution se limitant toutefois à 96,84 %. Cette légère sous-consommation des crédits s'explique notamment par des dépenses plus modérées relatives aux 150 ans du Sénat.

2) Les dépenses immobilières

Les **travaux d'entretien, réparations, restauration** s'établissent à **8 494 254 euros**, dont 1 885 206 euros pour la Direction des Systèmes d'Information et 5 425 379 euros pour la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins. Pour cette dernière, ils couvrent notamment les prestations de maintenance, à hauteur de 2 931 336 euros, et les travaux d'entretien et d'aménagement des locaux, pour 2 366 743 euros. Les dépenses sont en hausse contenue de 221 640 euros, au titre principalement de la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins pour les dépenses de prestations de maintenance.

Les **loyers** versés pour les bureaux dans les immeubles dont le Sénat est locataire s'élèvent à **1 780 666 euros**, en hausse de 4,38 %, résultant essentiellement de la réévaluation annuelle des loyers dus en fonction de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

Les **charges locatives et de copropriété** ont été de **435 708 euros**, en hausse de 20,04 %.

L'ensemble des dépenses relatives aux prestations de **nettoyage des locaux du Sénat** a représenté **1 199 192 euros**, en augmentation de 6,67 % par rapport à 2024.

Les dépenses **d'honoraires** versés aux bureaux d'études s'élèvent à **1 115 744 euros**, en retrait de 36,83 %, tout en restant très inférieures à la prévision, avec un taux d'exécution de 63,40 %.

Les crédits relatifs aux dépenses immobilières (pour l'investissement et le fonctionnement) s'établissent comme suit au cours des cinq derniers exercices :

Agrégat des dépenses immobilières

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
Travaux	9 195 556	16 871 416	12 074 220	7 772 105	5 948 113
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	1 061 985	6 986 838	6 431 718	2 534 583	2 198 372
213510 - Installations et agencement des constructions - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	6 248 755	7 566 016	5 254 144	4 442 927	488 298
215100 - Installations complexes spécialisées	1 356 654	1 556 331	318 473	689 500	2 726 635
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	528 163	762 231	69 652	105 095	388 422
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	232	0	146 385
Fluides	2 291 180	2 574 653	2 892 300	3 141 928	3 273 255
606110 - Eau	149 142	171 675	170 775	169 530	239 822
606120 - Electricité et gaz	1 369 179	1 677 926	1 886 992	2 112 647	2 013 600
606130 - Chauffage urbain	772 860	725 052	834 533	859 751	1 019 833
Nettoyage	794 659	986 861	1 018 514	1 124 185	1 199 192
611000 - Sous-traitance générale	794 659	986 861	1 018 514	1 124 185	1 199 192
Location	1 498 796	1 526 972	1 617 213	1 705 966	1 780 666
613200 - Locations immobilières	1 498 796	1 526 972	1 617 213	1 705 966	1 780 666
Charges locatives et de copropriété	372 512	455 806	377 500	362 981	435 708
614000 - Charges locatives et de copropriété	372 512	455 806	377 500	362 981	435 708
Entretien et maintenance	3 990 211	3 903 564	3 692 883	5 126 545	5 298 079
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	1 865 921	1 592 731	1 363 355	2 480 542	2 366 743
615600 - Maintenance	2 124 290	2 310 833	2 329 528	2 646 003	2 931 336
Honoraires	1 389 951	1 241 090	1 418 547	1 766 201	1 115 744
622600 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 389 951	1 241 090	1 418 547	1 766 201	1 115 744
Impôts et taxes	566 963	573 455	599 657	594 084	552 890
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	566 963	573 455	599 657	594 084	552 890
TOTAL DES DEPENSES	20 099 829	28 133 816	23 690 832	21 593 996	19 603 647

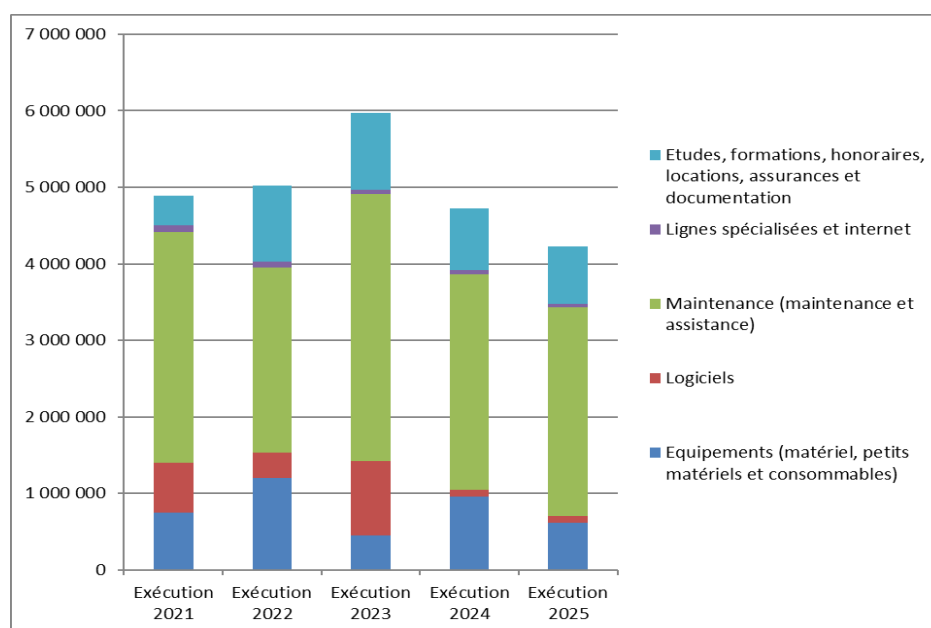
3) Les dépenses informatiques

Les dépenses de **maintenance** de la **Direction des Systèmes d'Information**, en croissance de 6,77 % (+ 119 600 euros) par rapport à 2024, s'élèvent à 1 885 206 euros. Ces dépenses correspondent pour l'essentiel à des contrats de support et de maintenance pluriannuels.

La présentation agrégée de ces dépenses s'établit comme suit :

Agrégat des dépenses informatiques

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
Equipements (matériel, petits matériels et consommables)	753 071	1 199 563	453 241	954 039	620 394
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	421 861	799 756	259 797	717 688	434 352
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	331 210	399 807	193 444	236 350	186 042
Logiciels	641 686	331 648	974 131	89 628	79 003
205000 - Logiciels	641 686	41 888	839 346	56 883	51 945
606850 - Autres achats logiciels non immobilisables	0	289 760	134 785	32 745	27 058
Maintenance (maintenance et assistance)	3 018 998	2 419 738	3 485 648	2 819 406	2 733 281
611 - Sous-traitance générale	0	1 193 778	1 251 302	1 053 800	848 075
615600 - Maintenance	3 018 998	1 225 960	2 234 346	1 765 606	1 885 206
Lignes spécialisées et internet	84 055	80 256	55 267	57 594	46 528
626220 - Lignes spécialisées et internet	84 055	80 256	55 267	57 594	46 528
Etudes, formations, honoraires, locations, assurances et documentation	394 812	988 855	1 003 628	801 224	744 511
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	122 573	430 352	435 289	554 700	514 731
616000 - Assurances	0	0	0	0	0
617000 - Etudes et recherche	62 388	83 485	103 305	55 841	91 202
618150 - Documentation électronique	0	0	0	0	0
618400 - Versement à des organismes de formation	73 797	100 360	131 899	114 280	78 626
622600 - Honoraires	136 054	374 658	333 135	76 403	59 952
TOTAL DES DEPENSES	4 892 622	5 020 060	5 971 915	4 721 890	4 223 717



4) Les dépenses de la Bibliothèque

Pour les **achats d'ouvrages** et de fonds photographiques patrimoniaux, les dépenses de la Direction de la Bibliothèque et des Archives se sont élevées à **52 455 euros**.

Les travaux de **reliure**, de **restauration** et de **numérisation** des documents ont représenté une dépense de 200 490 euros, en baisse de 41,63 % par rapport à 2024. Ce net recul de la dépense s'explique par de moindres travaux de numérisation qu'en 2024, la perspective d'une mise en ligne du site Mémoire du Sénat ayant alors occasionné un pic de dépenses.

Enfin, les autres dépenses de la direction se sont élevées à **612 013 euros**, principalement destinées à la conservation des archives audiovisuelles et aux achats et abonnements.

5) Les frais postaux et de télécommunications

L'essentiel des crédits¹ couvre :

- **les frais postaux du Sénat, pour un total de 1 893 545 euros, dont 1 799 939 euros** relevant du **forfait affranchissement des Sénateurs ainsi que des directions**, en croissance par rapport à 2024 (+ 8,83 %). Cette tendance provient de la revalorisation des tarifs de la Poste et du maintien du volume d'envois à un niveau élevé ;
- **le forfait téléphonique des Sénateurs, soit une dépense de 1 283 201 euros**, traduisant une baisse de 8,55 % par rapport à 2024.

Agrégat des dépenses pour frais postaux et de télécommunication

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 677 811	1 715 509	1 740 380	1 739 842	1 893 545
626210 - Abonnement téléphonique	1 324 014	1 395 444	1 482 359	1 403 126	1 283 201
626220 - Lignes spécialisées et internet	84 055	80 256	55 267	57 594	46 528
626250 - Autres frais de télécommunications	73 941	63 178	73 499	89 296	81 084
TOTAL DES DEPENSES	3 159 821	3 254 388	3 351 505	3 289 858	3 304 357

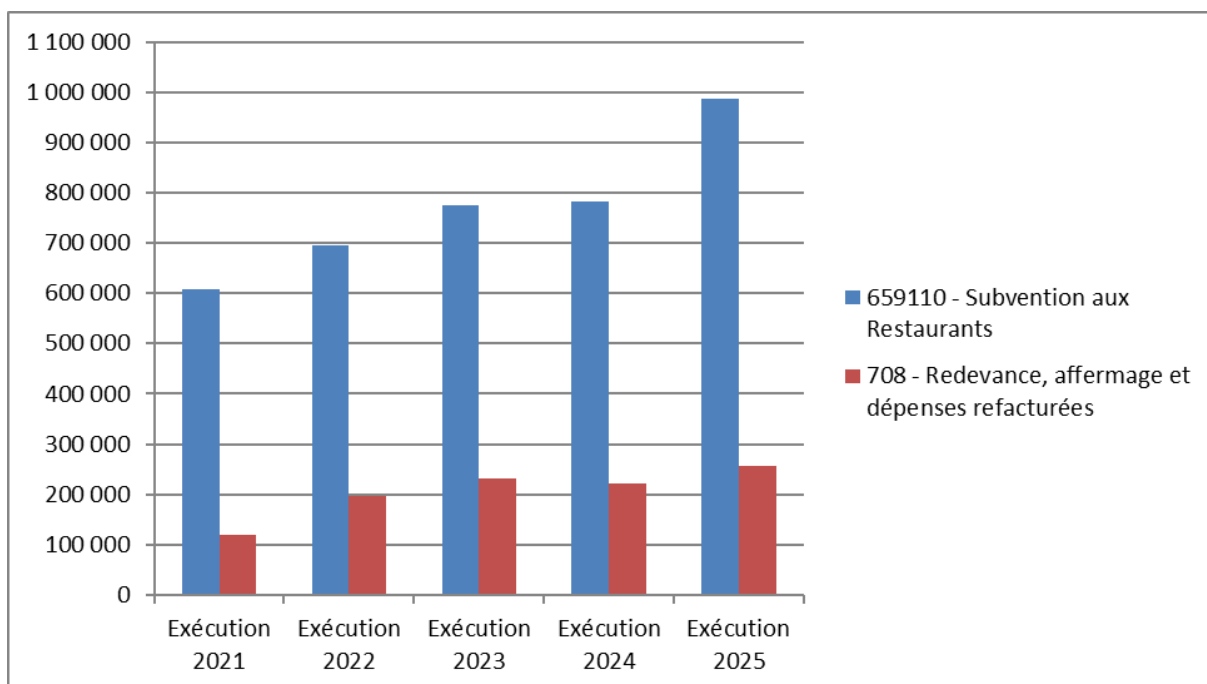
6) Les subventions

La subvention versée aux **restaurants du Sénat**, après les augmentations de 2023 et 2024 (respectivement +11,19 % et +1,08 %), a connu une **forte hausse de 26,19 %** pour s'établir à **987 160 euros**, qui tient notamment à l'ouverture du self-service aux gendarmes de la Garde Républicaine (cf. *infra*) ainsi qu'à la mise en place d'un tarif préférentiel subventionné destiné aux stagiaires et aux apprentis du Sénat.

Subvention nette aux restaurants

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
RESTAURANTS					
659110 - Subvention aux Restaurants	607 474	694 192	773 934	782 282	987 160
Restaurant des Sénateurs	111 075	110 515	121 955	108 260	123 325
Restaurants des personnels	496 399	583 677	651 979	674 022	863 835
708 - Redevance, affermage et dépenses refacturées	118 542	196 823	232 218	222 012	257 130
708110 - Redevance, affermage, restaurants	108 150	181 264	217 020	212 307	249 515
708810 - Dépenses refacturées	10 392	15 560	15 199	9 705	7 615
SOLDE	488 932	497 369	541 716	560 270	730 030

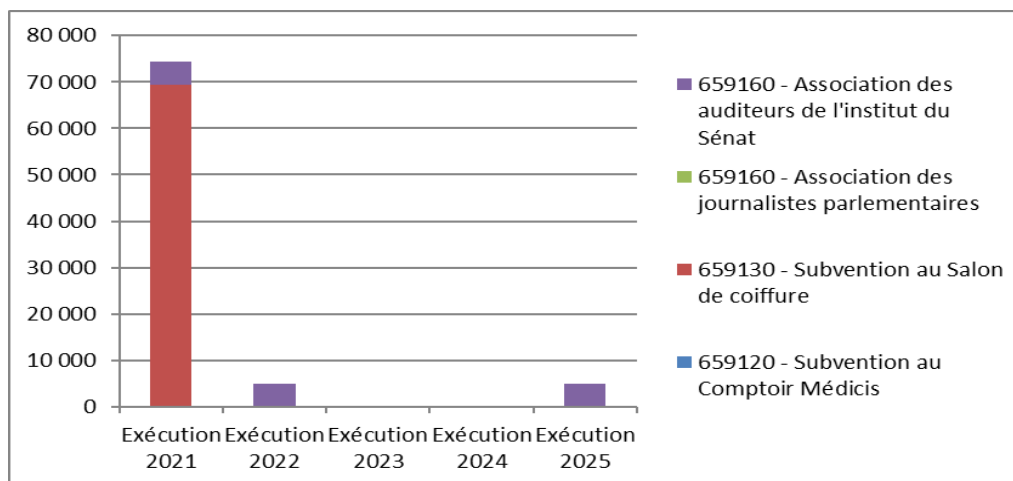
¹ Par destination, certaines de ces dépenses se retrouvent classées en charges parlementaires.



Pour mémoire, la **subvention au salon de coiffure** a été **supprimée en 2022**, du fait de l'embauche du coiffeur en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2022.

Agrégat des subventions diverses

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
659120 - Subvention au Comptoir Médicis	0	0	0	0	0
659130 - Subvention au Salon de coiffure	69 404	0	0	0	0
659160 - Association des journalistes parlementaires	0	0	0	0	0
659160 - Association des auditeurs de l'institut du Sénat	5 000	5 000	0	0	5 000
TOTAL DES DEPENSES	74 404	5 000	0	0	5 000



Enfin, il convient de mentionner les **subventions** versées à :

- la Garde Républicaine (**94 722 euros**), qui connaît une forte baisse consubstantielle à l'accès au self du Sénat des gendarmes de la Garde Républicaine précédemment évoquée ;
- l'Amicale du Sénat (**35 000 euros**), la Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat (**16 000 euros**), l'Amicale des anciens fonctionnaires du Sénat (**10 000 euros**) et l'Association des auditeurs de l'Institut du Sénat (**5 000 euros**), qui n'avait pas demandé de subvention les deux exercices antérieurs.

7) Les autres dépenses

Les **dépenses d'assurance**, pour les polices « dommage aux biens », « individuelle accident » et « flotte automobile », se sont élevées à **271 006 euros** en 2025 (+ 9,80 %).

Le recours à la **sous-traitance** correspond essentiellement :

- aux dépenses de la Direction de la Communication pour l'exploitation des équipements audiovisuels du Sénat (**2 040 850 euros**, cf. *supra*) ;
- à celles de la Direction de l'Accueil et de la Sécurité (**1 199 192 euros**) pour financer les prestations de nettoyage de certains locaux du Palais du Luxembourg et de ses dépendances ;
- à celles de la Direction des Systèmes d'Information (**848 075 euros**), qui y enregistre ses dépenses en matière de tierce-maintenance applicative.

2. Les charges parlementaires

a) Les indemnités parlementaires

Les **indemnités parlementaires**¹ (indemnité de base, indemnité de résidence, indemnité de fonction) ont représenté une dépense de **33 413 106 euros**, stable par rapport à l'exercice précédent (baisse de 0,16 %). L'évolution des dépenses de ce compte est globalement liée à celle de la valeur de l'indemnité parlementaire, laquelle est corrélée à la valeur du point, qui n'a pas évolué depuis juillet 2023.

L'**indemnité parlementaire de base**, qui représente **24 753 039 euros** et 74 % de ces dépenses, a augmenté de 0,34 % par rapport à 2024. En l'absence de revalorisation de la valeur du point, son évolution en 2025 s'explique intégralement par l'effet des vacances de siège.

¹ Dont les modalités de calcul sont présentées à l'adresse suivante : https://www.senat.fr/role/senateurs_info/statut.html

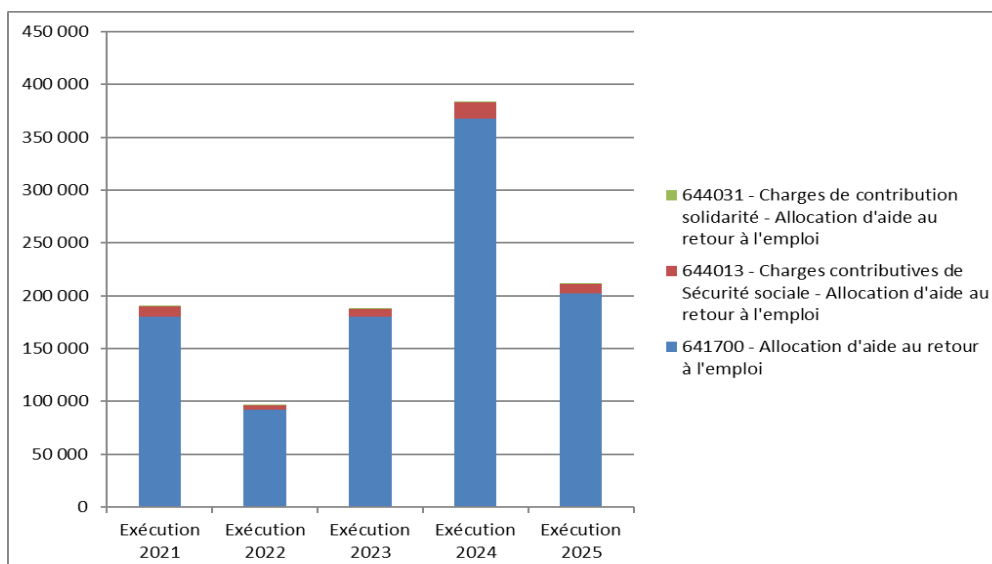
Les **indemnités à caractère familial** sont en baisse de 5,12 %, après une hausse de 5,26 % en 2024, qui succédait elle-même à des baisses de 3,96 % en 2023 et de 15,66 % en 2022.

Enfin, les **dépenses relatives à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (AARE)**, à laquelle peuvent prétendre les anciens Sénateurs sans emploi dont le revenu brut mensuel est inférieur au montant de l'indemnité parlementaire de base, pendant un maximum de huit semestres, se sont nettement repliées en 2025, après avoir doublé deux années consécutives, passant de 367 231 euros à 202 381 euros. Cette dépense est en règle générale cyclique, avec un point haut l'année qui suit celle du renouvellement et un point bas l'année qui le précède.

Les dépenses relatives à l'AARE, charges sociales comprises, s'établissent comme suit :

Agrégat des dépenses relatives à l'AARE

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
641700 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	180 231	91 891	179 992	367 231	202 381
644013 - Charges contributives de Sécurité sociale - Allocation d'aide au retour à l'emploi	9 835	3 859	7 560	15 424	8 500
644031 - Charges de contribution solidarité - Allocation d'aide au retour à l'emploi	702	276	540	1 102	607
TOTAL DES DEPENSES	190 768	96 026	188 092	383 756	211 488



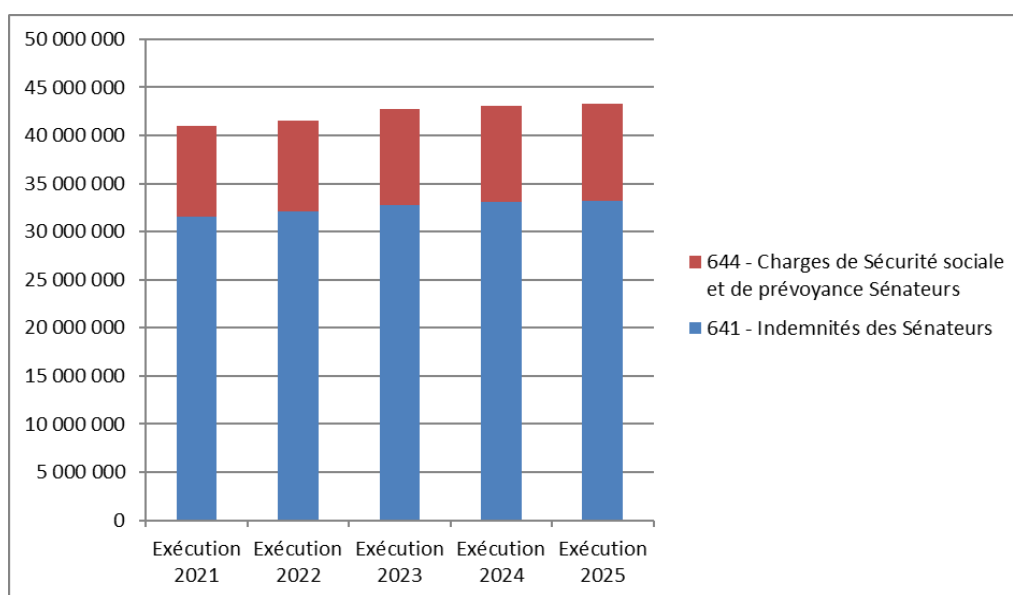
b) Les charges de sécurité sociale et de prévoyance

Les **charges de sécurité sociale et de prévoyance** des Sénateurs, dont l'évolution est symétrique à celle de leurs rémunérations, se sont élevées à **13 453 609 euros**.

Par ailleurs, les accessoires de pensions des anciens Sénateurs pour les majorations pour enfants ont suscité une dépense de 2 117 664 euros, en légère baisse compte tenu de l'évolution cyclique des pensions des Sénateurs.

Les dépenses exposées au titre de l'indemnité des Sénateurs en activité s'établissent comme suit :

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
641 - Indemnités des Sénateurs	31 533 765	32 064 055	32 806 268	33 099 130	33 210 725
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	9 413 273	9 500 542	9 889 522	9 990 528	10 093 175
TOTAL DES DEPENSES	40 947 038	41 564 598	42 695 790	43 089 658	43 303 900



c) Les aides à l'exercice du mandat

Depuis 2011, les **aides à l'exercice du mandat parlementaire** constituent le **premier poste de dépenses du budget du Sénat**. Cette catégorie comprend les crédits mis à la disposition des Sénateurs pour rémunérer leurs collaborateurs, les moyens matériels mis à leur disposition pour exercer leur mandat ainsi que les ressources versées aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

En 2025, **111 422 305 euros** ont été dépensés à ce titre, en hausse de 1,64 % par rapport à 2024, soit un taux d'exécution de 97,97 %. Cette légère hausse, de 1,8 million d'euros, résulte pour l'essentiel de la hausse de la subvention à l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs.

(1) Les collaborateurs de Sénateurs

L'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS), constituée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour mission d'assurer, par délégation des Sénateurs, la **gestion administrative et financière de leurs**

collaborateurs, qui sont salariés de droit privé et qui ont pour tâche de les seconder dans les activités directement liées à l'exercice de leur mandat. Le nombre maximal de collaborateurs est de cinq.

L'adhésion des Sénateurs à l'AGAS leur permet de disposer du **crédit mensuel** mis à leur disposition par le Sénat pour la rémunération de leurs collaborateurs et de bénéficier de la gestion administrative desdits collaborateurs, tout en exerçant pleinement l'ensemble de leurs prérogatives et responsabilités d'employeur : recrutement, politique salariale, pouvoir de direction, pouvoir disciplinaire.

En pratique, la gestion administrative des collaborateurs est assurée, pour le compte des Sénateurs employeurs, par une division déléguée à l'AGAS, qui assure notamment la rédaction des contrats de travail, les déclarations aux organismes sociaux, la paie des salariés, le paiement des cotisations sociales et des impôts, la gestion de la formation professionnelle et de la santé au travail ainsi que la gestion des facilités offertes aux collaborateurs (transports, titres-restaurant, mutuelle...).

Le crédit mis à la disposition de chaque Sénateur peut être révisé, à l'initiative des Questeurs, à la date de chaque augmentation des traitements de la fonction publique. De novembre 2018 à juin 2022, il a été de **8 402,85 euros bruts** par mois. À la suite des augmentations de la valeur du point d'indice de la fonction publique de juillet 2022 et juillet 2023, ce montant a été porté à 8 696,95 euros puis à **8 827,40 euros**.

La réglementation définie par le Bureau et les Questeurs du Sénat prévoit que le crédit est strictement mensuel : il doit être consacré à la rémunération des collaborateurs présents un mois donné, ne peut être appelé par anticipation, ni capitalisé en cas de vacance d'emploi.

À ce crédit mensuel, qui ne peut servir qu'aux appointements bruts des collaborateurs, s'ajoutent les **charges patronales**, les **compléments salariaux** (complément salarial d'ancienneté, treizième mois...), les **autres dépenses** (formation professionnelle, épargne salariale, épargne retraite, régime de prévoyance et de complémentaire santé), ainsi que les indemnités de licenciement, qui sont **prises en charge hors crédit mensuel** par le Sénat et imputées sur le budget de l'AGAS. Ces autres dépenses représentent environ la moitié du budget de l'AGAS - et sensiblement plus les années de renouvellement - l'autre moitié étant constituée du crédit mensuel utilisé.

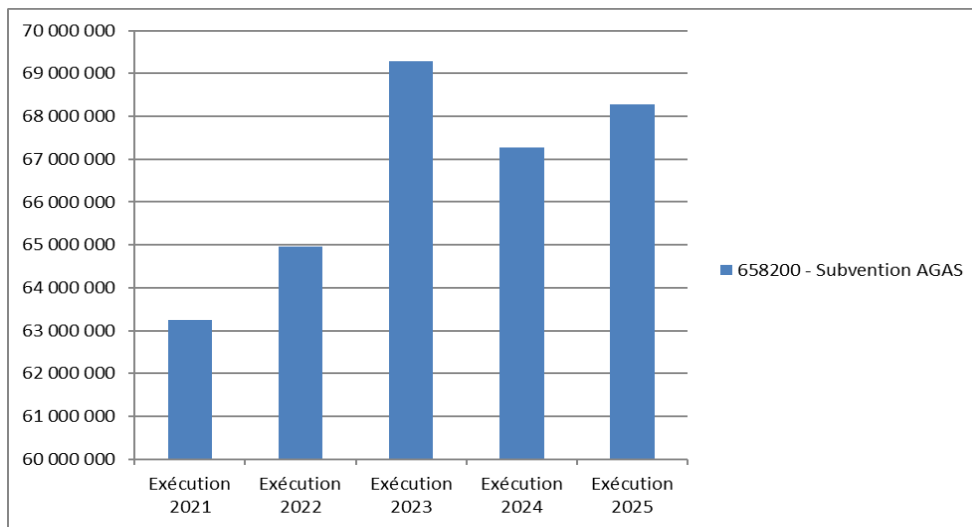
La **subvention versée à l'AGAS en 2025 s'est élevée à 68 282 801 euros**. Cette dépense est en **hausse de 1,49 %** par rapport à 2024. Cette évolution est notamment due à une réforme du calcul des cotisations URSSAF.

Les crédits versés à l'AGAS ont permis le financement de la rémunération des collaborateurs de Sénateurs, le paiement des charges sociales et fiscales liées à ces emplois et de diverses dépenses de l'association (honoraires du commissaire aux comptes de l'AGAS, transports des

collaborateurs, plan d'épargne entreprise, médecine du travail, œuvres sociales).

Évolution de la subvention à l'AGAS

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
658200 - Subvention AGAS	63 247 163	64 955 883	69 290 241	67 281 693	68 282 801
TOTAL DES DEPENSES	63 247 163	64 955 883	69 290 241	67 281 693	68 282 801



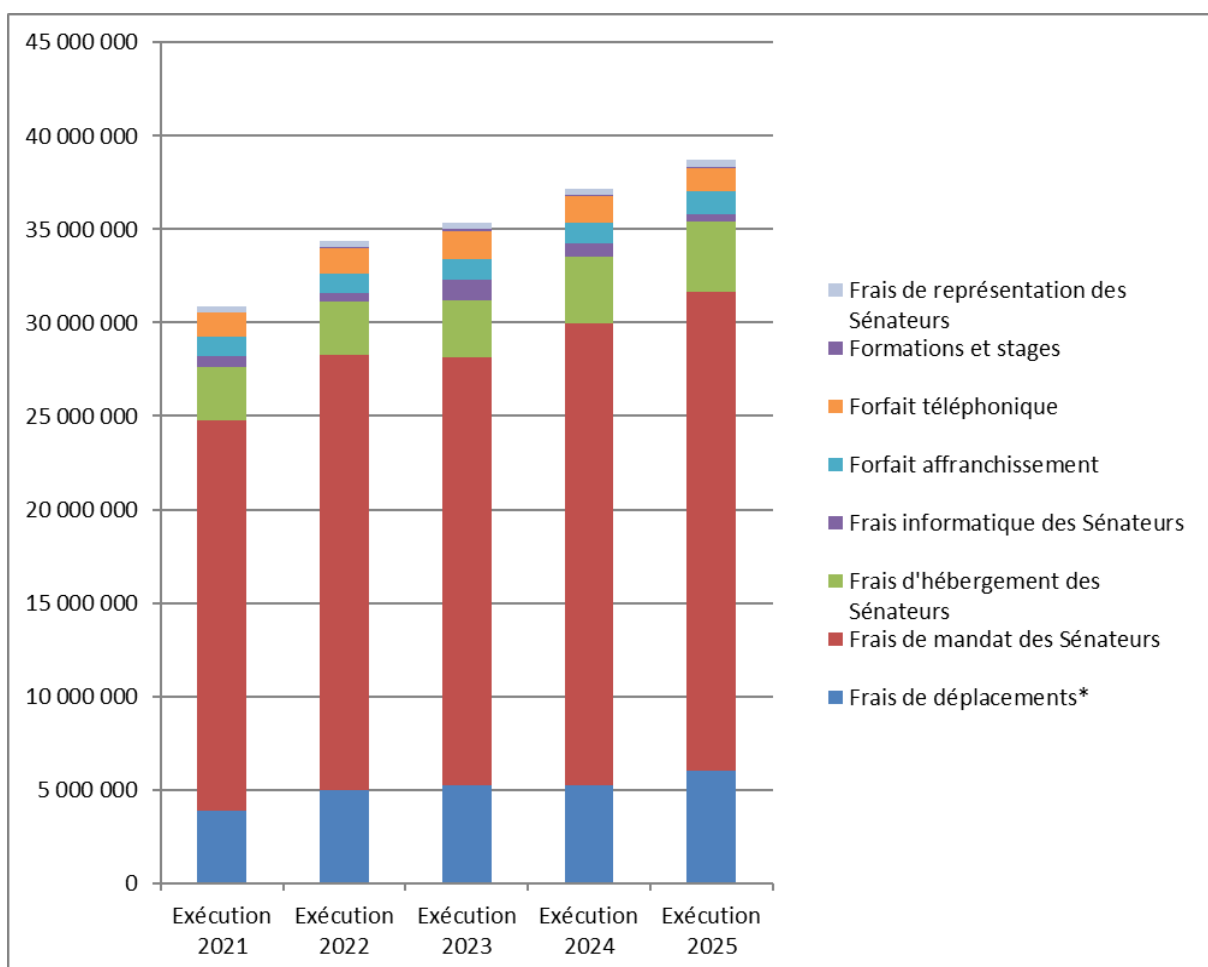
(2) Les moyens matériels pour l'exercice du mandat

Hors dépenses de l'AGAS, les dépenses directement liées à l'exercice du mandat représentent 30 164 934 euros, en hausse de 2,71 % (soit près de 800 000 euros) par rapport à 2024.

Agrégat des dépenses liées à l'exercice du mandat (hors collaborateurs)

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
Frais de déplacements*	3 894 235	4 952 384	5 246 520	5 254 466	5 992 614
625110 - Avion	1 668 708	2 587 398	2 733 823	2 773 403	3 157 074
625110 - Train	1 187 536	1 191 756	1 241 861	1 218 153	1 384 096
625110 - Taxis	878 098	1 011 582	1 113 464	1 088 405	1 212 755
625110 - Ratp	158 429	160 807	155 842	161 161	204 506
625110 - Location de cars	1 463	391	0	12 161	875
625110 - Abonnements Vélib'Pro	0	450	1 169	1 184	1 184
625120 et 625130 - Divers	0	0	360	0	32 124
Forfait affranchissement	998 758	1 050 832	1 074 664	1 087 161	1 205 959
626100 - Frais postaux et de télécommunication	998 758	1 050 832	1 074 664	1 087 161	1 205 959
Forfait téléphonique	1 324 014	1 394 999	1 482 359	1 403 126	1 283 201
626210 - Abonnement téléphonique	1 324 014	1 394 999	1 482 359	1 403 126	1 283 201
Formations et stages	20 000	76 450	117 533	52 900	60 600
648250 - Autres formations	20 000	76 450	117 533	52 900	60 600
Frais de mandat des Sénateurs	20 898 679	23 316 468	22 897 822	24 716 598	25 640 763
658310 - Frais de mandat des Sénateurs	20 898 679	23 316 468	22 897 822	24 716 598	25 640 763
Frais d'hébergement des Sénateurs	2 820 300	2 857 624	3 070 476	3 549 786	3 791 388
658311 - Frais d'hébergement des Sénateurs	2 820 300	2 857 624	3 070 476	3 549 786	3 791 388
Frais informatique des Sénateurs	613 253	433 235	1 107 498	753 036	383 764
658320 - Frais informatique des Sénateurs	613 253	433 235	1 107 498	753 036	383 764
Frais de représentation des Sénateurs	303 573	310 615	324 256	350 587	349 019
658330 - Frais de représentation des Sénateurs	303 573	310 615	324 256	350 587	349 019
TOTAL DES DEPENSES	30 872 812	34 392 607	35 321 128	37 167 660	38 707 307

* source DLMG



- **L'avance générale de frais de mandat (AFM)** a remplacé l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ce système de frais de mandat est fondé sur le versement aux Sénateurs d'avances différenciées (avance générale, avance spécifique hébergement, avance spécifique représentation, avance spécifique informatique), certaines remplaçant des prises en charge directes ou des remboursements. Les Sénateurs déposent sur une application informatique développée en interne (JUstification en LIgne des Avances - JULIA) les justificatifs correspondant à leurs dépenses de frais de mandat.

Le montant mensuel de l'avance générale est fixé à 6 600 euros par mois pour tous les Sénateurs, à l'exception de ceux élus dans les départements et collectivités d'outre-mer et des représentants des Français établis hors de France, qui bénéficient d'un rehaussement. L'avance générale a fait l'objet d'une revalorisation le 1^{er} janvier 2024, son montant s'élevant antérieurement à 5 900 euros par mois.

La dépense totale au titre des frais de mandat des Sénateurs s'est élevée à **25 640 763 euros**, en hausse de 3,74 % par rapport à 2024.

- **Les avances spécifiques** ont repris certains forfaits ou dotations.

La réforme des frais de mandat a prévu la création de nouveaux dispositifs pour faciliter l'exercice du mandat.

Le forfait hôtelier a été transformé en **avance spécifique hébergement**, pour laquelle le montant dépensé s'est élevé à 3 791 388 euros en 2025, en hausse de 6,81 % par rapport à 2024.

L'avance spécifique pour frais de réception et de représentation des Sénateurs s'est substituée à l'ancienne enveloppe de frais pour les titulaires de certaines fonctions. Le montant dépensé atteint 349 019 euros et demeure stable par rapport à l'an passé (baisse de 0,45 %).

L'avance spécifique informatique a remplacé la dotation informatique triennale en octobre 2021. Les Sénateurs bénéficient d'une avance, non revalorisée en 2024, de 6 000 euros pour une période de trois ans, qu'ils utilisent selon leurs besoins. Le solde non utilisé est reportable sans condition sur l'exercice suivant¹. Ont été dépensés 383 764 euros au titre de cette avance contre 753 036 euros en 2024, soit une baisse de 49,04 %, suivant depuis l'année 2023, marquée par un renouvellement sénatorial, une pente qui semble naturelle.

¹ Jusqu'au 1er octobre 2021, l'avance versée était de 3 000 euros le jour de leur entrée en fonction, puis de 1 000 euros au début de chaque exercice civil. Pour les Sénateurs entrant en fonction à compter du 1er octobre 2021, l'avance est de 6 000 euros au mois d'octobre des exercices au cours desquels le Sénat se renouvelle ou dès l'entrée en fonction dans l'intervalle entre deux renouvellements.

- **Les frais de téléphone et postaux**

Au titre du forfait téléphonique des Sénateurs, la dépense s'est élevée à 1 283 201 euros (- 8,55 %), contre une estimation initiale de 1 500 000 euros. La baisse enregistrée découle d'un renouvellement de matériels éligibles inférieur aux prévisions. La quote-part des frais postaux attribuée à la dotation des Sénateurs est pour sa part estimée à 1 205 959 euros, en augmentation de 10,93 % par rapport à 2024, évolution due à un volume d'envois élevé et à une revalorisation tarifaire.

- **Pour les frais de transport, les principales dépenses sont les suivantes :**

- **3 154 197 euros** pour les **dépenses d'avion**, en hausse (+ 15,65 %) par rapport à 2024, mais qui sont comparables à leur niveau antérieur à la crise sanitaire (autour de 3 millions d'euros) en tenant compte de l'inflation ;
- **1 384 096 euros** pour les **dépenses de train**, en augmentation de 13,62 % en comparaison avec l'exercice précédent, cette hausse résultant principalement de l'application de la nouvelle convention tarifaire conclue avec la SNCF en juin 2025 ;
- 1 212 750 euros pour les taxis, en hausse de 11,43 % par rapport à 2024 ;
- 205 506 euros pour la RATP, en forte hausse de 27,52 % par rapport à 2024.

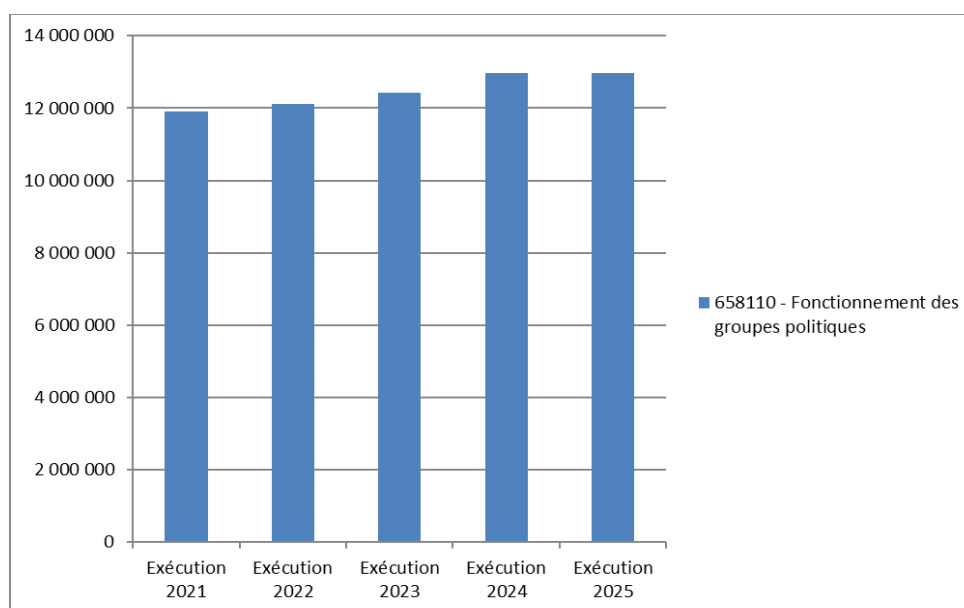
(3) Les groupes politiques

Une **réforme du financement des groupes politiques** est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, visant à en simplifier les modalités de calcul. Pour leur fonctionnement, ils perçoivent chaque mois une **subvention** composée de trois parts : une part fixe, une part proportionnelle par membre et une part proportionnelle atténuée augmentant avec le nombre de membres tout en permettant de prendre en compte le principe d'économies d'échelle. Par ailleurs, leur dotation bureautique a été supprimée, tout comme la faculté qui était reconnue aux Sénateurs de leur transférer une partie de leur crédit collaborateurs, qui représentait 350 683 euros en 2019.

La subvention de fonctionnement des groupes politiques s'est élevée à **12 974 571 euros** en 2025, en hausse très marginale de 7 039 euros par rapport à 2024 (+0,05 %), année pour laquelle la revalorisation de la subvention avait en revanche entraîné une augmentation de la dépense de 4,40 % par rapport à 2023.

Agrégat des dépenses en faveur des groupes politiques

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
658110 - Fonctionnement des groupes politiques	11 915 313	12 101 930	12 420 949	12 967 532	12 974 571
TOTAL DES DEPENSES	11 915 313	12 101 930	12 420 949	12 967 532	12 974 571



3. Les activités internationales du Sénat

Au titre de ses **activités internationales**¹, le Sénat a dépensé en 2025 **1,89 million d'euros**². Après une forte diminution en 2023, ce montant augmente pour la deuxième année consécutive. La dépense dépasse désormais le niveau de la crise sanitaire hors année de renouvellement.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Activités internationales	1,46 M€	1,62 M€	1,58 M€	0,80 M€	1,02 M€	2,13 M€	1,45 M€	1,65 M€	1,89 M€	14,42 %

¹ Ne sont pas comptabilisées ici les dépenses des commissions, présentées par ailleurs, dont certaines peuvent avoir une dimension internationale (déplacements à l'étranger, notamment).

² Il s'agit de la dépense nette, c'est-à-dire du total des dépenses moins les produits de cette activité, à savoir les cotisations des Sénateurs aux groupes d'amitié, d'une part, et leur participation aux déplacements de ces groupes, d'autre part.

Ces dépenses concernent deux directions, la Direction de la Législation et du Contrôle et la Direction des Relations internationales et du Protocole.

Elles se répartissent en **quatre grandes catégories** :

- a) les activités des assemblées et instances interparlementaires ;
- b) les activités des groupes interparlementaires d'amitié ;
- c) la coopération technique interparlementaire ;
- d) les manifestations à dimension internationale.

a) Les activités des assemblées et instances interparlementaires

L'essentiel de la dépense des activités internationales du Sénat porte sur les **assemblées et instances interparlementaires**, pour un total de **1 089 028 euros** en 2025. Présentant un léger repli de 2,32 % en 2025, imputable à la diminution des frais de mission, ce montant demeure dans la fourchette des dépenses observées avant la crise sanitaire.

Cette dépense se subdivise entre les cotisations et subventions de fonctionnement à ces organismes, d'une part, et les frais de mission correspondant à l'activité des Sénateurs¹ au sein de ces instances, d'autre part.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de ces différents éléments sur neuf ans :

Assemblées interparlementaires	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Cotisations/subventions (DRIP)	391 333	392 349	387 066	359 154	387 582	408 620	439 663	446 866	462 655	3,53%
Cotisations/subventions (DLC)	269 975	274 703	286 926	291 059	284 643	298 160	329 183	341 143	347 693	1,92%
<i>Total cotisation/subvention</i>	<i>661 308</i>	<i>667 052</i>	<i>673 992</i>	<i>650 213</i>	<i>672 225</i>	<i>706 780</i>	<i>768 846</i>	<i>788 009</i>	<i>810 347</i>	<i>2,83%</i>
Frais de mission (DRIP)	162 038	193 321	152 314	62 081	15 457	117 507	117 985	113 199	107 603	-4,94%
Frais de mission (DLC)	207 805	199 850	197 590	27 122	97 855	144 196	193 093	213 689	171 077	-19,94%
<i>Total frais de mission</i>	<i>369 843</i>	<i>393 171</i>	<i>349 904</i>	<i>89 203</i>	<i>113 311</i>	<i>261 703</i>	<i>311 078</i>	<i>326 887</i>	<i>278 680</i>	<i>-14,75%</i>
TOTAL	1 031 151	1 060 224	1 023 896	739 415	785 537	968 484	1 079 925	1 114 896	1 089 028	-2,32%

Source DRIP et DLC

Les **cotisations et subventions** aux assemblées et instances interparlementaires dont est membre le Sénat sont, par nature, relativement stables. Elles ont légèrement augmenté en 2025 (+2,83 %), pour s'établir à **810 347 euros**. Cette hausse résulte, comme en 2023, d'une revalorisation des contributions à l'Union interparlementaire, à l'assemblée parlementaire de l'OTAN et à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

¹ Dans certains cas, des fonctionnaires peuvent être amenés à accompagner les Sénateurs. C'est le cas par exemple pour l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

Contributions aux principales instances interparlementaires

Nom	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Union Interparlementaire	237 031	233 727	227 664	210 155	232 205	248 850	279 192	285 948	300 642	5,14%
Assemblée parlementaire de la francophonie	110 302	110 222	111 003	100 599	106 977	111 370	112 071	112 518	113 613	0,97%
Assemblée parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	155 733	156 684	160 951	163 006	162 893	162 893	180 656	187 964	190 197	1,19%
Ass. parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	114 243	118 019	125 975	128 053	121 750	135 267	148 528	153 179	157 495	2,82%
Assemblée parlementaire de la Méditerranée	44 000	48 400	48 400	48 400	48 400	48 400	48 400	48 400	48 400	0,00%
Total instances	661 308	667 052	673 992	650 213	672 225	706 780	768 846	788 009	810 347	2,83%

Source DRIP et DLC

Les dépenses pour **frais de missions** des délégations aux assemblées parlementaires, après une forte contraction en 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire et une reprise sensible en 2024, diminuent de 14,75 % en 2025 par rapport à 2024, pour atteindre **278 680 euros**. Ce retrait, principalement lié à la tenue de l'APF à Paris, laisse ces dépenses en-dessous du seuil atteint avant la crise sanitaire (349 904 euros en 2019).

Frais de mission des délégations aux assemblées parlementaires

Nom	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	76 010	77 265	86 308	19 691	38 134	51 691	64 079	50 208	45 324	-9,73%
Assemblée parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	80 368	71 492	72 972	1 489	31 122	61 165	75 219	109 496	71 799	-34,43%
Assemblée parlementaire de la francophonie	72 630	97 932	66 978	14 649	922	49 473	45 087	45 025	25 715	-42,89%
Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	45 730	44 537	35 984	4 509	28 000	28 716	50 886	48 064	51 753	7,68%
Union Interparlementaire	86 250	90 892	85 337	44 810	14 534	54 463	63 903	64 789	74 386	14,81%
Assemblée parlementaire de la Méditerranée	3 159	4 497	0	2 621	0	13 571	8 995	3 385	7 502	121,64%
Réunion des présidents de parlements	5 697	6 557	2 325	1 432	599	2 624	2 909	5 921	2 201	-62,83%
Total instances	369 843	393 171	349 904	89 203	113 311	261 703	311 078	326 887	278 680	-14,75%

Source DRIP et DLC

b) Les activités des groupes interparlementaires d'amitié

En 2025, les dépenses liées aux déplacements des groupes interparlementaires d'amitié ont nettement augmenté pour atteindre **527 244 euros**, excédant le niveau de dépense habituellement constaté avant la crise sanitaire, hors années de renouvellement sénatorial. La dépense se répartit très inégalement entre accueils et déplacements, au profit de ces derniers : en 2025, les accueils représentent seulement 6,01 % de la dépense des groupes d'amitié.

Agrégat des dépenses des groupes interparlementaires d'amitié

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Accueils	52 361	51 371	103 533	0	10 601	98 404	71 164	49 692	32 120	-35,36%
(nombre d'accueils réalisés)	6	6	15	0	2	14	7	7	3	-57,14%
Déplacements	322 046	384 165	311 355	58 362	216 686	595 412	217 013	351 883	493 933	40,37%
Participation des Sénateurs	54 829	63 650	49 881	8 321	0	54 450	84 537	57 411	77 789	35,50%
(nombre de déplacements réalisés)	20	22	21	3	12	29	14	16	29	81,25%
Régie	-562	22 732	-8 727	-40 011	-32 979	-1 560	-25 036	-14 946	-11 040	-26,13%
recettes	-50 292	-47 190	-45 760	-47 476	-55 700	-59 600	-68 740	-74 732	-76 048	1,76%
dépenses	49 730	69 922	37 033	7 465	22 721	58 040	43 704	59 786	65 008	8,73%
Autres dépenses	4 020	16 847	16 140	18 258	1 261	12 456	15 878	22 727	12 231	-46,18%
TOTAL	377 864	475 115	422 300	36 609	195 569	704 711	279 019	409 356	527 244	28,80%

Source DRIP

c) La coopération technique interparlementaire

Les dépenses de la **coopération technique interparlementaire** liées aux activités de coopération effectuées au Sénat (accueil de délégations de parlements étrangers), ainsi qu'aux missions techniques assurées par des Sénateurs et des fonctionnaires à l'étranger (expertise législative, appui logistique et technique, etc.), après le ressaut post-covid de 2022, s'inscrivent en 2025 à un niveau élevé au regard des années précédentes (86 345 euros contre une moyenne de 26 522 euros sur la période 2016-2023).

Évolution des dépenses de coopération technique interparlementaire (en euros)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Coopération technique interparlementaire	28 612	30 666	29 676	10 616	6 719	45 469	29 438	76 617	86 345	12,70%

Source DRIP

d) Les manifestations à caractère international

Les frais liés aux **manifestations internationales** avaient atteint en 2022 le niveau exceptionnellement élevé de 406 546 euros, en raison de la présidence française de l'Union européenne. Pour 2023 (66 556 euros) et 2024 (51 597 euros), la dépense s'inscrit dans la fourchette des dépenses annuelles relevées avant la crise sanitaire. L'organisation en juillet 2025 de la 50ème session plénière de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à Paris, dont le coût s'est élevé à 107 629 € entraîne une forte augmentation de la dépense constatée lors de cet exercice, qui s'établit à 188 083 €.

Évolution des dépenses de manifestations internationales

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Manifestations internationales	25 496	49 829	104 401	14 736	31 737	406 546	66 556	51 597	188 083	264,53%

Source DRIP

4. Les missions des commissions

Les **frais de mission** des **commissions permanentes**, de la **commission des affaires européennes**, des **missions d'information** et des **commissions d'enquête**, pris en charge par le budget de la **Direction de la Législation et du Contrôle**, qui avaient dépassé leur niveau d'avant la crise sanitaire, se sont stabilisés cette année à la hauteur atteinte ante-Covid.

S'agissant des commissions permanentes, ces dépenses s'établissent à 583 267 euros, en baisse de 24,37 % par rapport à 2024, et en légère augmentation par rapport à la moyenne enregistrée entre 2016 et 2019.

Dépenses des commissions permanentes (en euros)

Nom	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Commission des affaires économiques	76 574	20 402	77 823	5 045	14 085	89 926	67 804	83 564	76 176	-8,84%
Commission des affaires étrangères	199 747	148 109	188 891	56 535	98 511	206 535	221 195	272 290	268 120	-1,53%
Commission des affaires sociales	16 136	34 382	25 327	547	3 290	63 663	45 534	73 458	74 370	1,24%
Commission de la culture	72 370	68 906	70 043	2 358	7 077	36 304	13 564	59 438	27 576	-53,60%
Commission de l'aménagement du territoire	71 975	88 534	80 596	68 558	22 410	78 614	33 149	49 551	57 309	15,66%
Commission des finances	77 973	69 883	46 275	3 050	1 640	70 606	43 711	84 334	29 722	-64,76%
Commission des lois	63 468	62 617	50 032	1 107	26 029	66 871	60 749	148 612	49 993	-66,36%
Total des commissions permanentes	578 243	492 832	538 989	137 199	173 042	612 518	485 706	771 247	583 267	-24,37%

Source DLC

Cette répartition peut être affinée en distinguant le coût des missions, les frais remboursés aux personnes entendues et les autres dépenses hors missions. Cette ventilation fait apparaître qu'en 2025, les missions ont représenté 86 % des dépenses des commissions permanentes.

Répartition par nature des dépenses des commissions permanentes en 2025 (en euros)

Commissions	Mission 2025	Autres "Hors mission" 2025	Frais personnes entendues 2025	Total 2025
Affaires économiques	41 817	33 930	430	76 176
Affaires étrangères	263 493	4 319	308	268 120
Affaires sociales	62 152	5 961	6 257	74 370
Culture	15 394	11 920	262	27 576
Aménagement du territoire	48 213	8 760	337	57 309
Finances	25 047	3 728	948	29 722
Lois	44 877	3 704	1 412	49 993
Total	500 993	72 321	9 952	583 267

Frais de mission comprenant tous les frais liés aux déplacements.

Frais de remboursement pour les personnes entendues.

Autres : toutes les autres dépenses (repas de travail, traduction de documents, colloque, séminaire, etc.).

De même, les **dépenses de la commission des affaires européennes** ont retrouvé un niveau comparable à celui d'avant la crise sanitaire pour s'établir à **85 467 euros**.

Évolution des dépenses de la commission des affaires européennes (en euros)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Commission des affaires européennes	81 130	104 514	88 738	28 649	21 883	106 682	74 089	110 410	85 467	-22,59%

Source DLC (en euros)

5. Les délégations et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Toutes les dépenses des délégations et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) sont regroupées, depuis 2011, au sein de la **Direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations**.

Elles s'établissent, pour 2025, à **477 063 euros**, en baisse de 7,67 % par rapport à 2024, tout en demeurant nettement supérieures à leur niveau d'avant la crise sanitaire. Cette évolution s'explique notamment par des commandes d'études moindres et par un recours restreint à des prestations de comptes rendus écrits pour les diverses délégations.

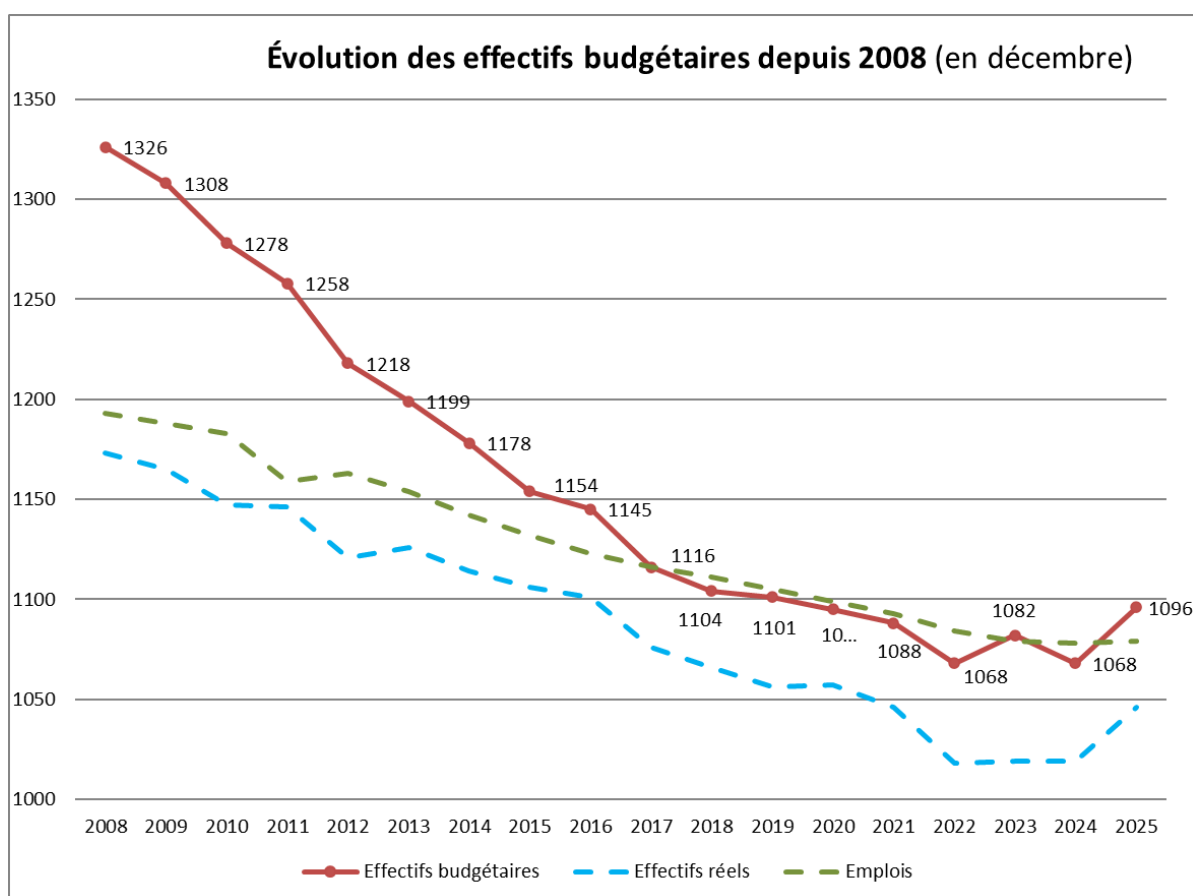
Entité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Délégation aux collectivités territoriales	39 786	14 937	57 532	30 801	66 338	12 247	61 696	73 771	124 669	201 927	61,97%
Délégation aux droits des femmes	31 998	19 910	35 397	33 759	16 960	24 460	26 473	47 788	25 702	57 055	121,99%
Délégation aux entreprises	87 212	88 965	84 954	54 071	12 453	39 915	60 786	33 988	115 920	61 708	-46,77%
Délégation à l'outre-mer	95 775	41 573	55 746	40 975	17 740	19 827	63 300	51 129	147 632	90 972	-38,38%
Délégation à la prospective	21 355	15 391	20 946	13 726	17 418	12 951	20 298	13 902	15 227	10 735	-29,50%
Total délégations	276 127	180 775	254 575	173 333	130 908	109 400	232 553	220 578	429 149	422 398	-1,57%
OPECST (quote-part du Sénat)	113 505	47 429	24 714	49 175	17 693	30 507	38 648	58 174	87 549	54 665	-37,56%
TOTAL	389 632	228 204	279 289	222 508	148 601	139 907	271 201	278 752	516 699	477 063	-7,67%

Source DIP (en euros)

6. Les charges de personnel

a) Le traitement du personnel titulaire et stagiaire

Au 31 décembre 2025, l'administration du Sénat comptait 1 096 emplois budgétaires, contre 1 068 l'année précédente.



Ce graphique montre l'évolution des écarts entre les effectifs budgétaires (en rouge), les effectifs (en poste : tirets bleus) et les emplois (ou effectifs réglementaires : tirets verts). Il s'agit ici des effectifs totaux Sénat et Jardin.

Les **traitements et indemnités des fonctionnaires titulaires et stagiaires** se sont élevés en 2025 à **91 189 836 euros**, en augmentation de 1,16 % (+ 1 044 778 euros) par rapport à l'exercice 2024, du fait d'une légère croissance des effectifs. Cette évolution succède à une baisse constatée en 2024, qui résultait d'un recul des effectifs, et rejoint le retournement de tendance amorcé en 2022 avec la première hausse de la valeur du point d'indice de la fonction publique¹.

b) La rémunération du personnel contractuel et temporaire

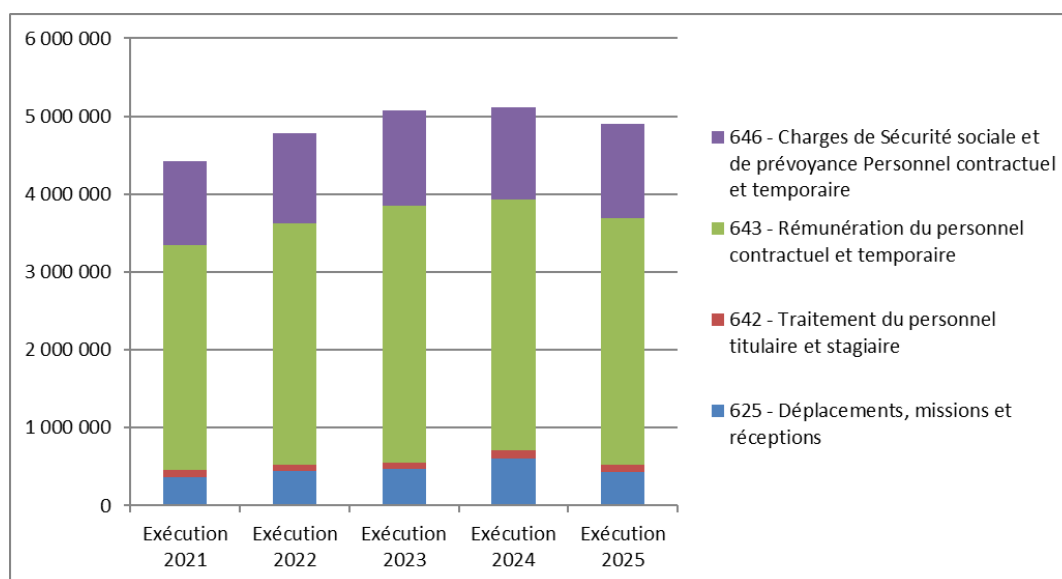
La **rémunération du personnel contractuel et temporaire** a augmenté de 7,40 % en 2025, pour s'établir à **12 107 904 euros**, Présidence incluse. Les effectifs de contractuels ont franchi un nouveau palier, après la stagnation observée en 2024 (- 1,18 %) et la hausse constatée de 4,3 % en 2023.

La consommation des crédits de la **Présidence** atteint 3 156 380 euros, en baisse de 1,96 %, après une baisse de 2,48 % en 2024 et de 6,42 % en 2023.

¹ Le point d'indice de la fonction publique a en effet été revalorisé à deux reprises en 2022 et en 2023, alors qu'aucune revalorisation n'était intervenue depuis le 1er février 2017.

Agrégat des dépenses de la Présidence

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
625 - Déplacements, missions et réceptions	368 522	440 773	465 140	602 765	428 583
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	92 054	77 449	89 153	101 574	99 728
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	2 882 867	3 102 107	3 301 350	3 219 362	3 156 380
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 078 418	1 162 094	1 212 253	1 193 243	1 209 957
TOTAL DES DEPENSES	4 421 861	4 782 423	5 067 896	5 116 944	4 894 648



c) Les charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire

La dépense relative aux **charges de sécurité sociale et de prévoyance** du personnel titulaire et stagiaire s'est élevée à **14 277 192 euros**, en légère augmentation (+ 1,36 %) par rapport à l'exercice précédent. Les charges relatives aux fonctionnaires et contractuels reproduisent les variations constatées dans les paies versées à ces différentes catégories.

d) Les autres charges sociales

Les charges sociales acquittées par le Sénat au titre de la rémunération des personnels contractuels se sont élevées à 4 400 135 euros en 2025 (+ 8,84 %). Leur évolution est corrélée à celle de la masse salariale concernée.

S'agissant des diverses autres charges sociales, les dépenses ont principalement concerné :

- les indemnités de départ à la retraite, pour **469 409 euros** (- 53,32%) ;
- la réservation de berceaux de crèches, soit une dépense de **147 600 euros**, montant inchangé depuis 2019 ;

- les allocations-chômage et viagères des personnels contractuels, d'un montant total de **241 156 euros** (- 27,94 %).

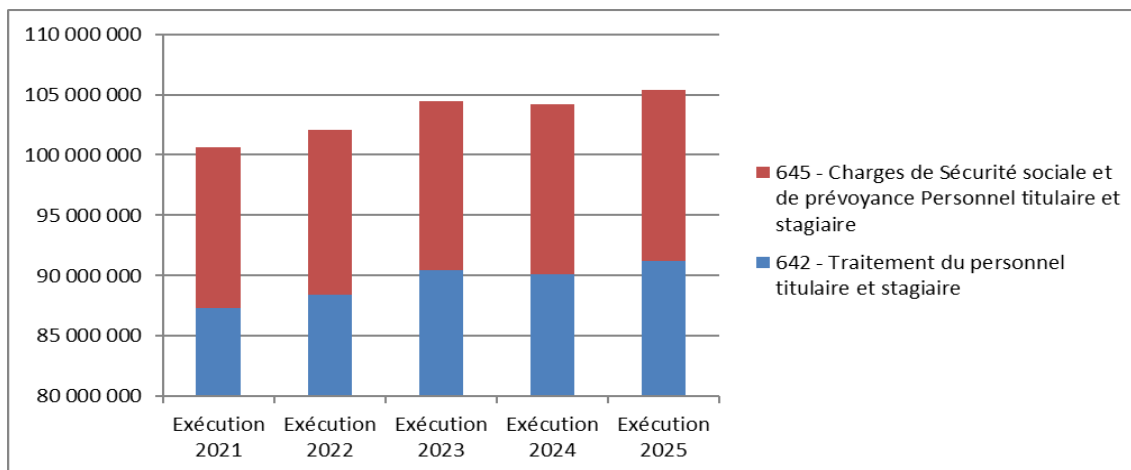
Les dépenses relatives à la **médecine du travail** se sont élevées à **203 465 euros** en 2025, contre 170 771 euros en 2024. Cette nette augmentation de 19,1 % s'explique principalement par l'organisation et la tenue du bilan de santé bisannuel.

La dépense correspondant aux vacances assurées par des médecins remplaçants s'élève à 94 436 euros, tandis que celle liée à des visites médicales diverses, essentiellement d'aptitude, représente 15 136 euros.

Au total, les dépenses de personnel s'établissent comme suit au cours des cinq derniers exercices :

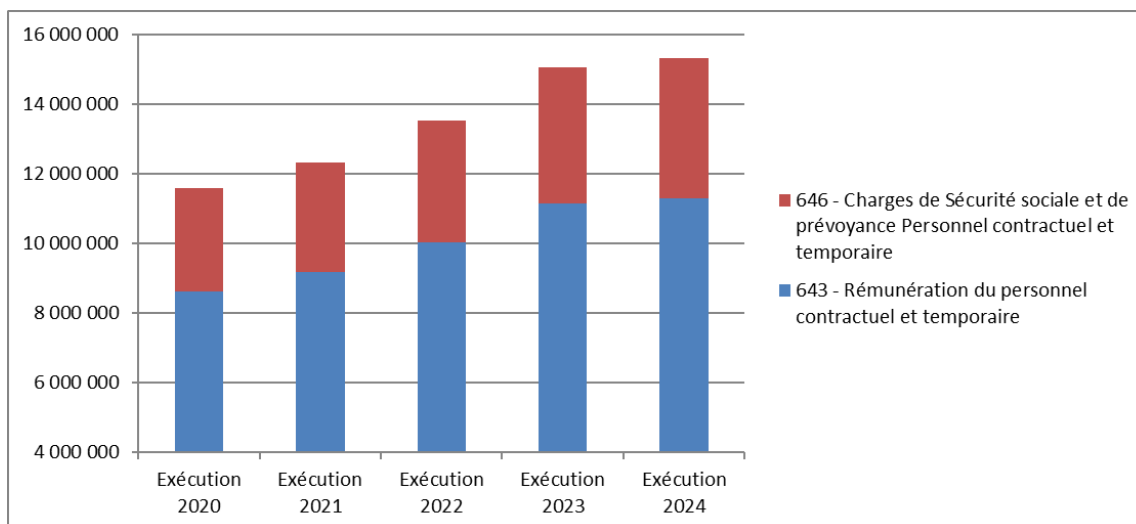
Personnel titulaire et stagiaire

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
Personnel titulaire et stagiaire					
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	87 323 983	88 435 803	90 420 031	90 145 058	91 189 836
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	13 342 465	13 600 831	14 040 039	14 086 105	14 227 192
TOTAL DES DEPENSES	100 666 448	102 036 634	104 460 071	104 231 163	105 417 028



Personnel contractuel et temporaire

Compte	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024
DEPENSES					
Personnel contractuel et temporaire					
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	8 608 944	9 180 302	10 015 677	11 137 157	11 273 711
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 966 032	3 124 463	3 497 099	3 923 665	4 042 745
TOTAL DES DEPENSES	11 574 975	12 304 765	13 512 776	15 060 821	15 316 456



e) La formation et le recrutement

761 739 euros ont été dépensés pour la **formation des personnels** et la **conception d'épreuves de concours**, en hausse de 10,68 % par rapport à 2024, qui succède à une précédente augmentation de 3,96 %.

Les **dépenses d'honoraires**, qui se sont élevées à 74 057 euros (- 23,05 %), se répartissent entre des frais d'avocat, de recrutement, de comptes rendus et de visites médicales.

Enfin, la location de salles dans le cadre de l'organisation des concours a suscité une dépense de 189 716 euros, montant qui atteint presque le quadruple de celui de 2024 (74 057 euros). Cette évolution découle du calendrier d'organisation des concours et de la nature de leurs épreuves (durée, nombre de candidats, besoins en matériel informatique).

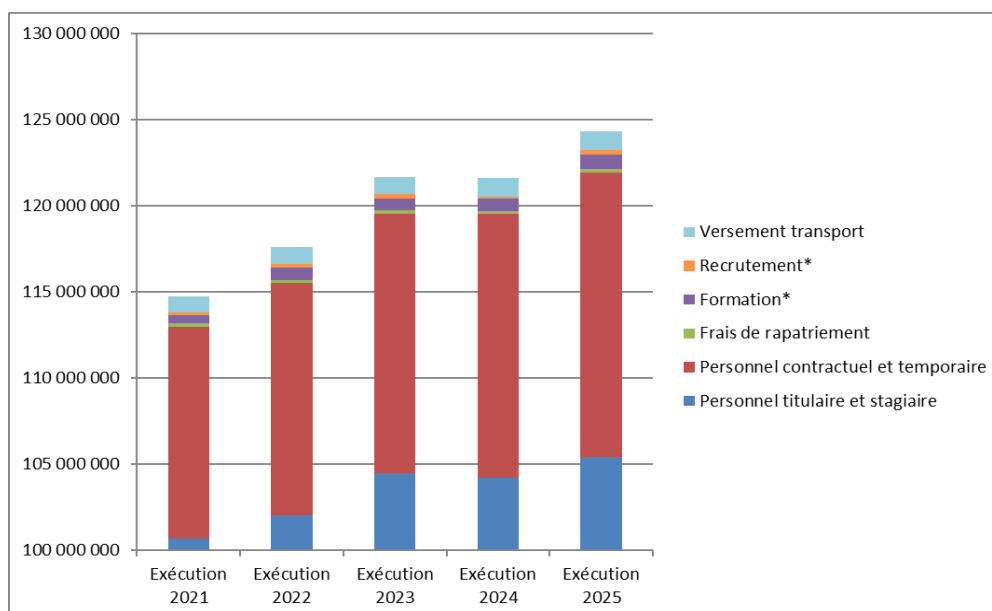
f) Les prises en charge diverses

Le rapatriement du personnel à l'issue des séances de nuit a coûté 238 575 euros au Sénat en 2025, en hausse de 65,9 % par rapport à 2024. Cette forte progression s'explique par des rapatriements plus nombreux (72 contre 46 en 2024), le précédent exercice ayant été marqué par l'infléchissement de l'activité législative qu'ont entraîné la dissolution de l'Assemblée nationale en juin et la motion de censure de décembre 2024.

Agrégat des dépenses de personnel

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
Personnel titulaire et stagiaire	100 666 448	102 036 634	104 460 071	104 231 163	105 417 028
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	87 323 983	88 435 803	90 420 031	90 145 058	91 189 836
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	13 342 465	13 600 831	14 040 039	14 086 105	14 227 192
Personnel contractuel et temporaire	12 304 765	13 512 776	15 060 821	15 316 456	16 508 039
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	9 180 302	10 015 677	11 137 157	11 273 711	12 107 904
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	3 124 463	3 497 099	3 923 665	4 042 745	4 400 135
Frais de rapatriement	203 552	131 643	203 105	143 847	238 575
624720 - Rapatriement du personnel	203 552	131 643	203 105	143 847	238 575
Formation*	455 231	723 377	688 898	717 068	802 876
Formation	455 231	723 377	688 898	717 068	802 876
Recrutement*	161 058	209 462	255 014	117 693	274 024
Recrutement	161 058	209 462	255 014	117 693	274 024
Versement transport	970 323	982 058	1 005 451	1 090 330	1 117 812
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	970 323	982 058	1 005 451	1 090 330	1 117 812
TOTAL DES DEPENSES	114 761 375	117 595 950	121 673 359	121 616 557	124 358 353

* Source RHF

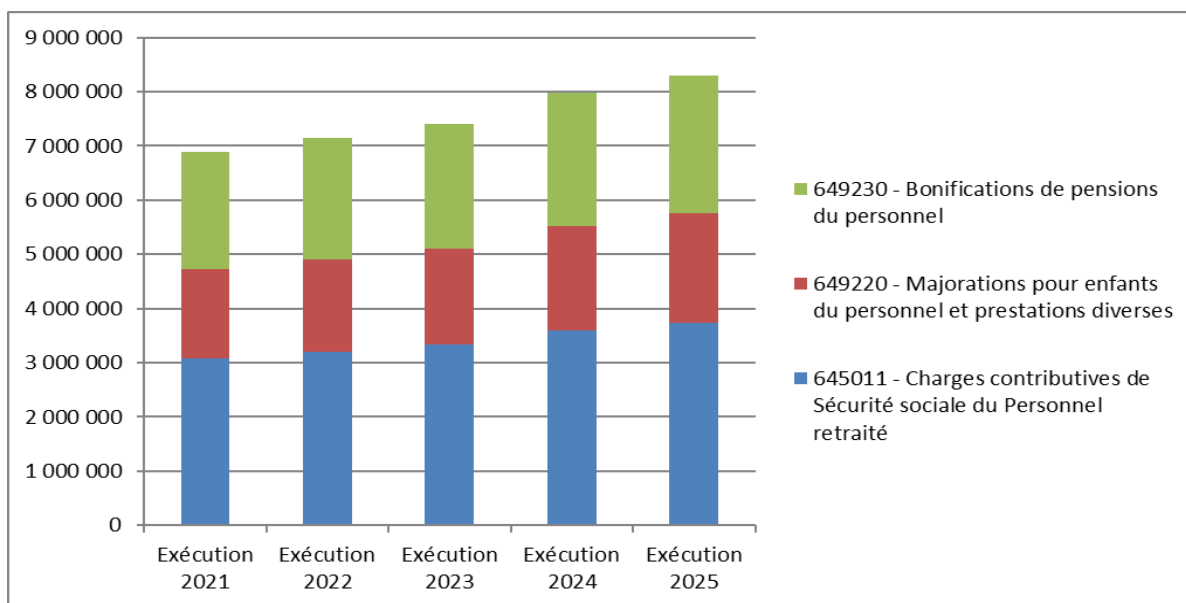


* Source RHF

Pour les personnels retraités, l'évolution des dépenses au cours des cinq derniers exercices s'établit ainsi :

Dépenses pour les personnels retraités

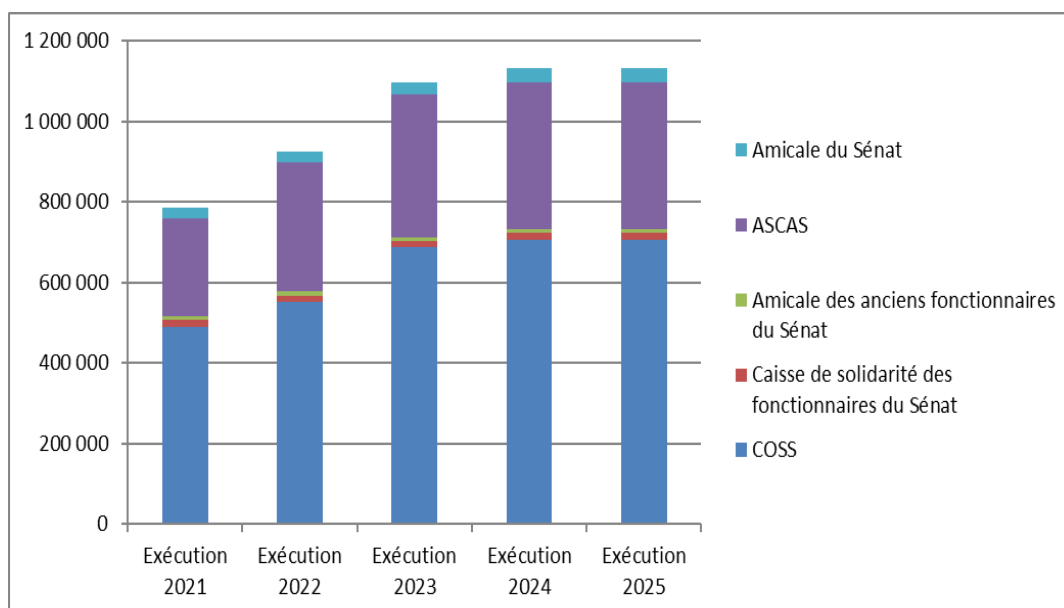
Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
Personnels retraités					
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	3 078 334	3 201 411	3 329 429	3 597 949	3 739 482
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	1 647 549	1 713 390	1 781 377	1 919 495	2 010 225
649230 - Bonifications de pensions du personnel	2 163 475	2 240 586	2 298 988	2 462 115	2 541 245
TOTAL DES DEPENSES	6 889 357	7 155 387	7 409 794	7 979 559	8 290 952



Au total, les **dépenses relatives aux activités sociales et culturelles** évoluent comme suit :

Agrégat des dépenses relatives aux activités sociales et culturelles

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
COSS	490 000	552 000	687 000	707 000	707 000
Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
Amicale des anciens fonctionnaires du Sénat	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
ASCAS	244 600	321 600	354 600	364 600	364 600
Amicale du Sénat	25 000	25 000	30 000	35 000	35 000
TOTAL DES DEPENSES	785 600	924 600	1 097 600	1 132 600	1 132 600



EXECUTION DU BUDGET - 2025

Sénat

	Exécution 2024	Budget initial	Report OP	Budget réparti 2025*	Exécution 2025	Solde budgétaire 2025	Taux d'exécution 2025	Variation 2025-2024 (en%)	Variation 2025-2024 (en montant)
DEPENSES									
205 - Logiciels	213 562	430 000	0	330 000	163 743	166 257	49,62%	-23,33%	-49 818
213 - Constructions	6 977 510	5 841 000	1 048 532	5 542 078	2 686 671	2 855 407	48,48%	-61,50%	-4 290 840
215 - Installations techniques, matériels et outillage	942 356	1 500 500	560 820	3 248 526	3 326 770	-78 244	102,41%	253,03%	2 384 414
216 - Collections et oeuvres d'art	62 329	105 000	45 000	105 000	278 075	173 075	264,83%	346,14%	215 746
218 - Autres immobilisations corporelles	2 976 965	3 360 000	287 168	2 827 168	1 826 763	1 000 405	64,61%	-38,64%	-1 150 202
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	11 172 722	11 236 500	1 941 520	12 052 772	8 282 022	3 770 750	68,71%	-25,87%	-2 890 700
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 000 711	1 177 000	2 350	1 090 850	901 816	189 034	82,67%	-9,88%	-98 895
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	4 394 682	5 318 324	0	5 038 324	4 384 155	654 169	87,02%	-0,24%	-10 527
607 - Achats de marchandises	116 646	80 000	0	80 000	56 115	23 885	70,14%	-51,89%	-60 531
611 - Sous-traitance générale	4 231 607	4 490 100	28 389	4 553 489	4 260 231	293 258	93,56%	0,68%	28 624
613 - Locations	2 802 289	3 179 625	0	3 279 625	3 014 396	265 229	91,91%	7,57%	212 108
614 - Charges locatives et de copropriété	362 981	400 000	0	400 000	435 708	-35 708	108,93%	20,04%	72 728
615 - Entretien, réparations, restauration	8 272 614	9 360 500	538 822	9 554 522	8 494 254	1 060 267	88,90%	2,68%	221 640
616 - Assurances	246 811	255 000	0	255 000	271 006	-16 006	106,28%	9,80%	24 195
617 - Etudes et recherche	210 244	705 000	0	705 000	289 276	415 724	41,03%	37,59%	79 032
618 - Divers	1 840 565	2 183 600	0	2 143 600	1 893 481	250 119	88,33%	2,87%	52 916
621 - Rémunération extérieur	6 443	60 000	0	60 000	0	60 000	0,00%	-100,00%	-6 443
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 813 533	5 055 088	310 556	4 721 798	3 043 642	1 678 156	64,46%	-20,19%	-769 891
623 - Publicités, publications, relations publiques	721 621	1 004 500	0	1 000 500	909 317	91 183	90,89%	26,01%	187 695
624 - Transport de biens et transport du personnel	143 847	280 000	0	280 000	238 575	41 425	85,21%	65,85%	94 728
625 - Déplacements, missions et réceptions	8 712 627	10 139 500	0	10 090 140	9 363 248	726 892	92,80%	7,47%	650 621
626 - Frais postaux et de télécommunications	3 289 858	3 600 000	0	3 600 000	3 304 357	295 643	91,79%	0,44%	14 499
629 - Rabais, remises, ristournes sur autres services extérieurs	-59 000	0	0	0	-100 662	100 662	0,00%	70,61%	-41 662
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 090 330	1 154 300	0	1 154 300	1 117 812	36 488	96,84%	2,52%	27 482
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	596 815	666 100	0	676 100	558 317	117 783	82,58%	-6,45%	-38 499
637 - Taxes diverses	53 143	75 000	0	75 000	1 203	73 797	1,60%	-97,74%	-51 940
641 - Indemnités des Sénateurs	33 466 360	33 614 856	0	33 639 850	33 413 106	226 744	99,33%	-0,16%	-53 255
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	90 145 058	94 449 550	0	93 639 500	91 189 936	2 449 664	97,38%	1,16%	1 044 778
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	11 273 711	12 911 610	0	12 475 260	12 107 904	367 356	97,06%	7,40%	834 193
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	13 383 470	13 542 968	0	13 602 968	13 453 609	149 359	98,90%	0,52%	70 139
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	17 684 055	18 495 516	0	18 330 250	17 966 674	363 576	98,02%	1,60%	282 619
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 414 745	4 543 075	0	4 422 315	4 400 135	22 180	99,50%	8,84%	357 390
647 - Autres charges sociales	83 539	166 900	0	2 254 500	1 863 788	390 712	82,67%	-22,80%	-550 470
648 - Autres charges de personnel	6 516 152	6 642 092	0	6 646 008	6 669 134	-23 126	100,35%	2,35%	152 983
649 - Accessoires de pensions	1 780	0	0	300	0	300	0,00%	-100,00%	-1 780
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires	163 448	300 000	0	300 000	97 680	202 320	32,56%	-40,24%	-66 768
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	109 619 231	113 555 187	0	113 729 600	111 422 305	2 307 295	97,97%	1,64%	1 803 074
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	2 004 023	2 298 100	0	2 198 100	2 089 898	108 202	95,08%	4,29%	85 875
659 - Autres subventions	20 064	1 825 000	0	0	0	0	0,00%	-100,00%	-20 064
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0	0	1 815 000	109 231	1 705 769	6,02%	INS	109 231
672 - Décisions de justice et protocoles transactionnels	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	344 000 656	365 216 791	2 821 637	367 898 413	345 622 022	22 276 392	93,94%	0,47%	1 621 366

C. LES PRODUITS

Les **produits** constatés se sont élevés en 2025 à **7 264 043 euros**, contre 5 795 084 euros inscrits au budget réparti, et en baisse de 16,4 % sur un an (8 692 539 euros en 2024).

Évolution des produits du Sénat depuis 2021

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
PRODUITS					
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-4 845	-15 986	-18 874	-13 301	-13 388
706 - Prestations de services	-204 408	-356 762	-303 521	-404 800	-514 032
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-81 831	-75 652	-82 000	-110 205	-84 676
708 - Produits des activités annexes	-1 024 966	-1 248 163	-1 372 521	-1 447 116	-1 565 033
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-548 137	-494 282	-527 098	-495 641	-531 656
755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat	0	0	-5 148	-87 549	-55 236
757 - Produits des cessions	0	0	0	0	-133 603
758 - Produits divers de gestion courante	-3 720 144	-5 088 641	-4 648 318	-5 890 488	-4 349 314
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	-121 342	0
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-73 162	-58 435	-4 864	-63 953	0
778 - Autres produits exceptionnels	-259 971	-106 212	-65 978	-58 143	-17 104
TOTAL DES PRODUITS	-5 917 464	-7 444 133	-7 028 322	-8 692 539	-7 264 043

La différence par rapport à la prévision est essentiellement due au **versement de l'excédent des caisses de sécurité sociale**, dont le montant a atteint **1 million d'euros**, contre 2,8 millions d'euros en 2024, et qui n'est jamais budgété, en raison de son caractère ontologiquement aléatoire.

Le **produit des cessions de publications** et de documents a représenté **13 388 euros**.

Les recettes tirées des **prestations de services** se sont élevées à **514 032 euros**, soit une **hausse de 26,98 %**, avec des recettes qui se maintiennent à un niveau supérieur à celui antérieur à la crise sanitaire. Pour mémoire, ces produits correspondent principalement :

- à **divers remboursements effectués par les Sénateurs** ;
- aux redevances de **mise à disposition des salles Clemenceau, Médicis et René Monory**, dont le nombre avait chuté en raison de la crise.

Au titre de la **cession de marchandises**, **84 676 euros** ont été enregistrés, provenant essentiellement de la vente de cartes de vœux aux Sénateurs par la **Direction de la Communication**, en baisse de 23,2 %.

Les produits des **activités annexes** ont représenté **1 565 033 euros**, soit une **hausse de 8,15 %** par rapport à l'exercice précédent. On distingue notamment :

- **555 690 euros** pour le **remboursement partiel de la mise à disposition de fonctionnaires du Sénat** auprès d'autres institutions ;
- **450 590 euros** provenant pour l'essentiel des **redevances** de la délégation de service public du Restaurant du Sénat, du bureau de

Poste et du Comptoir Médicis, et de façon secondaire, de refacturations à Public Sénat au titre des charges locatives, de taxes récupérables et de l'accès des personnels de la chaîne aux restaurants du Sénat ;

- **90 184 euros** au titre du **versement de l'excédent budgétaire** dégagé par les buvettes.

Les **revenus des immeubles** se sont élevés à **531 656 euros**.

Les **produits divers de gestion courante** ont quant à eux représenté **4 349 314 euros**, dont **1 million d'euros** au titre du **versement de l'excédent des caisses de sécurité sociale**.

Enfin, les **produits de cessions** se sont élevés à **133 603 euros**, correspondant à la vente de véhicules et de biens réformés. Les **autres produits** exceptionnels ont représenté quant à eux **17 104 euros**, essentiellement pour des recettes telles que la vente de parties communes de l'immeuble du 8 rue Garancière.

Reclassées par destination analytique, les recettes, **y compris celles du Jardin et du Musée**, tirées de la valorisation du patrimoine et des services, s'établissent comme suit :

Agrégat des recettes tirées de la valorisation du patrimoine et des services (Sénat, Jardin, Musée)

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
PRODUITS					
Concessions du Jardin	401 886	598 903	542 743	565 484	757 471
758100 - Concessions jardins	401 886	598 903	542 743	565 484	757 471
Prises de vues photographiques et cinématographiques, redevance de marque	61 380	72 215	103 120	57 590	64 865
758900 - Autres produits de gestion courante	61 380	72 215	103 120	57 590	64 865
Mise à disposition des locaux	742 484	765 158	858 035	828 579	945 390
706000 - Prestations de services	16 311	48 486	85 158	87 158	161 850
708700 - Remboursement de frais	25 000	0	20 000	20 000	20 000
708110 - Redevance, affermage, restaurants	153 036	222 391	225 780	225 780	231 884
752000 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	548 137	494 282	527 098	495 641	531 656
Mise à disposition de personnel	438 197	447 870	506 663	516 448	555 690
708400 - Mise à disposition facturée de personnel	438 197	447 870	506 663	516 448	555 690
Restaurant	108 150	181 264	217 020	212 307	249 515
708110 - Redevance, affermage, restaurants	108 150	181 264	217 020	212 307	249 515
Comptoir Médicis	37 151	38 072	46 504	47 224	67 218
708110 - Redevance, affermage, restaurants	37 151	38 072	46 504	47 224	67 218
Divers	188 010	189 547	191 678	261 940	320 183
701000 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	4 845	15 986	18 874	13 301	13 388
707000 - Cession à titre onéreux de marchandises	81 831	75 652	82 000	110 205	84 676
708120 - Reversements Buvettes	28 172	39 474	85 940	74 372	90 184
758900 - Autres produits de gestion courante	0	0	0	109	0
775200 / 757700- Produits sur cessions d'immos corporelles	73 162	58 435	4 864	63 953	131 935
TOTAL DES PRODUITS	1 977 259	2 293 029	2 465 764	2 489 573	2 960 332

EXECUTION DU BUDGET - 2025
Sénat

	Exécution 2024	Budget initial	Report OP	Budget réparti 2025*	Exécution 2025	Solde budgétaire 2025	Taux d'exécution 2025	Variation 2025-2024 (en%)	Variation 2025-2024 (en montant)
RESSOURCES									
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-13 301	-22 500	0	-22 500	-13 388	-9 112	59,50%	0,66%	-88
706 - Prestations de services	-404 800	-344 260	0	-344 260	-514 032	169 772	149,32%	26,98%	-109 232
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-110 205	-119 100	0	-119 100	-84 676	-34 424	71,10%	-23,16%	25 529
708 - Produits des activités annexes	-1 447 116	-1 300 500	0	-1 300 500	-1 565 033	264 533	120,34%	8,15%	-117 917
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-495 641	-500 000	0	-500 000	-531 656	31 656	106,33%	7,27%	-36 015
755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat	0	0	0	0	-55 236	-94 764	36,82%	-36,91%	32 313
757 - Produits des cessions	-87 549	-150 000	0	-150 000	-133 603	78 603	242,92%	NS	-133 603
758 - Produits divers de gestion courante	-5 890 488	-3 258 724	0	-3 303 724	-4 349 314	1 045 590	131,65%	-26,16%	1 541 174
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-121 342	0	0	0	0	0	0,00%	-100,00%	121 342
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-63 953	-40 000	0	0	0	0	0,00%	-100,00%	63 953
778 - Autres produits exceptionnels	-58 143	-60 000	0	0	-17 104	17 104	0,00%	-70,58%	41 040
V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES	6 555 883	-17 557 707	-2 821 637	-20 239 329	3 506 021	-23 745 351	-17,32%	-46,52%	-3 049 862
VI - DOTATION DE L'ETAT	-341 864 000	-341 864 000	0	-341 864 000	-341 864 000	0	100,00%	0,00%	0
VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)	-344 000 656	-365 216 791	-2 821 637	-367 898 413	-345 622 022	-22 276 392	93,94%	0,47%	-1 621 366

II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Le budget 2025 du Jardin du Luxembourg avait été fixé à **13,56 millions d'euros**, puis établi à **13,78 millions d'euros** après report des crédits d'opérations pluriannuelles et répartition des crédits en début d'exercice, contre respectivement 13,43 et 13,65 millions d'euros en 2024, et une dotation de l'État stable en 2025, à 11,61 millions d'euros. Ce montant se répartissait entre **1,69 million d'euros** pour l'investissement et **12,09 millions d'euros** pour le fonctionnement. Avec des produits de 796 500 euros, un déficit de 1,37 million d'euros était attendu, financé par un prélèvement sur disponibilités.

En exécution, il a finalement représenté une dépense de **12,93 millions d'euros**, soit une baisse de 1,25 % par rapport à 2024. Les dépenses d'investissement se sont élevées à **1,57 million d'euros** et celles de fonctionnement à **11,36 millions d'euros**. Les produits s'étant élevés à **853 057 euros**, le déficit constaté a été de **471 864 euros**, bien inférieur à la prévision.

Budget du Jardin du Luxembourg

BUDGET DU JARDIN - 2025	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	1 566 970 €
II - Section de fonctionnement	11 364 851 €
III -Total des dépenses (I+II)	12 931 821 €
RESSOURCES	
IV - Produits	853 057 €
V - Dotation de l'Etat	11 606 900 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	471 864 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	12 931 821 €

EXECUTION DU BUDGET - 2025

Jardin

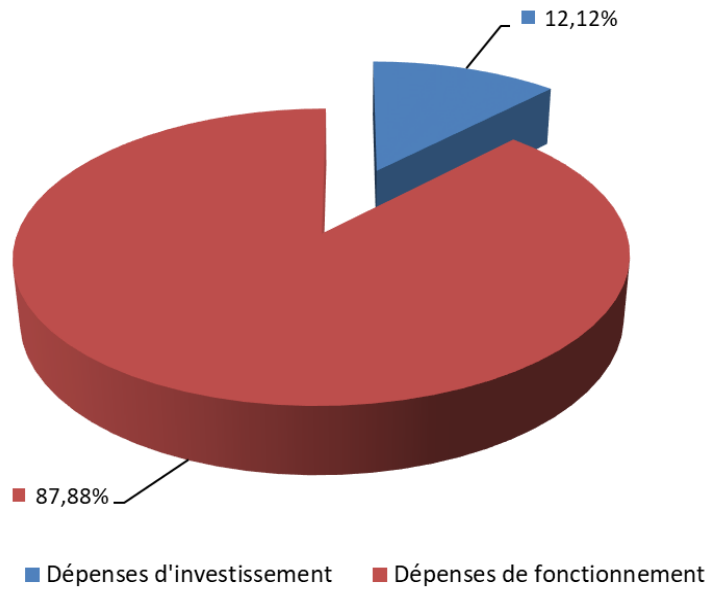
	Exécution 2024	Budget initial	Report OP	Budget réparti 2025*	Exécution 2025	Solde budgétaire 2025	Taux d'exécution 2025	Variation 2025-2024 (en%)	Variation 2025-2024 (en montant)
DEPENSES									
212 - Agencements et aménagements de terrains	36 355	60 000	0	60 000	39 048	20 952	65,08%	7,41%	2 693
213 - Constructions	1 551 378	1 260 000	65 708	1 567 708	1 458 802	108 906	93,05%	-5,97%	-92 575
215 - Installations techniques, matériels et outillage	52 915	170 000	0	20 000	24 563	-4 563	122,82%	-53,58%	-28 352
216 - Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
218 - Autres immobilisations corporelles	0	70 000	0	40 000	44 556	-4 556	111,39%	NS	44 556
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	1 640 648	1 560 000	65 708	1 687 708	1 566 970	120 738	92,85%	-4,49%	-73 678
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	55 198	55 000	0	55 000	56 090	-1 090	101,98%	1,62%	892
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	725 747	780 321	0	780 321	773 567	6 754	99,13%	6,59%	47 821
611 - Sous-traitance générale	330 093	320 000	0	330 000	356 560	-26 560	108,05%	8,02%	26 467
613 - Locations	27 212	25 625	0	25 625	21 808	3 817	85,10%	-19,86%	-5 404
615 - Entretien, réparations, restauration	797 321	950 694	0	1 055 694	872 379	183 315	82,64%	9,41%	75 058
617 - Etudes et recherche	3 272	5 000	0	5 000	3 078	1 922	61,56%	-5,93%	-194
618 - Divers	75 519	135 500	0	125 500	79 248	46 252	63,15%	4,94%	3 729
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	125 759	106 600	13 018	129 618	100 898	28 720	77,84%	-19,77%	-24 862
623 - Publicités, publications, relations publiques	9 395	42 000	0	40 000	8 608	31 392	21,52%	-8,38%	-787
625 - Déplacements, missions et réceptions	11 836	18 000	0	18 000	12 059	6 500	66,99%	1,88%	223
626 - Frais postaux et de télécommunications	8 522	6 500	0	6 500	6 518	-18	100,28%	-23,51%	-2 004
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	88 007	86 310	0	86 310	83 885	2 425	97,19%	-4,68%	-4 122
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	6 841 789	7 087 100	0	7 067 500	6 671 507	395 993	94,40%	-2,49%	-170 281
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	298 350	327 800	0	327 800	358 370	-30 570	109,33%	20,12%	60 021
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 445 445	1 501 094	0	1 498 709	1 411 298	87 411	94,17%	-2,36%	-34 147
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	82 987	79 437	0	79 437	111 934	-32 497	140,91%	34,88%	28 947
647 - Autres charges sociales	187 788	104 000	0	104 000	81 436	22 564	78,30%	-56,63%	-106 352
648 - Autres charges de personnel	0	3 000	0	0	0	0	0,00%	NS	0
649 - Accessoires de pensions	341 126	352 779	0	352 779	355 606	-2 827	100,80%	4,24%	14 480
659 - Autres subventions	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 455 367	11 996 760	13 018	12 087 793	11 364 851	722 942	94,02%	-0,79%	-90 517
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	13 096 015	13 556 760	78 726	13 775 501	12 931 821	843 680	93,88%	-1,25%	-164 194

RESSOURCES

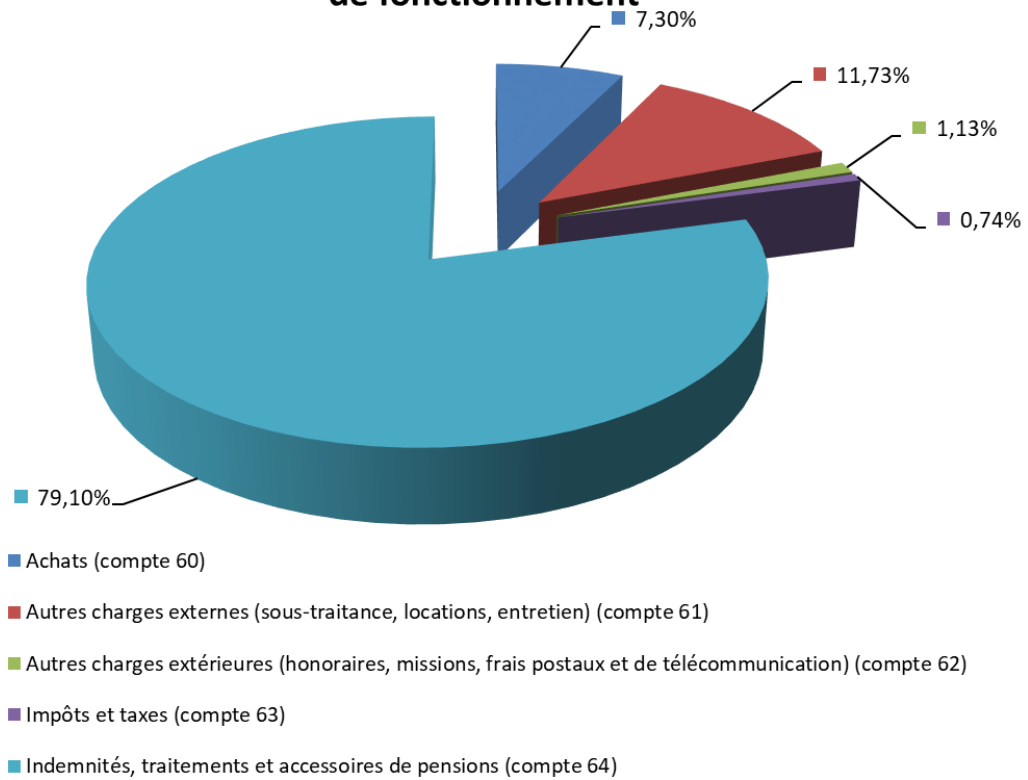
706 - Prestations de services	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
708 - Produits des activités annexes	-31 492	-121 500	0	-121 500	-34 559	-86 941	28,44%	9,74%	-3 066
758 - Produits divers de gestion courante	-623 074	-675 000	0	-675 000	-818 229	143 229	121,22%	31,32%	-195 155
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-650	0	0	0	0	0	0,00%	-100,00%	650
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-8 820	0	0	0	0	0	0,00%	-100,00%	8 820
778 - Autres produits exceptionnels	-135	0	0	0	-269	269	0,00%	99,11%	-134
IV - TOTAL DES PRODUITS	-664 171	-796 500	0	-796 500	-853 057	56 557	107,10%	28,44%	-188 885
V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES	-824 944	-1 153 360	-78 726	-1 372 101	-471 864	-900 237	34,39%	-42,80%	353 079
VI - DOTATION DE L'ETAT	-11 606 900	-11 606 900	0	-11 606 900	-11 606 900	0	100,00%	0,00%	0
VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)	-13 096 015	-13 556 760	-78 726	-13 775 501	-12 931 821	-843 680	93,88%	-1,25%	164 194

* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

Jardin : répartition des dépenses



Jardin : répartition des dépenses de fonctionnement



A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2025, les **dépenses d'investissement** se sont élevées à **1 566 970 euros**, soit une **baisse de 4,49 %** par rapport à 2024, mais un niveau qui reste très élevé par rapport aux dépenses enregistrées depuis 2018. Le taux d'exécution a atteint 92,85 %, avec des dépenses inférieures de 120 738 euros aux crédits répartis.

Évolution des dépenses d'investissement du Jardin depuis 2021

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
212 - Agencements et aménagements de terrains	140 566	15 579	453	36 355	39 048
213 - Constructions	1 796 194	1 564 256	1 156 598	1 551 378	1 458 802
215 - Installations techniques, matériels et outillage	53 378	64 398	235 277	52 915	24 563
216 - Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	0
218 - Autres immobilisations corporelles	2 432	0	43 200	0	44 556
TOTAL DES DEPENSES	1 992 570	1 644 233	1 435 528	1 640 648	1 566 970

Pour les **agencements et aménagements de terrains**, les dépenses ont représenté 39 048 euros en 2025, pour un taux d'exécution de 65,08 %. Ces dépenses ont couvert des travaux de terrassement en vue de la restructuration des massifs arbustifs.

Les dépenses de **constructions** se sont élevées en 2025 à 1 458 802 euros, soit un taux d'exécution de 93,05 %. Les constructions ont principalement concerné l'opération pluriannuelle de restauration des grilles et des murets du Jardin du Luxembourg, pour un coût d'1,1 million d'euros. Ces dépenses ont également porté, en 2025, sur la sécurisation des grilles du 64 boulevard Saint-Michel et ont en outre permis l'acquisition du Manège du Jardin du Luxembourg.

Par ailleurs, **24 563 euros** ont été dépensés au profit des **installations techniques**, principalement au titre de l'achat d'un porte-outils.

Enfin, 44 556 euros ont été investis au titre des autres immobilisations corporelles, notamment pour le remplacement d'un véhicule de traction électrique.

EXECUTION DU BUDGET - 2025
Jardin
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2024	Budget réparti 2025	Exécution 2025	Solde budgétaire 2025	Taux d'exécution 2025	Variation 2025-2024 (en%)	Variation 2025-2024 (en montant)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
212 - Agencements et aménagements de terrains	36 355,01	60 000,00	39 048,10	20 951,90	65,08%	7,41%	2 693,09
212100 - Plantations d'arbres et d'arbustes	36 355,01	60 000,00	39 048,10	20 951,90	65,08%	7,41%	2 693,09
213 - Constructions	1 551 377,58	1 567 708,00	1 458 802,31	108 905,69	93,05%	-5,97%	-92 575,27
213500 - Installations et agencement des constructions	1 551 377,58	1 567 708,00	1 458 802,31	108 905,69	93,05%	-5,97%	-92 575,27
213510 - Installations et agencement des constructions - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
215 - Installations techniques, matériels et outillage	52 915,00	20 000,00	24 563,44	-4 563,44	122,82%	-53,58%	-28 351,56
215100 - Installations complexes spécialisées	-756,44	0,00	2 899,20	-2 899,20	0,00%	-483,27%	3 655,64
215400 - Matériel industriel	53 671,44	20 000,00	21 664,24	-1 664,24	108,32%	-59,64%	-32 007,20
216 - Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
216100 - Collections et oeuvres d'art propriété du Sénat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
218 - Autres immobilisations corporelles	0,00	40 000,00	44 556,24	-4 556,24	111,39%	NS	44 556,24
218200 - Matériel de transport	0,00	40 000,00	39 177,60	822,40	97,94%	NS	39 177,60
218400 - Mobilier	0,00	0,00	5 378,64	-5 378,64	0,00%	NS	5 378,64
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 640 647,59	1 687 708,00	1 566 970,09	120 737,91	92,85%	-4,49%	-73 677,50

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** du Jardin du Luxembourg ont été de **11 364 861 euros** en 2025, pour un taux d'exécution élevé, de 94,02 %. Les dépenses, légèrement inférieures à la prévision, se situent dans la moyenne haute des dépenses constatées depuis 2021.

Fonctionnement	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2024 - 2025	Variation
Budget exécuté							
6 - Fonctionnement	11 115 285	10 709 209	10 871 212	11 455 367	11 364 851	-90 517	-0,79%
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	32 589	31 982	47 598	55 198	56 090	892	1,62%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	545 169	661 186	680 980	725 747	773 567	47 821	6,59%
611 - Sous-traitance générale	399 228	321 334	267 579	330 093	356 560	26 467	8,02%
613 - Locations	19 470	6 391	19 683	27 212	21 808	-5 404	-19,86%
615 - Entretien, réparations, restauration	815 231	482 609	580 836	797 321	872 379	75 058	9,41%
617 - Etudes et recherche	500	250	3 704	3 272	3 078	-194	-5,93%
618 - Divers	50 289	41 673	71 988	75 519	79 248	3 729	4,94%
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	180 748	124 699	48 698	125 759	100 898	-24 862	-19,77%
623 - Publicités, publications, relations publiques	16 478	12 340	23 929	9 395	8 608	-787	-8,38%
625 - Déplacements, missions et réceptions	1 840	6 026	10 347	11 836	12 059	223	1,88%
626 - Frais postaux et de télécommunications	5 916	4 755	5 532	8 522	6 518	-2 004	-23,51%
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	84 158	81 992	80 729	88 007	83 885	-4 122	-4,68%
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	6 927 732	6 778 233	6 784 830	6 841 789	6 671 507	-170 281	-2,49%
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	212 810	258 258	309 921	298 350	358 370	60 021	20,12%
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 381 347	1 396 132	1 415 253	1 445 445	1 411 298	-34 147	-2,36%
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	48 819	68 847	84 738	82 987	111 934	28 947	34,88%
647 - Autres charges sociales	88 129	104 256	97 482	187 788	81 436	-106 352	-56,63%
648 - Autres charges de personnel	0	0	2 387	0	0	0	ns
649 - Accessoires de pensions	304 831	328 244	334 998	341 126	355 606	14 480	4,24%

1. Les achats de fournitures et de biens

Les **achats de matériel**, équipements et travaux – télécoms ont représenté une dépense de **56 090 euros**, correspondant à un taux d'exécution de 101,98 %, soit une hausse de 1,62 % par rapport à 2024. Ces achats concernent les dépenses annexes aux aménagements des pieds d'arbres, les achats de petits équipements (matériel d'élagage, de jardinage et d'arrosage) ainsi que les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier mécanique du Jardin (petit outillage et pièces détachées).

Les **achats non stockés de matières et fournitures** ont atteint **773 567 euros**, soit une augmentation de 6,59 % par rapport à 2024. 99,13 % des crédits ont été consommés.

2. Les services extérieurs

Les dépenses de **sous-traitance** ont augmenté par rapport à 2024 (+ 8,02 %) et se sont élevées à **356 560 euros**, consacrés à des dépenses traditionnelles telles que :

- la collecte des déchets des usagers du Jardin du Luxembourg ;
- la collecte des bennes de déchets de la Conservation du Jardin.

Les dépenses d'**honoraires** ont baissé de 19,77 % en 2025 pour s'établir à **100 898 euros**. Ces dépenses ont notamment porté sur l'assistance à maîtrise d'œuvre pour l'opération de rénovation des grilles et des murets et l'expertise approfondie d'arbres dangereux.

Enfin, les dépenses d'**entretien, réparations, restauration** se sont élevées à **872 379 euros** en 2025, en augmentation de 9,41 % par rapport à 2024. Ces dépenses ont notamment couvert des travaux de réfection de sols, des travaux sur l'entretien des réseaux d'égouts et de canalisations, des remplacements de portes en chênes, des nettoyages et restaurations de sculptures, ou encore la réfection de caisses d'orangerie.

3. Les charges de personnel

La dépense de rémunération des fonctionnaires titulaires ou stagiaires du Jardin s'est élevée en 2025 à **6 671 507 euros**, soit un taux d'exécution de 94,40 % et une légère baisse de 2,49 % par rapport à l'exercice précédent, succédant à une hausse de 0,84 % en 2024 et de 0,10 % en 2023.

Les **charges de sécurité sociale** et de prévoyance de ces personnels se sont élevées à 1 411 298 euros, soit un taux d'exécution de 94,17 % et un montant en baisse de 2,36 % par rapport à 2024.

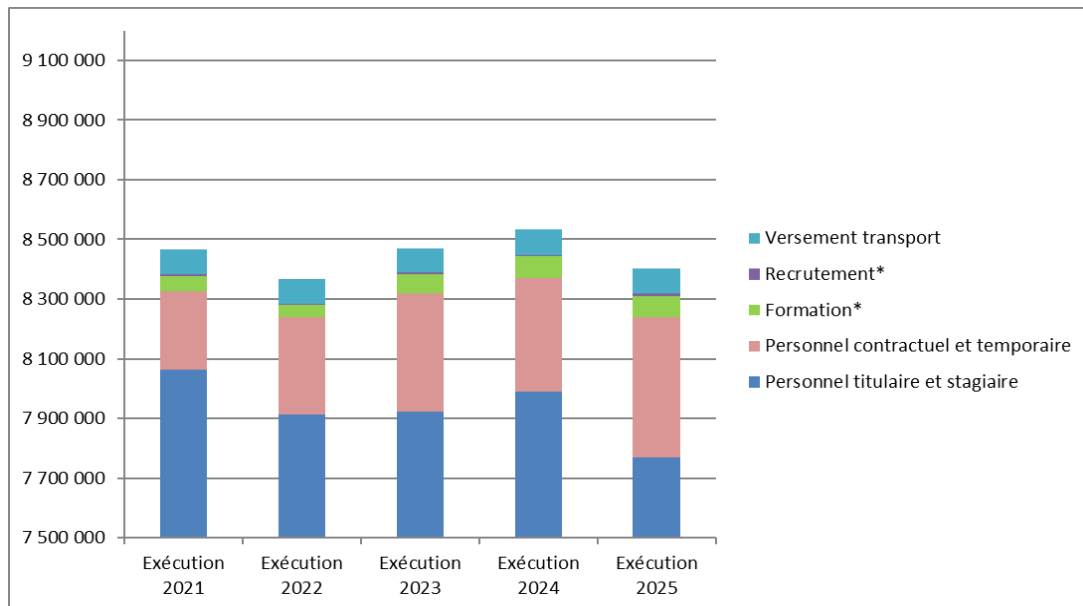
La **rémunération du personnel contractuel** et temporaire a quant à elle augmenté de 20,12 % par rapport à 2024 et s'est élevée à 358 370 euros, consacrés à la rémunération d'un ingénieur des jardins, de contractuels, d'auxiliaires saisonniers et d'apprentis, soit un taux d'exécution de 109,33 %.

Enfin, les dépenses de **formation** des personnels du Jardin du Luxembourg se sont élevées à 79 248 euros, soit une hausse de 4,94 % par rapport à 2024.

Agrégat des dépenses de personnel du Jardin

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
Personnel titulaire et stagiaire	8 065 099	7 912 952	7 923 854	7 989 241	7 768 771
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	6 927 732	6 778 233	6 784 830	6 841 789	6 671 507
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 137 367	1 134 719	1 139 024	1 147 452	1 097 264
Personnel contractuel et temporaire	261 630	327 106	394 659	381 337	470 304
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	212 810	258 258	309 921	298 350	358 370
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	48 819	68 847	84 738	82 987	111 934
Formation*	50 576	39 971	66 085	72 879	72 201
Formation	50 576	39 971	66 085	72 879	72 201
Recrutement*	5 047	4 101	5 777	2 640	7 047
Recrutement	5 047	4 101	5 777	2 640	7 047
Versement transport	84 158	81 992	80 729	88 007	83 885
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	84 158	81 992	80 729	88 007	83 885
TOTAL DES DEPENSES	8 466 509	8 366 121	8 471 105	8 534 104	8 402 208

* Source RHF



Les dépenses concernant les personnels retraités s'établissent comme suit au cours des cinq dernières années :

Compte	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025
DEPENSES					
Personnels retraités					
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	243 981	261 414	276 229	297 993	314 034
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	156 174	172 324	175 467	174 748	187 955
649230 - Bonifications de pensions du personnel	148 658	155 921	159 531	166 378	167 651
TOTAL DES DEPENSES	548 812	589 658	611 227	639 119	669 641

EXECUTION DU BUDGET - 2025
Jardin
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2024	Budget réparti 2025	Exécution 2025	Solde budgétaire 2025	Taux d'exécution 2025	Variation 2025-2024 (en%)	Variation 2025-2024 (en montant)
DEPENSES							
212 - Aménagements et aménagements de terrains	36 355,01	60 000,00	39 048,10	20 951,90	65,08%	7,41%	2 693,09
212100 - Plantations d'arbres et d'arbustes	36 355,01	60 000,00	39 048,10	20 951,90	65,08%	7,41%	2 693,09
213 - Constructions	1 551 377,58	1 567 708,00	1 458 802,31	1 088 905,69	93,05%	-5,97%	-92 575,27
213500 - Installations et agencement des constructions - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	1 551 377,58	1 567 708,00	1 458 802,31	1 088 905,69	93,05%	-5,97%	-92 575,27
213510 - Installations et agencement des constructions - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
215 - Installations techniques, matériels et outillage	52 915,00	20 000,00	24 563,44	-4 563,44	122,82%	-55,58%	-28 351,56
215100 - Installations complexes spécialisées	-756,44	0,00	2 899,20	-2 899,20	0,00%	-483,27%	3 655,64
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments à usage d'habitation et de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
215400 - Matériel industriel	53 671,44	20 000,00	21 664,24	-1 664,24	108,32%	-59,64%	-32 007,20
216 - Collections et œuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
218 - Autres immobilisations corporelles	0,00	40 000,00	44 556,24	-4 556,24	111,39%	NS	44 556,24
218200 - Matériel de transport	0,00	40 000,00	39 177,60	822,40	97,94%	NS	39 177,60
218400 - Mobilier	0,00	0,00	5 378,64	-5 378,64	0,00%	NS	5 378,64
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	55 198,84	55 000,00	56 090,15	-1 090,15	101,98%	1,62%	891,81
605400 - Achats de mobilier et décors	0,00	0,00	500,00	-500,00	0,00%	NS	500,00
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	55 198,84	55 000,00	55 590,15	-590,15	101,07%	0,71%	391,81
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	725 746,58	780 824,00	773 567,36	6 763,64	98,13%	6,59%	47 820,78
606110 - Eau	76 672,55	104 095,00	111 686,25	-7 591,25	107,29%	45,67%	35 013,70
606120 - Electricité et gaz	226 356,01	231 600,00	199 783,22	31 816,78	86,26%	-11,74%	-26 572,79
606130 - Chauffage urbain	62 883,70	73 226,00	75 595,59	-2 369,59	103,24%	20,21%	12 711,89
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	59 239,48	65 000,00	90 918,32	-25 918,32	139,87%	53,48%	31 678,84
606400 - Fournitures administratives	4 302,23	7 400,00	7 131,74	268,26	96,37%	65,77%	2 829,51
606500 - Achats de matières et fournitures horticoles	210 136,49	210 000,00	214 743,28	-4 743,28	102,26%	2,19%	4 606,79
606600 - Carburant	18 086,37	15 000,00	14 024,60	975,40	93,50%	-22,46%	-4 061,77
606800 - Autres matières et fournitures	67 598,73	74 000,00	59 684,36	14 315,64	80,65%	-11,71%	-7 914,37
606900 - Fournitures ateliers	471,02	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-471,02
61 - Sous-traitance générale	330 093,32	330 000,00	356 560,14	-26 560,14	108,05%	8,02%	26 466,82
611000 - Sous-traitance générale	330 093,32	330 000,00	356 560,14	-26 560,14	108,05%	8,02%	26 466,82
618 - Locations	27 212,31	25 625,00	21 807,95	3 817,05	85,10%	-19,86%	-5 404,36
618200 - Locations immobilières	14 033,52	5 625,00	6 162,84	-537,84	109,56%	-56,08%	-7 870,68
618300 - Locations mobilières	13 178,79	20 000,00	15 645,11	4 354,89	78,23%	18,71%	2 466,32
615 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	797 321,17	1 095 694,00	872 378,78	183 315,22	82,64%	9,41%	75 057,61
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	398 628,03	635 000,00	517 866,31	117 133,69	81,55%	29,91%	119 238,28
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	75 692,94	100 000,00	80 072,48	19 927,52	80,07%	5,79%	4 379,54
615600 - Maintenance	323 000,20	320 694,00	274 439,99	46 254,01	85,58%	-15,03%	-48 560,21
617 - Etudes et recherche	3 272,00	5 000,00	3 077,92	1 922,08	61,56%	-5,93%	-194,08
617000 - Etudes et recherche	3 272,00	5 000,00	3 077,92	1 922,08	61,56%	-5,93%	-194,08
618 - Divers	75 519,42	125 500,00	79 248,43	46 251,57	63,15%	4,94%	3 729,01
618300 - Documentation technique	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00%	NS	0,00
618400 - Versement à des organismes de formation	72 879,42	115 000,00	72 200,96	42 799,04	62,78%	-0,93%	-678,46
618410 - Formation langues étrangères	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00%	NS	0,00
618450 - Conception épreuves de concours	2 640,00	6 000,00	7 047,47	-1 047,47	117,46%	166,95%	4 407,47
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	125 759,42	129 616,00	100 897,55	28 720,45	77,84%	-19,77%	-24 861,87
622600 - Honoraires	125 759,42	129 616,00	100 897,55	28 720,45	77,84%	-19,77%	-24 861,87
623 - Publicités, publications, relations publiques	9 394,80	40 000,00	8 007,72	31 392,28	21,52%	-8,38%	-787,08
623100 - Annonces et insertions	4 919,60	4 000,00	7 013,62	-3 013,62	175,34%	42,56%	2 084,02
623300 - Organisation de manifestations et expositions	4 475,20	36 000,00	1 594,10	34 405,90	4,43%	-64,38%	-2 881,10
625 - Déplacements, missions et réceptions	11 835,99	18 000,00	12 059,05	5 940,95	66,99%	1,89%	223,06
625110 - Frais de transport hors mission	4 349,10	6 000,00	3 412,97	2 587,03	56,88%	-21,52%	-936,13
625120 - Frais d'hébergement hors mission	1 790,05	3 000,00	853,85	2 146,15	28,46%	-52,30%	-936,20
625130 - Frais de séjour hors mission	5 696,84	9 000,00	7 792,23	1 207,77	86,58%	36,78%	2 095,39

EXECUTION DU BUDGET - 2025

Jardin

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2024	Budget réparti 2025	Exécution 2025	Solde budgétaire 2025	Taux d'exécution 2025	Variation 2025-2024 (en%)	Variation 2025-2024 (en montant)
626 - Frais postaux et de télécommunications	8 521,99	6 500,00	6 518,34	-18,34	100,28%	-23,51%	-2 003,65
626100 - Frais postaux et de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
626200 - Autres frais de télécommunications	8 521,99	6 500,00	6 518,34	-18,34	100,28%	-23,51%	-2 003,65
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	88 006,61	86 310,00	83 884,74	2 425,26	97,19%	-4,68%	-4 121,87
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	88 006,61	86 310,00	83 884,74	2 425,26	97,19%	-4,68%	-4 121,87
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	6 841 988,76	7 067 500,00	6 671 507,27	398 992,73	94,40%	-2,49%	-170 291,49
642100 - Traitement de base	2 930 872,59	3 050 000,00	2 817 454,43	232 545,57	92,38%	-3,88%	-113 218,16
642200 - Indemnité de résidence	110 305,52	114 400,00	105 796,66	8 613,34	92,47%	-4,10%	-4 516,86
642300 - Indemnité de service	733 333,32	762 500,00	705 240,50	57 259,50	92,49%	-3,83%	-28 093,42
642410 - Transport et ICL	320 768,70	305 000,00	303 259,69	1 740,31	99,43%	-5,46%	-17 509,01
642420 - Travaux supplémentaires	1514 584,52	1525 000,00	1550 620,56	-25 620,56	101,68%	2,38%	36 036,04
642430 - Indemnité exceptionnelle	265 609,26	274 500,00	255 637,00	18 863,00	93,13%	-3,75%	-9 972,26
642441 - ICL	53 795,63	47 000,00	44 123,84	2 876,16	93,88%	-17,98%	-9 671,79
642442 - Indemnités diverses	692 756,77	732 000,00	681 391,73	50 608,27	93,08%	-16,44%	-11 965,04
642510 - SFT	40 290,41	40 000,00	34 414,18	5 585,82	86,04%	-14,58%	-5 876,23
642620 - Autres indemnités à caractère familial	179 671,44	217 100,00	173 678,68	43 521,32	79,95%	-3,38%	-6 092,76
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	298 349,59	327 800,00	358 370,35	-30 570,35	109,33%	20,12%	60 020,76
643100 - Rémunération	252 891,23	260 000,00	284 049,54	-24 049,54	109,25%	12,32%	31 158,31
643200 - Congés payés	3 044,96	7 800,00	8 765,74	-965,74	112,38%	187,88%	5 720,78
643300 - Indemnités diverses	42 413,40	60 000,00	65 555,07	-5 555,07	109,26%	54,56%	23 141,67
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 445 445,21	1 498 709,00	87 411,12	87 411,12	94,17%	-2,36%	-34 147,33
645000 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel en activité	159 487,71	167 750,00	163 102,93	14 647,61	91,27%	-4,00%	-6 385,32
645010 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	304 693,01	314 034,29	-9 375,29	103,08%	5,38%	16 041,28	
645020 - Charges contributives Retraite du Personnel	976 002,33	1 014 100,00	932 679,14	81 420,86	91,97%	-4,44%	-43 323,19
645030 - Charges de contribution solidarité autonomie du Personnel	11 962,16	12 200,00	11 482,06	717,94	94,12%	-4,01%	-480,10
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	82 987,43	79 437,00	111 934,08	-32 497,08	140,91%	34,88%	28 946,65
646000 - Charges de Sécurité soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2,96	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-2,96
646100 - Charges de Sec. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations URSSAF	17 416,06	24 720,00	21 485,13	3 234,87	86,91%	23,36%	4 069,07
646200 - Charges contributives de retraite Personnel contractuel et temporaire	5 585,18	6 183,00	8 208,22	-2 025,22	132,75%	48,96%	2 623,04
646300 - Charges contributives de retraite Personnel fonctionnaire détaché au Sénat	15 642,12	17 000,00	17 605,96	-605,96	103,58%	12,55%	1 963,84
646400 - Charges contributives de Mutuelle et de Prévoyance collectives	1 890,21	1 534,00	2 759,60	-1 225,60	179,90%	45,99%	869,39
646500 - Charges de Sec. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations MSA	42 450,90	30 000,00	61 875,17	-31 875,17	206,25%	45,76%	19 424,27
647 - Autres charges sociales	187 768,08	104 000,00	81 436,43	22 563,57	78,30%	-56,63%	-106 351,65
647100 - Prestations directes	182 810,19	97 000,00	76 839,42	20 160,58	79,22%	-57,97%	-105 970,77
647200 - Chèques déjeuners - Part patronale	4 977,89	7 000,00	4 597,01	2 402,99	65,67%	-7,65%	-380,88
648 - Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
648240 - Formation aux concours internes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
649 - Accessoires de pensions	344 126,28	352 779,00	355 606,45	-2 827,45	100,80%	4,24%	14 480,17
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	174 747,87	193 852,00	187 955,94	5 896,66	96,98%	7,58%	13 207,47
649320 - Bonifications de pensions du personnel	166 378,41	158 927,00	167 651,11	-8 724,11	105,49%	0,76%	1 272,70
659 - Autres subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
659100 - Subvention aux châteaux de nécessité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
671200 - Pénalités, amendes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	13 096 014,89	13 775 501,00	12 931 820,68	843 680,32	93,88%	-1,25%	-164 194,21

C. LES PRODUITS

En 2025 le budget du Jardin du Luxembourg a enregistré des recettes d'un montant total de 853 057 euros, en nette hausse de 28,44 % par rapport à 2024 et supérieur de 7,10 % à la prévision.

Les **produits divers de gestion courante** se sont élevés à **818 229 euros**, correspondant aux **redevances** versées par les concessionnaires du Jardin du Luxembourg, pour un total de **757 471 euros**, en forte hausse par rapport à 2024 (+ 33,95 %) dans un contexte de renouvellement des concessions et de réouverture des courts de tennis, aux redevances versées au titre de la politique de marque « Jardin du Luxembourg » et aux recettes provenant des **prises de vues** (photographies et tournages), soit **64 865 euros**, en hausse de 12,63 % par rapport à 2024 et également supérieures aux prévisions du budget réparti, de 50 000 euros.

Par ailleurs, des **recettes diverses** d'un montant de **34 559 euros** ont été perçues, en légère hausse par rapport à 2024 (31 492 euros). Ces produits correspondent à des refacturations de fluides ainsi qu'aux redevances dues au titre de deux expositions photographiques sur les grilles du Jardin.

EXECUTION DU BUDGET - 2025
Jardin
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2024	Budget réparti 2025	Exécution 2025	Solde budgétaire 2025	Taux d'exécution 2025	Variation 2025-2024 (en%)	Variation 2025-2024 (en montant)
706 - Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
706000 - Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	NS	0,00
708 - Produits des activités annexes	-31 492,17	-121 500,00	-34 558,54	-86 941,46	28,44%	9,74%	-3 066,37
708700 - Remboursement de frais	-31 492,17	-121 500,00	-34 558,54	-86 941,46	28,44%	9,74%	-3 066,37
758 - Produits divers de gestion courante	-623 073,96	-675 000,00	-818 229,26	143 229,26	121,22%	31,32%	-195 155,30
758100 - Concessions jardins	-565 483,96	-625 000,00	-757 470,88	132 470,88	121,20%	33,95%	-191 986,92
758200 - Pénalités sur marchés	0,00	0,00	4 106,62	-4 106,62	0,00%	NS	4 106,62
758900 - Autres produits de gestion courante	-57 590,00	-50 000,00	-64 865,00	14 865,00	129,73%	12,63%	-7 275,00
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-650,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	650,00
771100 - Pénalités perçues	-650,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	650,00
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-8 820,22	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	8 820,22
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	-8 820,22	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	8 820,22
778 - Autres produits exceptionnels	-135,00	0,00	-268,80	268,80	0,00%	99,11%	-133,80
778000 - Autres produits exceptionnels	-135,00	0,00	-268,80	268,80	0,00%	99,11%	-133,80
PRODUITS	-664 171,35	-796 500,00	-853 056,60	56 556,60	107,10%	28,44%	-188 885,25

III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

Le budget 2025 du Musée du Luxembourg avait été fixé à **168 200 euros**. Ce montant se répartissait entre **70 000 euros** pour l'investissement et **98 200 euros** pour le fonctionnement.

Depuis l'arrêté n° 2019-183 du Bureau du 20 juin 2019, le Bureau du Sénat a confié à l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand palais des Champs-Élysées (RMN) la délégation de service public relative à l'exploitation du Musée du Luxembourg. La redevance versée par le délégataire doit couvrir l'ensemble des dépenses.

L'exécution du budget 2025 a cependant une nouvelle fois été perturbée, s'agissant des produits, et n'a pas retrouvé son niveau antérieur à la crise sanitaire. Les dépenses, en diminution depuis 2018 et presque nulles en 2023, avaient rebondi au cours de l'exercice 2024. Cette trajectoire s'est confirmée en 2025 et les dépenses atteignent désormais **192 503 euros**. La hausse enregistrée en 2025 s'explique essentiellement par des travaux de remplacement du système de sécurité incendie (SSI). Les recettes ont atteint un niveau identique à celles de 2024, à **151 297 euros**, niveau qui ne représente qu'environ 60 % du niveau antérieur à la crise sanitaire.

Ces dépenses d'investissement ont résulté en un exercice budgétaire en **déficit de 41 206 euros**. Il a donc été nécessaire de procéder à un prélèvement sur disponibilités, conformément à ce qui était initialement prévu dans le budget réparti (prélèvement estimé à 13 200 euros).

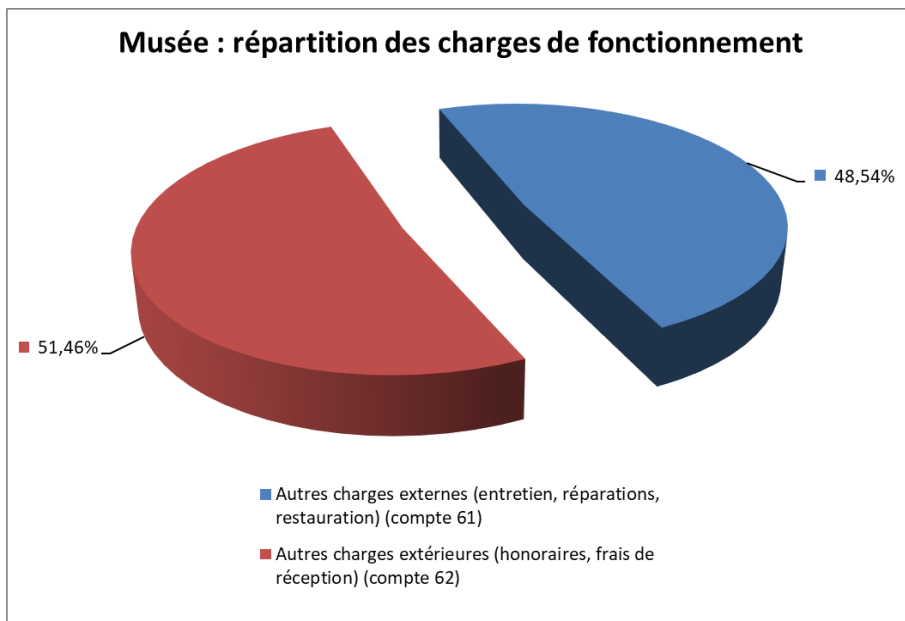
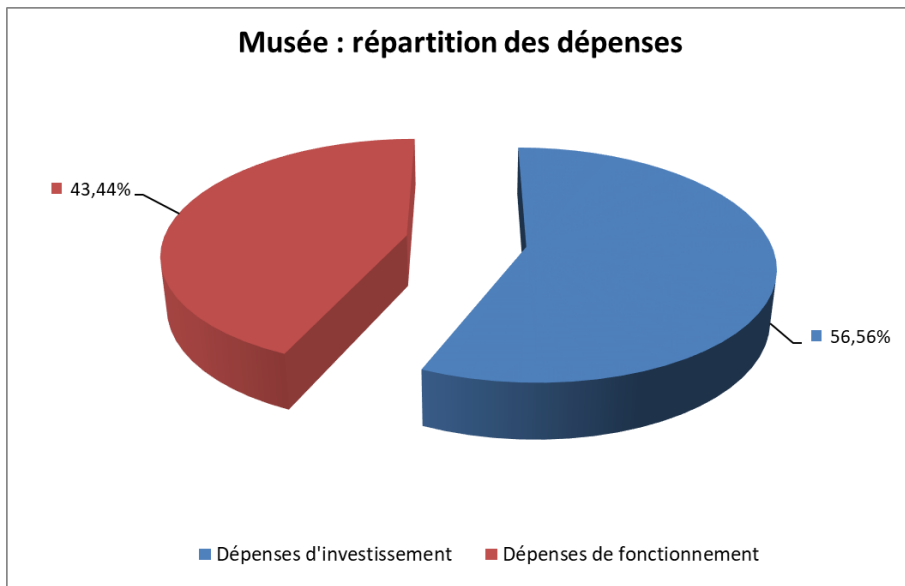
Budget du Musée du Luxembourg

BUDGET DU MUSEE - 2025	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	108 873 €
II - Section de fonctionnement	83 630 €
III -Total des dépenses (I+II)	192 503 €
RESSOURCES	
IV - Produits	151 297 €
V - Dotation de l'Etat	0 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	41 206 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	192 503 €

EXECUTION DU BUDGET - 2025
Musée

	Exécution 2024	Budget initial	Report OP	Budget réparti 2025*	Exécution 2025	Solde budgétaire 2025	Taux d'exécution 2025	Variation 2025-2024 (en%)	Variation 2025-2024 (en montant)
DEPENSES									
213 - Constructions	28 596	70 000	0	70 000	0	70 000	0,00%	-100,00%	-28 596
215 - Installations techniques, matériels et outillage	0	0	0	0	108 873	-108 873	0,00%	NS	108 873
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	28 596	70 000	0	70 000	108 873	-38 873	155,53%	280,73%	80 277
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
615 - Entretien, réparations, restauration	93 282	8 200	0	8 200	40 592	-32 392	495,02%	-56,48%	-52 690
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	324	80 000	0	80 000	34 732	45 268	43,41%	10619,60%	34 408
623 - Publicités, publications, relations publiques	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
625 - Déplacements, missions et réceptions	16 036	10 000	0	10 000	8 306	1 694	83,06%	-48,20%	-7 730
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	109 642	98 200	0	98 200	83 630	14 570	85,16%	-23,72%	-26 012
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	138 238	168 200	0	168 200	192 503	-24 303	114,45%	39,25%	54 265
RESSOURCES									
706 - Produits des activités annexes	-151 297	-155 000	0	-155 000	-151 297	-3 703	97,61%	0,00%	0
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	0	0	0	0,00%	NS	0
IV - TOTAL DES PRODUITS	-151 297	-155 000	0	-155 000	-151 297	-3 703	97,61%	0,00%	0
V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES	13 059	-13 200	0	-13 200	-41 206	28 006	312,16%	-415,52%	-54 265
VI - DOTATION DE L'ETAT	0	0	0	0	0	0	NS	NS	0
VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)	-138 238	-168 200	0	-168 200	-192 503	24 303	114,45%	39,25%	-54 265

* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable



A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses **d'investissement** du Musée du Luxembourg se sont élevées à **108 873 euros**, pour un budget réparti de 70 000 €.

Elles avaient été de 28 596 euros en 2024 et nulles en 2023.

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au titre du **fonctionnement**, **83 630 euros** ont été dépensés, ce qui correspond à un taux d'exécution de 85,16 %. Ces dépenses ont couvert notamment l'installation et la location d'un groupe froid et le financement des études destinées au remplacement du SSI évoqué précédemment.

C. LES PRODUITS

Les **produits** des activités annexes, pour lesquels 155 000 euros étaient prévus, ont finalement été de **151 297 euros**. Stables par rapport à 2023 et 2024, ils restent bien inférieurs à leur niveau antérieur à la crise sanitaire.

Ces produits correspondent pour leur totalité à la **redevance** versée par la RMN.

EXECUTION DU BUDGET - 2025

Musée

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2024	Budget réparti 2025	Exécution 2025	Solde budgétaire 2025	Taux d'exécution 2025	Variation 2025-2024 (en%)	Variation 2025-2024 (en montant)
DEPENSES							
213 - Constructions	28 596,12	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00%	-100,00%	-28 596,12
213500 - Installations et agencement des constructions	28 596,12	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00%	-100,00%	-28 596,12
215 - Installations techniques, matériels et outillage	0,00	0,00	108 872,87	-108 872,87	0,00%	NS	108 872,87
215100 - Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	108 872,87	-108 872,87	0,00%	NS	108 872,87
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	28 596,12	70 000,00	108 872,87	-38 872,87	155,53%	280,73%	80 276,75
615 - Entretien, réparations, restauration	93 281,83	8 200,00	40 592,02	-32 392,02	495,02%	-56,48%	-52 689,81
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	88 679,90	5 000,00	33 594,44	-28 594,44	671,89%	-62,12%	-55 085,46
615600 - Maintenance	4 601,93	3 200,00	6 997,58	-3 797,58	218,67%	52,06%	2 395,65
622600 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	324,00	80 000,00	34 731,51	45 268,49	43,41%	106,19,60%	34 407,51
622600 - Honoraires	324,00	80 000,00	34 731,51	45 268,49	43,41%	106,19,60%	34 407,51
625 - Déplacements, missions et réceptions	16 035,89	10 000,00	8 306,32	1 693,68	83,06%	-48,20%	-7 729,57
625110 - Frais de transport hors mission	801,31	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-801,31
625700 - Réceptions	15 234,58	10 000,00	8 306,32	1 693,68	83,06%	-45,48%	-6 928,26
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	109 641,72	98 200,00	83 629,85	14 570,15	85,16%	-23,72%	-26 011,87
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	138 237,84	168 200,00	192 502,72	-24 302,72	114,45%	39,25%	54 264,88

PRODUITS

708 - Produits des activités annexes	-151 297,20	-155 000,00	-151 297,20	-3 702,80	97,61%	0,00%	0,00
708110 - Redevance, affichage, restaurants	-151 297,20	-155 000,00	-151 297,20	-3 702,80	97,61%	0,00%	0,00
IV - PRODUITS	-151 297,20	-155 000,00	-151 297,20	-3 702,80	97,61%	0,00%	0,00

IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE

À la suite des élections sénatoriales du 24 septembre 2023, les membres de la composition de la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne ont été nommés par le Sénat lors de la séance du 4 octobre 2023.

En application de l'article 103 *bis* du Règlement, la Commission spéciale examine les comptes du Sénat dans les conditions prévues par le règlement budgétaire et comptable et procède aux investigations qu'elle estime nécessaires. Elle donne aux Questeurs quitus de leur gestion et évalue l'action des services dont ils assurent la direction. Elle transmet ses observations au Président et aux Questeurs. Son activité fait l'objet une fois par an d'une communication au Bureau par son président et son rapporteur. Elle établit chaque année un rapport public relatif aux comptes du Sénat.

Pour débiter ses travaux, relatifs à l'examen des comptes de l'exercice 2025, la Commission spéciale a procédé à l'audition, le 18 février 2026, du Secrétaire général de la Questure, afin d'assurer le **suivi des recommandations** qu'elle avait formulées dans le cadre de l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice 2024.

En application du Règlement budgétaire et comptable, la Commission spéciale a procédé à l'ensemble des **diligences** qui lui incombent sur les **comptes du Sénat** pour l'année 2025. À ce titre, elle a **entendu** :

- la Directrice des Affaires financières et sociales, sur le compte administratif, le 8 avril 2026 ;
- le Conseil de Questure, sur la gestion budgétaire du Sénat au titre de l'exercice considéré, le 6 mai 2026 ;
- M. Jean-Pierre Viola, Conseiller maître à la Cour des comptes, chargé de la mission de certification des comptes du Sénat, le 12 mai 2025 ;
- le Trésorier du Sénat, le 13 mai 2026 ;

Le Président-directeur général de la société de programme Public Sénat, M. Jean-Emmanuel Casalta, est également venu lui présenter les comptes 2025 de celle-ci, le 29 avril 2026.

Enfin, dans le cadre de sa mission relative à l'**évaluation interne**, ses travaux ont porté sur la valorisation et l'exploitation du Jardin du Luxembourg.

À cette fin, la Commission spéciale a procédé, le 31 mars 2026, à une visite du Jardin du Luxembourg conduite par le Directeur de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, et le Directeur de la Logistique et des Moyens généraux, afin de constater, d'une part, les enjeux de préservation du patrimoine et, d'autre part, les principales activités économiques et attractions du Jardin.

La Commission spéciale a également procédé, le 15 avril 2026, à une audition conjointe du Directeur de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins, du Directeur de l'Accueil et de la Sécurité, du Directeur de la Logistique et des Moyens généraux, de la Directrice de la Communication et de la Directrice des Affaires financières et sociales, afin d'évoquer les enjeux et missions, dans leurs directions respectives, de gestion, de valorisation et d'exploitation du domaine dont le Sénat est affectataire.

Lors de sa réunion du 13 mai 2025, la Commission spéciale a, pour l'année 2025 :

- **donné quitus aux Questeurs de leur gestion ;**
- **donné quitus aux Trésoriers¹ de la régularité de leur gestion ;**
- **approuvé les comptes annuels du Sénat.**

¹ L'article 37 du Règlement budgétaire et comptable prévoit qu'en cas de changement de Trésorier en cours d'exercice, chaque Trésorier rend compte des opérations de sa gestion.

V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2025

La Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne :

Rappelle son attachement à la transparence des comptes du Sénat, dans le respect du principe constitutionnel d'autonomie financière des assemblées parlementaires ;

Se félicite de la certification des comptes du Sénat par la Cour des comptes, dans le cadre de la mission confiée à la Cour par la convention du 23 juillet 2013, et souligne l'absence, une nouvelle fois, de réserve à cette certification, ainsi que la réduction continue du nombre des recommandations formulées et de leur objet même ;

Prend acte du taux d'exécution des dépenses atteint pour l'exercice 2025, lequel, malgré un léger repli, se maintient à un niveau élevé depuis 2022 ;

Salue les efforts importants de maîtrise des dépenses opérés dans un contexte contraint par le gel de la dotation de l'État, en vue de préserver d'indispensables marges de manœuvre budgétaire ;

Constata la hausse continue des dépenses de fonctionnement et relève que l'exercice 2025 marque, pour la première fois depuis 2020, une hausse tant en valeur que, légèrement, en volume ;

Souligne sa préoccupation quant à la soutenabilité des dépenses, au regard du maintien de la dotation de l'État à un niveau inchangé et des besoins d'investissements à venir, lesquels visent en particulier à préserver le patrimoine dont le Sénat est affectataire ;

Invite à poursuivre le travail mené à la suite des recommandations qu'elle avait formulées en 2025 concernant la communication et la mise à jour régulières de lignes directrices relatives aux contrats de la commande publique, dans leur suivi comme dans le contrôle de leur exécution ;

S'agissant plus précisément de la valorisation et de l'exploitation du Jardin du Luxembourg, la Commission spéciale :

Salue le travail réalisé en vue de préserver, entretenir de manière respectueuse de l'environnement et rendre accessibles à un large public le Jardin du Luxembourg ainsi que le patrimoine, en particulier végétal, dont il est l'héritier ;

Souligne la pertinence de la distinction, dans le budget du Sénat, d'un budget propre au Jardin du Luxembourg permettant la traçabilité de ses dépenses et produits et, au sein de la dotation de l'État inscrite en loi de finances, d'une ventilation entre les actions « Sénat » et « Jardin du Luxembourg » ;

Constata la stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement sur le long terme, la couverture de celles-ci par la dotation de l'État et relève les financements complémentaires parfois rendus nécessaires pour répondre aux besoins d'investissement ;

Encourage la politique de valorisation du domaine public dont le Sénat est affectataire, à travers une exploitation maîtrisée des activités économiques autorisées, l'accueil d'événements culturels, et une nouvelle politique de marque, conduits en cohérence avec l'identité du Jardin du Luxembourg ;

Souligne la croissance continue sur la période récente des produits issus de cette valorisation et appelle à soutenir cette politique en vue d'assurer une meilleure couverture des dépenses d'investissement par ces ressources.

DEUXIÈME PARTIE

COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN

I. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat retrace l'ensemble des charges et produits du Sénat pour l'exercice, en distinguant le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel. Il ajoute aux résultats budgétaires - commentés dans la première partie - les produits financiers ainsi que diverses autres opérations non budgétaires, en charges ou en produits¹.

Le **total des charges** s'établit en 2025 à **434,44 millions d'euros**, dont 348,8 millions d'euros au titre des opérations budgétaires (soit 80 % du total des charges) et 85,6 millions d'euros au titre des opérations non budgétaires (soit 20 % du total des charges). Les charges non budgétaires sont notamment constituées des dotations aux amortissements (17 millions d'euros, soit 20 % du total des charges non budgétaires). Les autres charges non budgétaires (68,5 millions d'euros) se décomposent en plusieurs catégories et comportent notamment les charges financières (68,4 millions d'euros).

Le total des **produits** s'élève en 2025 à **446 millions d'euros**, dont 361,7 millions d'euros relèvent d'opérations budgétaires et 84,6 millions d'euros (soit 19 %) relèvent d'opérations non budgétaires. Ces dernières sont principalement constituées des produits financiers (82,3 millions d'euros) et notamment des produits des cessions sur immobilisations financières, correspondant à la valeur comptable des actifs cédés.

Le compte de résultat, qui retrace l'intégralité des opérations budgétaires et non budgétaires, présente en 2025 un **résultat positif de 11,9 millions d'euros**.

¹ Le compte de résultat du Sénat « tous budgets confondus » n'intègre pas les charges et produits des buvettes du Sénat, qui sont retracés dans un compte de commerce distinct. Ils figurent en revanche dans les comptes agrégés présentés infra (p. 158), au sein de la colonne « Sénat stricto sensu », ce qui explique les différences entre ces deux états financiers.

COMPTE DE RÉSULTAT DU SÉNAT 2025
(tous budgets confondus)

(en millions d'euros)

CHARGES		PRODUITS	
1 - Charges courantes	365,95	1 - Produits courants	364,07
Achats	6,23	Ventes	2,36
Travaux et services extérieurs	19,94	Production immobilisée	0,58
Autres travaux et services extérieurs	16,90	Subvention d'exploitation	353,47
Impôts, taxes et versements assimilés	1,76	Autres produits d'exploitation	5,98
Indemnités parlementaires et traitements	189,96	Reprise aux amortissements et provisions	1,68
Autres charges de gestion courante	113,61		
Dotation aux amortissements et provisions	17,54		
2 - Charges financières	68,37	2 - Produits financiers	82,27
Charges financières	67,83	Produits financiers	81,85
Dotation aux amortissements et provisions	0,54	Reprises aux amortissements et provisions	0,42
3- Charges exceptionnelles	0,11	3 - Produits exceptionnels	0,02
TOTAL DES CHARGES	434,44	TOTAL DES PRODUITS	446,37
RÉSULTAT GÉNÉRAL (EXCÉDENT)	11,93		

CHARGES	2025		2024		PRODUITS		2025		2024	
INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS										
Indemnités des Sénateurs	641	33 413 105,59		33 466 360,45						
Rémunération du personnel titulaire et stagiaire	642	97 945 549,85		96 943 642,24						
Rémunération du personnel contractuel et temporaire	643	12 240 860,55		11 587 085,13						
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance : Sénateurs	644	13 453 608,70		13 383 469,67						
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance : personnel titulaire et stagiaire	645	19 391 199,81		19 130 086,28						
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance : personnel contractuel et temporaire	646	4 427 912,35		4 132 610,90						
Autres charges sociales	647	1 945 224,78		2 602 046,10						
Autres charges de personnel	648	120 452,25		83 538,60						
Accessoires de pensions	649	7 024 740,92		6 857 278,14						
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE										
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, logiciels et droits de valeurs similaires	651	0,00		1 780,41						
Pertes - créances admises en non valeur	654	0,00		119,83						
Participation au financement des Offices	655	97 680,18		163 447,91						
Aides à l'accomplissement du mandat parlementaire	658	111 422 305,91		109 619 337,37						
Autres subventions	659	2 089 898,40		6 170 550,28						
Dotation aux provisions - Risques et Charges	680	429 426,68		797 000,00						
Dotations aux amortissements et provisions - Charges d'exploitation	681	17 115 378,65		8 364 973,17						
Total charges courantes		365 950 469		357 463 464				364 074 129		367 709 129
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-		10 245 665				1 876 340		-
								Total produits courants		
								Résultat courant d'exploitation (déficit)		

II. LE BILAN

L'actif immobilisé s'élève à 640,9 millions d'euros, à mettre en regard des fonds propres dont le montant atteint 661,3 millions d'euros.

A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

L'actif immobilisé et l'actif circulant représentent respectivement 92 % et 8 % de l'actif.

Les **immobilisations incorporelles et corporelles nettes** s'élèvent quant à elles respectivement à **2,2 millions d'euros** et **501,3 millions d'euros** soit 78,5 % de l'actif immobilisé.

Les **immobilisations financières** atteignent **136,9 millions d'euros** et constituent 20 % des immobilisations. Elles correspondent pour l'essentiel à la Réserve spéciale d'intervention (130 millions d'euros).

Au total, l'actif immobilisé – en valeur nette – connaît une hausse de 1,1 % entre les exercices 2024 et 2025 pour atteindre **641 millions d'euros**.

L'actif circulant s'élève à 53,7 millions d'euros en 2025, contre 48 millions d'euros en 2024.

B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF

Le bilan fait ressortir la **solidité du passif, constitué à 95 % de fonds propres**, qui s'établissent en 2025 à **661,3 millions d'euros** contre 649,4 millions d'euros fin 2024. Cette augmentation s'explique par un résultat comptable positif (+ 11,9 millions d'euros).

Les **dettes circulantes s'élèvent à 27 millions d'euros** à la clôture des comptes 2025, contre 30 millions d'euros à la clôture 2024. **Les dettes restent donc faibles dans le passif du Sénat (3,9%)**. Ces dettes correspondent notamment à des factures de fournisseurs non encore réglées au 31 décembre 2025 et aux charges sociales et fiscales de décembre 2025 payées en janvier 2026.

BILAN DU SÉNAT (tous budgets confondus)

(en euros)

ACTIF				PASSIF			
	Brut au 31/12/2025	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2025		Net au 31/12/2025		Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISÉ							
20	10 920 836,73	280	2 291 681,50	Fonds propres	10	276 800 743,30	276 825 915,99
21	592 505 201,13	281	506 151 756,91	Réserve spéciale d'intervention		89 685 267,69	89 685 267,69
26	541 206,72		541 206,72	Autres fonds propres		187 115 475,61	187 140 648,30
27	137 481 187,44		129 630 017,96	Report à nouveau	11	372 525 115,24	350 263 248,50
	137 111 520,09	297	129 280 472,49	Réserve spéciale d'intervention		39 953 599,64	40 397 586,95
276	369 667,35	-	349 545,47	Autres fonds propres		332 571 515,60	309 865 661,55
	741 448 432,02		638 614 663,09				
ACTIF CIRCULANT							
32	138 040,41		156 994,62	Résultat	12	11 931 793,16	22 261 866,74
40	303 043,77		320 907,53	Réserve spéciale d'intervention		8 156 406,48	-443 987,31
41	2 294 530,99		2 106 393,03	Dotations Sénat		3 775 386,68	22 705 854,05
42	4 867 414,27		5 657 104,60				
43	-		-	Total des fonds propres		661 257 651,70	649 351 031,23
44	-		-				
45	-		-	Provisions pour risques et charges	15	6 187 278,17	7 204 433,16
46	1 149 931,79		2 935 623,37				
47	-		-	Dettes financières	16	201 767,97	199 067,97
48	1 170 015,46		1 116 072,61	DETTES CIRCULANTES			
50	-		-	Fournisseurs	40	12 309 368,46	14 946 641,71
51	43 566 121,89		35 721 402,02	Créances et comptes rattachés (créiteurs)	41	626,37	4 720,00
				Sénateurs et Personnel	42	2 778 491,17	2 884 830,15
53	39 030,79		46 004,58	Caisse de Sécurité sociale, de retraites et organismes sociaux	43	3 506 288,50	3 462 005,78
54	123 630,00		122 130,00	DGFIP - prélèvement à la source	44	1 542 070,06	1 492 076,94
				Situation créditrice des organismes à gestion déléguée	45	6 812 215,69	7 051 131,84
				Dettes diverses	46	-	198 886,83
				Comptes de régularisation	48	1 590,00	2 469,84
				Établissements bancaires et assimilés	51	-	-
	53 651 759,37		48 182 632,36	Total des dettes circulantes		26 950 650,25	30 042 763,09
	795 100 191,39	100 502 843,30	686 797 295,45	Total passif		694 597 348,09	686 797 295,45

TROISIÈME PARTIE

COMPTABILITÉS ANNEXES

I. LES COMPTES DES CAISSES DE RETRAITES

Les **caisses de retraites du Sénat** se caractérisent par un régime géré en répartition provisionnée, décidé et mis en œuvre lors de leur constitution en 1905, dont le financement est assuré à la fois par les cotisations perçues et par des placements financiers. Aussi, en dépit d'un taux de couverture insuffisant pour régler l'intégralité des pensions, les caisses des retraites du Sénat équilibrent leurs charges à court, moyen et long termes sans solliciter de subvention de la part de l'État. Le besoin de financement est en effet couvert par les placements financiers des caisses.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des caisses des retraites des anciens Sénateurs et du personnel pour l'exercice 2025.

Le montant total des prestations financées par la Caisse des retraites des anciens Sénateurs¹ s'élève à **42 millions d'euros**, un montant en légère diminution de 0,74 % par rapport à l'exercice précédent malgré la revalorisation des pensions de 2,2 % au 1^{er} janvier 2025. Cette variation résulte notamment de la baisse du nombre de pensionnés qui passe de 757 à 746. Le montant total des cotisations encaissées par la Caisse des retraites des anciens Sénateurs a augmenté de 0,94% par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre **13,33 millions d'euros**.

Le compte de résultat met en évidence un **déficit technique de 28,6 millions d'euros**, en baisse par rapport à l'année dernière (29,1 millions d'euros). Le résultat financier (50,1 millions d'euros), qui ne prend pas en compte les plus-values latentes en application du principe de prudence, compense le déficit technique.

La Caisse affiche ainsi un **résultat comptable positif de 24,1 millions d'euros** contre un résultat positif de 0,8 million d'euros en 2024. Le résultat comptable est cependant très dépendant des mouvements sur le portefeuille financier en cours d'année, ce qui explique les variations parfois importantes observées d'un exercice à l'autre.

Les prestations financées par la Caisse des retraites du Personnel du Sénat² se sont élevées à **64 millions d'euros**, en augmentation de 4,02 % par rapport à 2024. Cette hausse résulte d'une part de facteurs démographiques

¹ Hors accessoires de pension à la charge du budget du Sénat

² Hors accessoires de pension à la charge du budget du Sénat

(augmentation du nombre de pensions nettes) et d'autre part de la revalorisation des pensions intervenue au 1^{er} janvier 2025 (+ 2,2 %).

Le montant total des cotisations encaissées par la Caisse des retraites du Personnel a augmenté de 0,94 % entre 2024 et 2025, passant de 18,3 à 18,5 millions d'euros.

Le compte de résultat met en évidence un **déficit technique, s'élevant à 45,5 millions d'euros** (+5,4 % par rapport à l'année précédente). Le résultat financier (57,9 millions d'euros) compense le déficit technique.

La Caisse affiche donc un **résultat comptable positif de 15,3 millions d'euros**. En 2024, elle avait enregistré un déficit de 10,9 millions d'euros. Le résultat comptable est cependant très dépendant des mouvements sur le portefeuille financier en cours d'année, ce qui explique les variations parfois importantes observées d'un exercice à l'autre.

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS au 31 décembre 2025

CHARGES (en euros)	2025	2024	PRODUITS (en euros)	2025	2024
CHARGES TECHNIQUES			PRODUITS TECHNIQUES		
Prestations à la charge de la Caisse	41 978 720	42 291 965	Cotisations patronales	8 502 050	8 420 623
			Cotisations salariales normales	2 378 060	2 344 566
			Cotisations salariales supplémentaires	-	-
			Cotisations régime complémentaire	2 191 609	2 184 910
			Cotisations salariales-Bonifications	260 479	258 187
Prestations à la charge du Budget du Sénat	2 118 288	2 133 986	Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat	2 118 288	2 133 986
Total charges techniques	44 097 008	44 425 951	Total produits techniques	15 450 485	15 342 273
<i>Résultat technique (excédent)</i>	-	-	<i>Résultat technique (déficit)</i>	28 646 523	29 083 678
CHARGES COURANTES			PRODUITS COURANTS		
Travaux et services extérieurs	158 017	178 380	Jetons de présence et rétrocessions de commissions	252 614	269 196
Redevance annuelle de gestion	489 317	504 563	Autres produits courants	1 515	-
Dotation aux amortissements	20 474	20 474			
Total charges courantes	667 808	703 417	Total produits courants	254 130	269 196
<i>Résultat courant d'exploitation (excédent)</i>	-	-	<i>Résultat courant d'exploitation (déficit)</i>	413 678	434 220
CHARGES FINANCIÈRES			PRODUITS FINANCIERS		
Charges d'intérêts	-	-	Revenus des fonds investis	20 631 300	14 419 544
Charges nettes sur cession des VMP	-	-	Revenus des fonds prêtés	16 825	23 393
Autres charges financières	-	-	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	213 798	253 281
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	165 575 913	69 685 118	Autres produits financiers	207 586	1 366 328
			Produit de cession des immobilisations financières	194 601 276	86 209 348
Total charges financières	165 575 913	69 685 118	Total produits financiers	215 670 784	102 271 893
<i>Résultat financier (excédent)</i>	50 094 871	32 586 775	<i>Résultat financier (déficit)</i>	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Autres charges exceptionnelles	-	-	Recouvrement sur créances irrécouvrables	-	-
			Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	2 770
			Autres produits exceptionnels	-	-
Total charges exceptionnelles	-	-	Total produits exceptionnels	-	2 770
<i>Résultat exceptionnel (excédent)</i>	-	2 770	<i>Résultat exceptionnel (déficit)</i>	-	-
DOTATIONS-AMORTISSEMENTS-DEPRECIATIONS			REPRISES-AMORTISSEMENTS-DEPRECIATIONS		
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	2 117 398	2 941 524	Reprises sur dépréciations des éléments financiers	5 159 638	687 471
Total dotations	2 117 398	2 941 524	Total reprises	5 159 638	687 471

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT au 31 décembre 2025

CHARGES (en euros)	2025	2024	PRODUITS (en euros)	2025	2024
CHARGES TECHNIQUES			PRODUITS TECHNIQUES		
Prestations à la charge de la Caisse	63 991 035	61 515 733	Cotisations patronales	13 578 213	13 437 507
Prestations à la charge du Budget du Sénat	4 943 335	4 761 581	Cotisations salariales normales	4 533 264	4 488 012
Dotation aux provisions pour charges techniques	31 385	14 369	Cotisations salariales-services antérieurs	38 621	47 579
Total charges techniques	68 965 754	66 291 684	Cotisations salariales-études	239 176	244 476
<i>Résultat technique (excédent)</i>	-	-	Cotisations salariales-bonifications	114 756	113 812
CHARGES COURANTES			Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat	4 943 335	4 761 581
Travaux et services extérieurs	167 450	191 765	Reprise sur provisions pour charges techniques	27 500	42 344
Redevance annuelle de gestion	539 505	561 585	Total produits techniques	23 474 865	23 135 312
Dotation aux amortissements	24 551	24 551	<i>Résultat technique (déficit)</i>	45 490 889	43 156 371
Total charges courantes	731 507	777 902	PRODUITS COURANTS		
<i>Résultat courant d'exploitation (excédent)</i>	-	-	Jeux de présence et rétrocessions de commissions	251 499	290 169
CHARGES FINANCIÈRES			Autres produits courants	3 160	-
Charges d'intérêts	-	-	Total produits courants	254 659	290 169
Perte de change	-	-	<i>Résultat courant d'exploitation (déficit)</i>	476 847	487 733
Charges nettes sur cession des VMP	-	-	PRODUITS FINANCIERS		
Autres charges financières	-	-	Revenus des fonds investis	24 896 477	15 933 360
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	210 537 586	76 360 491	Revenus des fonds prêtés	130 772	158 791
Total charges financières	210 537 586	76 360 491	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	394 410	243 232
<i>Résultat financier (excédent)</i>	57 923 218	35 574 652	Autres produits financiers	213 952	1 572 573
CHARGES EXCEPTIONNELLES			Produit de cession des immobilisations financières	242 825 193	94 027 189
Autres charges exceptionnelles	-	-	Total produits financiers	268 460 805	111 935 143
Total charges exceptionnelles	-	-	<i>Résultat financier (déficit)</i>	-	-
<i>Résultat exceptionnel (excédent)</i>	-	3 017	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
DOTATIONS-AMORTISSEMENTS-DEPRECIATIONS			Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	3 017
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	2 259 829	3 372 846	Autres produits exceptionnels	-	-
Total dotations	2 259 829	3 372 846	Total produits exceptionnels	-	3 017
<i>Résultat sur dépréciations (excédent)</i>	3 296 302	-	<i>Résultat exceptionnel (déficit)</i>	-	-
TOTAL DES CHARGES	282 494 676	146 802 922	REPRISES-AMORTISSEMENTS-DEPRECIATIONS		
			Reprises sur dépréciations des éléments financiers	5 556 131	526 043
			Total reprises	5 556 131	526 043
			<i>Résultat sur dépréciations (déficit)</i>	-	2 846 803
			TOTAL DES PRODUITS	297 746 461	135 889 685

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT au 31 décembre 2025

		ACTIF (en euros)			PASSIF (en euros)		
	Brut	Provisions	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024		Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISÉ					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	246 603	235 283	11 320	35 871	Dotation et réserves	773 171 877	773 171 877
Immobilisations financières	717 410 622	6 675 025	710 735 597	692 928 422	Report à nouveau	- 58 383 682	- 47 470 444
Total de l'actif immobilisé	717 657 225	6 910 309	710 746 917	692 964 293	Effet du changement de référentiel	- 1 372 474	- 1 372 474
					Résultat de l'exercice	15 251 784	- 10 913 238
					Total des fonds propres	728 667 505	713 415 721
					Provisions pour charges	31 385	27 500
ACTIF CIRCULANT					PASSIF CIRCULANT		
Fournisseurs débiteurs	-		-		Fournisseurs	591 148	576 712
Créances et comptes rattachés	2 162 778		2 162 778	2 102 949	Dettes et comptes rattachés	5 148 393	5 012 294
Débiteurs divers	100 374		100 374	116 954	Créiteurs divers	-	5 837
Valeurs mobilières de placement	15 541 730		15 541 730	16 779 366	Compte d'attente	156	2 265
Total de l'actif circulant	17 804 882		17 804 882	18 999 269	Total du passif circulant	5 739 697	5 597 107
TRÉSORERIE D'ACTIF					TRÉSORERIE DE PASSIF		
Établissements bancaires et assimilés	5 878 860		5 878 860	4 709 479	Établissements bancaires et assimilés	-	-
Compte sur livret et comptes à terme	7 928		7 928	2 367 287	Virements internes entre caisses	-	-
Caisse	-		-	-	Total de la trésorerie de passif	-	-
Virements internes entre caisses	-		-	-	Total passif	734 438 587	719 040 327
Total de la trésorerie d'actif	5 886 788		5 886 788	7 076 766			
Total actif			734 438 587	719 040 327			
		Au 31/12/2025		Au 31/12/2024	Au 31/12/2025		Au 31/12/2024
dont actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets)		726 285 255		712 075 074	1 675 746 979		1 851 054 480
Engagements de retraite							

II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE

En 2025, les **comptes du régime autonome de sécurité sociale** font apparaître un **excédent de 955 186,32 euros** après un excédent de 2 840 644,70 euros au titre de l'exercice 2024.

Les dépenses de soins sont en hausse par rapport à 2024, dans un contexte de hausse des ressources du régime.

Conformément aux règlements des caisses autonomes, cet excédent qui n'est pas imputable aux régimes de base fait l'objet d'un reversement au budget du Sénat.

A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME

Les recettes des deux caisses, dont le montant total s'élève à **26,80 millions d'euros**, évoluent principalement en fonction de l'assiette de la contribution sociale généralisée (CSG) et des cotisations patronales et salariales.

en millions d'euros

Recettes de cotisations sociales	2024	2025	Évolution
Caisse autonome des Sénateurs	9,77	9,74	- 0,32 %
Caisse autonome du personnel	16,72	17,06	+ 2,05 %
TOTAL	26,49	26,80	+ 1,17 %

S'agissant des **Sénateurs**, le **produit de la CSG** et des contributions de solidarité assimilées a atteint **4,50 millions d'euros** en 2025 contre 4,52 millions d'euros en 2024, soit une très légère baisse de 0,46 %. Concernant le **personnel**, le produit de la CSG a augmenté en 2025 (**9,83 millions d'euros**) par rapport à 2024 (9,68 millions d'euros, soit + 1,5 %).

Le financement du **régime complémentaire** repose sur la cotisation complémentaire d'assurance maladie-décès (CCAMD), due par les assurés, et sur la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur.

S'agissant de la seule caisse des Sénateurs, les recettes de la CCAMD s'élèvent à **0,40 million d'euros** au cours du dernier exercice, stables par rapport à 2024 (0,42 million d'euros). Pour la caisse du personnel, les recettes perçues au titre de la CCAMD atteignent **0,98 million d'euros** en 2025, également stables par rapport à 2024 (0,96 million d'euros).

Le financement des prestations complémentaires est par ailleurs assuré par la contribution versée par le Sénat, soit **4,85 millions d'euros** pour la caisse des Sénateurs et **6,24 millions d'euros** pour celle du personnel.

La gestion de la **trésorerie** du régime permet de réaliser des **gains financiers** pour l'exercice 2025. Ceux-ci atteignent un total de 218 927 euros pour les deux caisses contre 442 908 euros en 2024.

B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME

en millions d'euros

DÉPENSES	2024	2025	Évolution
PRESTATIONS MALADIE-MATERNITÉ ⁽¹⁾	18,93	20,65	+ 9,13 %
PRESTATIONS DÉCÈS	1,30	1,46	+ 12,38 %
TOTAL	20,23	22,11	+ 9,29 %
dont Caisse des Sénateurs	7,20	7,63	+ 5,94 %
- prestations maladie ⁽¹⁾	6,43	6,58	+ 2,43 %
- prestations décès	0,77	1,05	+ 34,99 %
dont Caisse du personnel	13,03	14,48	+ 11,22 %
- prestations maladie ⁽¹⁾	12,50	14,06	+ 12,58 %
- prestations décès	0,52	0,42	- 21,02 %

(1) hors provisions et reprises sur provisions

En 2025, les dépenses d'assurance maladie-maternité-décès ont enregistré une hausse par rapport à 2024. Concernant les seules dépenses **d'assurance maladie-maternité**, leur montant s'élève, hors provisions et reprises sur provisions, à **20,65 millions d'euros**, en hausse d'environ **9,1 %** par rapport à l'exercice précédent. Les fluctuations constatées pour ces dépenses (à la hausse comme à la baisse) s'expliquent par la faible taille du régime. En particulier, le régime est sensible aux dépenses d'hospitalisation, en hausse de 6,64 % en 2025.

Le régime autonome contribue au **financement de divers fonds et organismes**, notamment le Fonds d'intervention régional (Fir). Il contribue également au financement de certains éléments de la rémunération des professionnels de santé (rémunération sur objectifs de santé publique et cotisations des professionnels et auxiliaires médicaux) et des établissements de santé (forfait annuel d'urgence et établissements sous forfait de soins). En 2025, en additionnant l'ensemble de ces contributions, le versement du Sénat s'élève à **1 170 995 euros**, en hausse de 10,53 % par rapport à 2024.

Les **dépenses d'assurance décès** (capitales décès et allocations funéraires) **augmentent de 12,38 %** par rapport à l'exercice 2024 pour atteindre **1 464 830 euros**.

Le montant des dépenses dépend du nombre de décès constatés au cours de l'année (79 en 2025 au titre des deux caisses, contre 84 en 2024).

Les dépenses d'assurance décès ont été contrastées en fonction des caisses. Celles de la caisse des Sénateurs sont en hausse, passant de 777 136 euros en 2024 à 1 049 088 euros en 2025 (+ 34,99 %). Celles de la caisse du personnel s'élèvent à 415 742 euros en 2025, après 526 360 euros en 2024, soit une baisse de 21,02 %.

Les **charges de gestion**, qui sont ventilées entre les deux caisses en fonction de leurs effectifs respectifs puis, au sein de chacune d'elles, en fonction de leurs dépenses au titre du régime obligatoire et du régime complémentaire, sont principalement composées de la **redevance de gestion** qui s'élève, en 2025, à **2 044 130 euros(+ 3,18 % par rapport à 2024)** et des **dépenses d'infogérance**, qui correspondent cette année à la seule gestion courante du progiciel, soit 0,24 million d'euros (montant stable par rapport à 2024).

C. LES SOLDES DES CAISSES

En 2025, le régime autonome de sécurité sociale, pris globalement, a dégagé un **excédent de 955 186,32 euros** des recettes sur les charges.

Conformément aux dispositions des règlements des caisses qui prévoient de ramener ou de porter à l'équilibre le résultat des caisses autonomes, l'excédent qui n'est pas imputable aux régimes de base a été versé au budget du Sénat.

Compte de Résultat - Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime complémentaire)						Exercice 2025					
CHARGES		Evolution 2024/2025		PRODUITS		Solde 2025		Solde 2024		Evolution 2024/2025	
1. Charges d'exploitation		En valeur		En %		1. Produits d'exploitation		En valeur		En %	
Charges de gestion technique : prestations		346 724,38		7,15%		Produits de gestion technique		172 846,30		2,85%	
656 111	Maladie	5 211 703,74	4 864 879,36	- 7,15%	756 111 111	Cotisations patronales	6 243 344,20	6 070 497,90	172 846,30	2,85%	
656 112	Maternité	3 786,21	3 307,74	- 14,47%	756 111 121	Cotisations salariales	437 894,69	434 907,75	2 986,94	0,69%	
656 121	Accidents du travail	1 169,30	879,01	- 33,02%		Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	541 617,79	521 521,28	20 096,51	3,85%	
656 177	Prestations décès - capital décès	75 421,40	45 831,47	- 22,30%							
656 178	Autres prestations (décès)	340 321,38	437 994,11	2,37%							
656 211	Action sanitaire et sociale	277 165,35	270 726,92	- 2,37%							
656 221	Action sanitaire et sociale (individualisée)	-	-	-							
656 311	Actions individualisées de prévention	-	-	-							
656 312	Actions collectives de prévention	-	-	-							
656	Total Prestations sociales	5 909 557,38	5 623 718,61	- 5,08%	756	Total cotisations sociales	7 222 856,68	7 026 926,93	195 929,75	2,79%	
657	Autres charges de gestion technique	-	-	-			6 910,82	944,18	5 966,64	631,94%	
658	Subvention de gestion technique	927 897,15	1 019 458,90	- 8,98%	7584	Produits divers de gestion courante	100 309,67	-	100 309,67	-	
	Charges de gestion courante										
605	Achats de matériel, équipement	-	-	-							
622	Honoraires	5 926,98	-	-							
625	Déplacements, missions, colloques	-	-	-							
627	Services bancaires	1 182,68	2 273,14	- 47,97%	7585	Contribution Capitaux Décès - Dotation	75 821,40	45 831,47	29 989,93	64,56%	
651	Redevance pour concession de logiciel	17 6 105,81	198 460,13	- 11,26%	7586	Prestations induites à récupérer	-	-	-	-	
654	Créance admise en non valeur	-	-	-							
655	Autres charges de gestion courante	518 075,18	525 718,01	- 1,45%							
	Equilibre des provisions										
681	Dotations aux amortissements et aux provisions	296 151,10	281 499,04	- 5,21%			281 499,04	305 119,25	23 620,21	- 7,74%	
	Total charges d'exploitation	7 834 896,28	7 651 127,83	- 2,40%			7 686 997,61	7 378 821,83	308 175,78	4,18%	
	Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	-	-			147 898,67	272 306,00	124 407,33	- 45,69%	
	2. Charges financières										
66	Charges d'intérêts	-	-	-							
	Total charges financières	-	-	-							
	Résultat financier (excédent)	147 898,67	268 111,04	- 44,84%			147 898,67	268 111,04	120 212,37	- 44,84%	
	3. Charges exceptionnelles										
67	Charges exceptionnelles diverses	-	-	-							
	Total charges exceptionnelles	-	-	-							
	Résultat exceptionnel (excédent)	-	4 194,96	-					4 194,96	-	
	TOTAL DES CHARGES	7 834 896,28	7 651 127,83	- 2,40%			7 834 896,28	7 651 127,83	183 768,45	2,40%	
	Résultat général (excédent)	-	-	-							

BILAN 2025 DE LA CSSPS

ACTIF (en euros)		PASSIF (en euros)		
Brut au 31/12/2025	Amortissement et provisions	Net au 31/12/ 2025	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
				PASSIF IMMOBILISE
				Reports à nouveau 11 6 796 710,75
				Résultat 12 348 348,22
				Total des fonds propres 6 796 710,75
				Provisions pour prestations légales 15 1 170 801,00
				Total passif immobilisé 7 967 511,75
ACTIF CIRCULANT				
				DETTES CIRCULANTES
40	48 366,69	48 366,69	46 900,07	Fournisseurs 40 944 662,65
41	1 460 329,19	1 460 329,19	2 234 048,40	Créances et comptes rattachés (crédeurs) 41 -
44	2 601,00	2 601,00	2 601,00	
456	4 735 909,26	4 735 909,26	4 332 122,83	Relations financières avec une autre entité 456 4 735 909,26
461	4 740,00	4 740,00	20 680,15	Autres créances 461 -
4687	100 309,67	100 309,67	129 051,41	Charges à payer 4686 613 695,50
				<i>dont créances sociales</i>
				<i>dont créances diverses</i>
				<i>dont dettes sociales</i> 247 910,08
				<i>dont dettes diverses</i> 365 785,425
				Prestations à classer ou régulariser 475 -
50	-	-	-	Etablissements bancaires 51 -
51	7 909 523,35	7 909 523,35	8 023 123,31	
				Total de l'actif circulant 14 261 779,16
				TOTAL PASSIF 14 261 779,16
				TOTAL ACTIF 14 788 527,17
				TOTAL PASSIF 14 788 527,17
				TOTAL ACTIF 14 788 527,17

Compte de Résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime obligatoire)									
Exercice 2025					Exercice 2025				
CHARGES	Solde 2025	Solde 2024	Evolution 2024/2025		PRODUITS	Solde 2025	Solde 2024	Evolution 2024/2025	
			En valeur	En %				En valeur	En %
1. Charges d'exploitation					1. Produits d'exploitation				
Charges de gestion technique : prestations					CSG sur les revenus d'activité				
Maladie	656 111	3 989 965,74	123 754,14	3,08%	CSG sur les revenus de remplacement	2 075 172,00	2 072 390,00	2 782,00	0,13%
Maternité	656 112	5 703,61	4 118,18	-72,20%		2 347 239,00	2 368 754,00	- 21 515,00	-0,91%
Accidents du travail	656 121	-	-	-		51 974,73	55 263,82	- 3 289,09	-5,95%
					Cotisations des pensionnés exonérés de la CSG	21 336,54	19 947,35	1 389,19	6,96%
Prestations décès - capital décès	656 177	96 808,42	4 033,73	4,17%	Cotisations des Sénateurs dont le domicile fiscal est situé hors de France	-	-	-	-
Autres prestations (décès)	656178	-	-	-	Contribution de solidarité prélevée sur IRFM - hors de France	-	-	-	-
Action sanitaires et sociales (individualisées)	656 221	-	-	-					
Actions individualisées de prévention	656 311	1 004,55	1 170,72	-53,82%					
Actions collectives de prévention	656 312	-	-	-					
Total Prestations sociales	656	4 104 654,04	122 498,97	2,98%	Total cotisations sociales et CSG	4 495 722,27	4 516 355,17	- 20 632,90	-0,46%
Autres charges de gestion technique	657	316 590,31	21 123,19	7,15%	Autres contributions	46 010,08	15 607,35	15 607,35	100,00%
Subvention de gestion technique	6584	-	-	-	Produit divers de gestion courante	15 647,98	40,63	227 231,82	170,91%
Autres charges diverses	6588	-	-	-	Subvention de gestion technique	360 182,17	132 950,35	-	-
					Produits exceptionnels de gestion technique	774	-	-	-
Charges de gestion courante					Produits de gestion courante				
créances admises en non valeur	654	-	-	-					
Autres charges de gestion courante	655	339 758,06	11 686,18	-3,33%					
Equilibre des provisions					Equilibre des provisions				
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	464 366,84	11 948,96	-2,51%	Reprise sur provisions	476 315,80	530 431,87	- 54 116,07	-10,20%
Total charges d'exploitation	5 347 868,22	5 227 881,20	119 987,02	2,30%	Total produits courants	5 347 868,22	5 225 788,10	122 080,12	2,34%
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	-	-	-	Résultat d'exploitation (déficit)	-	-	-	-
2. Charges financières					2. Produits financiers				
Charges d'intérêts	661	-	-	-	Produits de gestion financière	76	-	-	-
Total charges financières	-	-	-	-	Total produits financiers	-	-	-	-
Résultat financier (excédent)	-	-	-	-	Résultat financier (déficit)	-	-	-	-
3. Charges exceptionnelles					3. Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles diverses	678	-	-	-	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771	2 093,10	-	-
					Produits sur exercices antérieurs	772	-	-	-
Total charges exceptionnelles	-	-	-	-	Total produits exceptionnels	-	2 093,10	-	-
Résultat exceptionnel (excédent)	-	-	-	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-	-	-	-
TOTAL DES CHARGES	5 347 868,22	5 227 881,20	119 987,02	2,30%	TOTAL DES PRODUITS	5 347 868,22	5 227 881,20	122 080,12	2,30%
Résultat général (excédent)	-	-	-	-	Résultat général (déficit)	-	-	-	-

Compte de Résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire)										
Exercice 2025					Exercice 2024/2025					
CHARGES	Solde 2025	Solde 2024	Evolution 2024/2025		En %	PRODUITS				
			En valeur	En %		1. Produits d'exploitation		Solde 2025	Solde 2024	Evolution 2024/2025
1. Charges d'exploitation						1. Produits d'exploitation				
Charges de gestion technique - prestations						Produits de gestion technique				
Maladie	656 111	2 456 941,41	2 420 842,00	-36 299,41	1%	Cotisations patronales		756111111	4 845 969,06	11 136,84
Maternité	656 112	1 462,78	1 462,88	95,90	7%	Cotisations salariales - Cotisation complémentaire maladie décès		756111121	178 432,25	1 671,68
Accidents du travail	656 121	-	-	-	-	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement		756112111	216 965,52	1 064,56
Prestations décès - capital décès	656 177	100 843,16	96 809,43	4 033,73	4%					
Autres prestations (décès)	656178	847 401,72	583 516,91	263 884,81	45%					
Action sanitaire et sociale	656211	198 604,04	221 382,04	-22 778,00	-10%					
Action sanitaire et sociale (individualisée)	656221	-	-	-	-					
Actions individualisées de prévention	656 311	-	-	-	-					
Actions collectives de prévention	656 312	-	-	-	-					
Total Prestations sociales	656	3 605 339,11	3 323 803,26	281 535,85	8%	Total cotisations sociales		756	5 245 366,83	10 529,72
Autres charges de gestion technique	657	-	-	-	-	Produit divers de gestion courante		758	4 279,64	168,02
Subvention de gestion technique	658	1 415 678,16	1 821 285,80	-405 607,64	-22%	Subvention de gestion technique		7584	-	-
Charges de gestion courante						Produits de gestion courante				
Achats de matériel, équipement	605	-	-	-	-					
Honoraires	622	1 883,02	-	1 883,02	-					
Déplacements, missions, colloques	625	-	-	-	-					
Services bancaires	627	381,00	2 104,30	-1 723,30	-82%					
Redevance pour concession de logiciel	631	65 705,42	75 792,35	-10 086,93	-13%					
Créance admise en non valeur	634	-	-	-	-					
Autres charges de gestion courante	655	224 074,53	215 377,87	8 696,66	4%					
Equilibre des provisions						Equilibre des provisions				
Donations aux amortissements et aux provisions	681	173 089,57	165 475,75	7 613,82	5%	Reprise sur provisions		781	165 475,75	5 806,94
Total charges d'exploitation						Total produits courants				
Résultat courant d'exploitation (excédent)						Résultat d'exploitation (déficit)				
		5 486 150,81	5 603 839,33	-117 688,52	-2%	Total produits courants			5 415 122,22	12 225,04
		-	-	-	-	Résultat d'exploitation (déficit)			71 028,59	105 463,48
2. Charges financières						2. Produits financiers				
Charges d'intérêts	661	-	-	-	-	Produits de gestion financière		76	71 028,59	103 768,57
Pertes sur exercices antérieurs	662	-	-	-	-					
Total charges financières						Total produits financiers				
Résultat financier (excédent)						Résultat financier (déficit)				
		71 028,59	174 797,16	-103 768,57	-59%	Total produits financiers			71 028,59	103 768,57
3. Charges exceptionnelles						3. Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles diverses	678	-	-	-	-	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		771	1 694,91	-
		-	-	-	-	Produits sur exercices antérieurs		772	-	-
Total charges exceptionnelles						Total produits exceptionnels				
Résultat exceptionnel (excédent)						Résultat exceptionnel (déficit)				
		-	1 694,91	-1 694,91	-	Total produits exceptionnels			1 694,91	-
TOTAL DES CHARGES						TOTAL DES PRODUITS				
Résultat général (excédent)						Résultat général (déficit)				
		5 486 150,81	5 603 839,33	-117 688,52	-2%	TOTAL DES PRODUITS			5 486 150,81	117 688,52
		-	-	-	-	Résultat général (déficit)			-	-2,10%

BILAN 2025 DE LA CSSS

ACTIF				PASSIF			
	Brut au 31/12/2025	Amort. et provisions	Net au 31/12/2025		Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024	
ACTIF IMMOBILISE				PASSIF IMMOBILISE			
				Report à nouveau	11	2 818 484,41	2 818 484,41
				Résultat	12	-	-
				Total des fonds propres		2 818 484,41	2 818 484,41
				Provisions pour prestations légales	15	637 456,41	701 714,56
				Total passif immobilisé		3 520 198,97	3 520 198,97
ACTIF CIRCULANT				DETTES CIRCULANTES			
Fournisseurs débiteurs	40	45 932,40	45 932,40	Fournisseurs	40	220 163,91	190 099,63
Créances et comptes rattachés	41	800 074,81	800 074,81	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	-	-
	44	11 095,00	11 095,00	Relations financières avec une autre entité	456	252 715,45	274 123,21
Relations financières avec une autre entité	456	252 715,45	252 715,45	Charges à payer	4686	1 843 198,32	2 343 420,54
Autres créances	461	-	-	<i>dont dettes sociales</i>		651 227,09	335 896,74
Produits à recevoir	4687	-	-	<i>dont dettes diverses</i>		1 191 971,23	2 007 523,80
<i>dont créances sociales</i>		-	-	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-
<i>dont créances diverses</i>		-	-	Etablissements bancaires et assimilés	51	-	-
Valeurs mobilières de placements	50	-	-	Total des dettes		2 316 077,68	2 807 643,38
Etablissements bancaires et assimilés	51	4 662 200,84	4 662 200,84	Total passif		5 772 018,50	6 267 919,34
Total de l'actif circulant		5 772 018,50	5 772 018,50				
Total actif		5 772 018,50	5 772 018,50				

QUATRIÈME PARTIE

**LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME
« PUBLIC SÉNAT »**

2025

RAPPORT DE GESTION



01/04/2026

**Rapport de gestion
du Conseil d'Administration de Public-Sénat
à l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique du 28 mai 2026**

Nous avons demandé au Bureau du Sénat de mettre à l'ordre du jour de sa réunion du **jeudi 28 mai 2026** les points relevant de décisions de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de lui demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

I. Comptes annuels

Les présents comptes sont arrêtés au 31 décembre 2025. Ils portent sur le vingt-sixième exercice de la société de programmes Public Sénat, créée le 16 février 2000 et dont les premiers programmes ont été mis à l'antenne le 25 avril 2000.

1. Analyse des produits

En 2025, la dotation versée par le Sénat à Public Sénat s'élève à 17 648 000 euros, dont **17 318 000 euros affectés à l'exploitation** de la chaîne, contre 17 118 000 les années précédentes. En effet, 200 000€ de la subvention d'investissement ont été réaffectés à l'exploitation.

En 2025, la dotation du Sénat représente 95% des ressources d'exploitation.

Les autres produits d'exploitation s'établissent à **891 759 euros**, en hausse par rapport à l'exercice 2024 (+78 164 euros, soit +9,61%). Malgré une année marquée par un contexte économique complexe, cette hausse s'explique par l'augmentation des partenariats et de la publicité en ligne. Ils comprennent :

- **656 563 euros** de produits de parrainage portés par le renouvellement des parrainages existants et le remplacement des parrainages arrêtés par de nouveaux parrains ;
- **31 818 euros** de produits de subventions de l'Agence Nationale du sport ;
- **160 800 euros** de produits divers, contre 139 430 euros en 2024, soit une augmentation de 15% portée par la consolidation de la régie publicitaire FTV avec l'ouverture à la publicité des contenus du site internet en 2024. Cette progression est également liée à l'augmentation des revenus issus de Google et Snapchat ;
- **5 505 euros** de produits de droits de diffusion, contre 7 255 euros en 2024 ;
- **37 074 euros** de produits de gestion du a des récupérations de remboursement de formations auprès de l'AFDAS.

Sont également enregistrés **60 322 euros** de produits de gestion courante et de transferts de charges divers¹ liés à la masse salariale et aux aides à l'apprentissage.

Par ailleurs, à la suite à la réforme de simplification et de modernisation des états financiers applicable au 1^{er} janvier 2025, les reprises de subventions ne sont plus comptabilisées en résultat exceptionnel. Nous avons donc **483 618 euros** de reprises des subventions d'investissement des exercices antérieurs, qui compensent la dotation aux amortissements comptabilisée dans les charges exceptionnelles, contre 473 447 euros en 2024. Cette baisse s'explique par la différence de durée d'amortissement de certaines immobilisations de notre matériel technique, informatique et logiciel.

Enfin, **454 445 euros** de provisions pour risques ont été reprises à la suite des dénouements de litiges liés aux années précédentes.

Au total, les ressources d'exploitation de la chaîne s'élèvent à **19 208 144 euros**.

Les produits financiers, issus des placements de la chaîne, s'élèvent à **55 202 euros** contre 69 856 euros en 2024, soit une baisse de 21%. Cette diminution est liée à la baisse des taux d'intérêt observée sur les marchés, entraînant une réduction du rendement des placements de trésorerie, dont la rémunération est directement corrélée aux conditions de taux.

Les produits exceptionnels s'élèvent à **3 000 euros** et résultent d'un procès conclu favorablement au bénéfice de la société.

2. Analyse des charges

Les charges d'exploitation s'élèvent en 2025 à **19 253 059 euros**, en hausse par rapport à 2024, et se répartissent comme suit :

- **7 907 122 euros** de salaires et charges sociales. La masse salariale totale, prend en compte des dépenses exceptionnelles telles que l'accompagnement de départs (contentieux, transactions...). En dehors de ces événements exceptionnels, la masse salariale enregistre une progression naturelle et demeure maîtrisée à 7,818 M€ contre 7,525M€ en 2024. Ce montant est à comparer à l'objectif contraint fixé à plus ou moins 2% de 8,5 M€ par le COM 2025-2027.
Au total, la masse salariale représente 41% des charges d'exploitation à l'instar de 2024 ;
- **3 289 264 euros** de frais de diffusion TNT soit une augmentation de 0,1% par rapport à 2024 liée à l'inflation. Ces dépenses représentent 17% des charges d'exploitation ;
- **6 839 863 euros** d'autres charges d'exploitation, soit une augmentation de 11% par rapport à 2024. Cette hausse s'explique par l'inflation ainsi que par le renforcement de l'offre éditoriale de la grille ;
- **696 502 euros** d'impôts et taxes, stables par rapport à 2024 ;
- **520 308 euros** de dotations aux amortissements et provisions, en hausse par rapport à 2024 comme exposé dans le paragraphe sur les produits exceptionnels.

Les charges exceptionnelles sont nulles et les charges financières s'établissent à **1 590 euros**.

¹ Ces produits (mutuelle, impact des indemnités journalières de Sécurité sociale et apprentissage) sont à déduire des coûts de la masse salariale.

3. Formation du résultat

Le résultat d'exploitation **négalif de 44 914 euros** ainsi dégagé se compense par le résultat financier.

Le résultat financier s'élève à **53 612 euros**, contre 66 410 euros en 2024, Il provient des produits issus des placements de la chaîne, diminués de l'impact des intérêts d'emprunt. Les intérêts de l'emprunt contracté en 2021 ont commencé à courir à compter du 1er octobre 2021, cet emprunt sera intégralement remboursé en 2026.

Le résultat exceptionnel, constitué des charges et produits exceptionnels précites, s'élève à **3 000 euros**.

Au 31 décembre 2025, Public Sénat présente un **résultat net bénéficiaire de 11 698 euros**.

4. Bilan et trésorerie

Les fonds propres de la chaîne s'élèvent au 31 décembre 2025 à **884 342 euros**, stables par rapport à 2024.

La subvention d'investissement au 31 décembre 2025 s'établit quant à elle à **1 202 129 euros**, en baisse par rapport à 2024.

Le passif de la chaîne intègre au 31 décembre 2025 une dette de **61 750 euros**, correspondant à l'emprunt de 400 000 euros contracté en juillet 2021 afin de financer les travaux de rénovation de la régie situé dans le Palais du Luxembourg.

La trésorerie disponible en fin de l'exercice demeure principalement liée au cycle d'exploitation de Public Sénat, caractérisé un décalage entre l'encaissement des subventions versées par le Sénat et le règlement de ses factures.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie s'établit à **3 363 317 euros** stable par rapport à 2024.

5. Délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D.441-4 du Code de commerce

Délais de paiement – Dettes fournisseurs par date d'échéance

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	47					37
Montant total des factures TTC concernées	399 883,92€	393 173,63€	6 669,31€	120,18€	2 935,56€	402 898,68€
Total des achats de l'exercice TTC	9 585 230€					
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	4,17%	4,10%	0,07%	0,00%	0,03%	4,20%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures TTC exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois					

Délais de paiement – Créances Clients par date d'échéance

	Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	7					6
Montant total des factures HT concernées	156 269,08€	100 000€	0€	0€	198,72€	100 198,72€
Total du chiffre d'affaires de l'exercice HT	854 685,45€					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	18,28%	11,70%	0,00%	0,00%	0,02%	14,07%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures HT exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois					

II. Rapport d'activité

L'année 2025 constitue la première année de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) conclu entre Public Sénat et le Sénat le 25 mai 2025 pour la période 2025-2027. Ce COM couvre un nouveau cycle stratégique pour la chaîne, marqué par quatre éléments majeurs :

- Une profonde évolution de la distribution de la chaîne grâce à son passage sur le canal 8 de la TNT et son arrivée sur la plateforme numérique France.tv le 6 juin 2025 ainsi que sa reprise par la plateforme TF1+ à la mi-novembre 2025.
- Un changement de gouvernance de la chaîne avec l'élection, le 23 janvier 2025, d'un nouveau Président-directeur général par le Bureau du Sénat
- Des évolutions éditoriales significatives sur l'antenne TNT et le numérique depuis la rentrée 2025 qui rencontrent une progression des audiences linéaires et des abonnés numériques de la chaîne par rapport à la saison 2023-2024
- Le retour d'une dynamique positive sur les ressources propres en 2025 après une forte baisse entre 2023 et 2024

Sur le plan économique, 2025 s'est inscrite dans un contexte de persistance d'une inflation sensible, pesant à la fois sur les coûts techniques et opérationnels. Une gestion dynamique et rigoureuse a toutefois permis à la chaîne de préserver ses équilibres financiers et à conclure l'exercice à l'équilibre, tout en continuant à investir dans les programmes et le numérique.

C'est ainsi que Public Sénat a notamment suivi en mobilisant ses ressources les très importants débats parlementaires du second semestre, notamment autour des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale. Ces séquences ont constitué des moments majeurs de la vie démocratique. Pour en assurer la meilleure couverture et en faciliter la compréhension, les équipes éditoriales de Public Sénat ont déployé des formats dédiés, renforcé les dispositifs d'antenne et proposé des émissions spécifiques, permettant aux citoyens d'être informés avec précision et pédagogie.

Dès l'été 2025, la chaîne a également engagé la couverture des élections municipales de mars 2026, d'abord sur le numérique puis avec une part croissante de l'antenne orientée vers ce rendez-vous démocratique majeur. C'est ainsi que la matinale de Public Sénat a été redessinée en septembre 2025 pour accueillir quotidiennement des élus locaux et renforcer son ancrage local.

Parallèlement, Public Sénat a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux, développé des formats spécifiquement adaptés aux environnements mobiles et optimisé la diffusion de ses contenus parlementaires sur l'ensemble de ses supports.

L'année 2025 se caractérise ainsi par la mise en œuvre du programme stratégique pour la période 25-27 dans le cadre d'un budget maîtrisée et d'une forte amélioration de la distribution de la chaîne sur tous les supports.

1. La poursuite du renouvellement éditorial et numérique de l'activité éditoriale de Public Sénat

Le passage de Public Sénat sur le canal 8 a marqué une étape importante dans l'évolution de la chaîne. Cette nouvelle configuration a renforcé sa visibilité au sein du paysage audiovisuel et sa capacité à remplir sa mission d'information et de décryptage des enjeux parlementaires et démocratiques. Saisissant l'opportunité d'une exposition accrue, Public Sénat a conforté son rôle de média de référence dans la compréhension du fonctionnement des institutions et du processus législatif.

La grille des programmes a ainsi connu de nombreuses modifications avec l'apparition de nouvelles émissions telles que « *Droit de suite* » dédiée à l'évaluation d'une loi majeure après quelques années d'application, « *Master class* » qui permet à des étudiants d'interroger directement des dirigeants de grandes entreprises françaises (CAC 40 et SBF 120), ou bien encore « *Et la Santé, ça va ?* », qui aborde les problématiques des politiques publiques de santé.

L'offre de la chaîne a également évolué de manière à renforcer la représentation de la diversité territoriale, en élargissant les partenariats avec les médias locaux et en installant « *C pas si loin* », un magazine hebdomadaire de 26 minutes dédié aux réalités ultramarines.

La valorisation de l'activité du Sénat demeure l'axe prioritaire. En 2025, la part des programmes consacrés aux travaux sénatoriaux reste globalement stable, confirmant un engagement structurel indépendant des séquences politiques conjoncturelles. Les formats identifiés — *100 % Sénat*, *En direct du Sénat*, *Questions d'actualité au Gouvernement*, *Parlement Hebdo* et la collection documentaire *Sénat en action* — renforcent la lisibilité, la compréhension et l'analyse des travaux du Sénat.

Enfin, la chaîne confirme son positionnement éditorial fondé sur le débat, l'analyse et le temps long. Les rendez-vous structurants comme *Sens public* et *Bonjour chez vous !* coexistent avec une offre documentaire confortée, devenue un pilier de la grille du week-end et un outil majeur de mise en perspective.

En 2025, Public Sénat consolide ainsi un modèle éditorial cohérent et stratégique, associant visibilité parlementaire, ancrage territorial et exigence pédagogique au service de sa mission démocratique.

Une stratégie numérique affirmée et structurée

L'année 2025 confirme l'installation durable d'un écosystème informationnel hybride, où la performance se mesure autant en audience linéaire qu'en puissance numérique.

Dans ce cadre, Public Sénat enregistre une progression significative de ses indicateurs digitaux. Le cumul des abonnés sur les plateformes sociales atteint 1,89 million, contre 1,38 million un an plus tôt, soit +520 000 abonnés et une croissance annuelle de +38,5 %, supérieure à la dynamique précédente (+30,5 %). Cette accélération traduit un changement d'échelle.

Au-delà du volume, ces résultats confirment l'installation durable des contenus dans les usages mobiles et sociaux, l'élargissement des publics touchés et le renforcement de la capacité de diffusion organique des séquences parlementaires. Le numérique devient ainsi un levier structurant de notoriété, d'influence et d'amplification éditoriale.

2. Une gestion maîtrisée dans un contexte contraint

Dans un environnement durablement contraint — tension sur les finances publiques, érosion des marchés publicitaires traditionnels, mutation accélérée des usages — l'exercice 2025 confirme la résilience et la capacité d'adaptation du modèle économique de Public Sénat.

La dotation du Sénat demeure le socle structurant, garantissant visibilité pluriannuelle et continuité de la mission parlementaire. Son montant est resté stable et son emploi a été priorisé vers les fonctions à forte valeur stratégique : production éditoriale, couverture institutionnelle, modernisation technologique et accélération numérique. Cette allocation ciblée traduit une logique d'optimisation et de transformation plutôt que de simple reconduction des équilibres existants.

Les ressources propres atteignent 892 k€ (+9,7 %), confirmant une dynamique de consolidation dans un contexte de marché défavorable. Si le parrainage reste prédominant (688 k€), la trajectoire la plus stratégique concerne la progression des recettes numériques : +13,1 % sur les plateformes sociales et

+66,7 % sur le site internet. Même encore modestes en volume, ces revenus traduisent un basculement progressif vers des leviers de monétisation alignés avec les nouveaux usages.

L'ensemble de ces efforts a permis à la chaîne de clore l'exercice 2025 sur un résultat à l'équilibre, démontrant la solidité du modèle économique et la mobilisation constante des équipes dans la réalisation des objectifs stratégiques fixés par le COM.

3. Investissements

L'année 2025 a été marquée, en matière d'investissement, par le développement de notre logiciel de production afin de nous permettre d'être pleinement compatibles avec les plateformes de replay (FTV/TF1).

La chaîne a bénéficié d'une dotation d'investissement de **330 000 euros** en 2025, conformément à la révision du plan d'affaires du COM validée par le conseil d'administration du 28 avril 2025.

Ce budget a permis de financer :

- Le remplacement de matériels techniques et informatiques obsolète ;
- Les travaux de la loge maquillage ;
- Le développement de notre logiciel de production ;
- De nouveaux équipements pour la régie.

Une partie de ce budget a également été alloué au changement d'habillage qui sera finalisé en 2026.

4. Evolution prévisible et perspectives 2026

Le projet de budget de Public Sénat pour 2026 s'élève à **18 718 000 euros**, dont 18 388 000 euros pour l'exploitation et 330 000 euros pour l'investissement. Ce budget prend en compte 2 événements majeurs :

- Les municipales ;
- Les sénatoriales.

Les ressources correspondantes proviennent de la dotation versée par le Sénat qui s'élève ainsi à **17 798 000 euros** (17 468 000 euros pour l'exploitation et 330 000 euros pour l'investissement).

Les charges d'exploitation sont estimées en 2026 à **18 388 000 euros**, en hausse par rapport à l'année précédente (18 203 500 euros en 2025). Elles comprennent les éléments suivants :

- Un coût de grille qui s'élève à 11,7 M€, en hausse (+1%) par rapport au budget 2025. Le coût de grille recouvre l'ensemble des coûts de production de nos émissions et opérations spéciales sur l'antenne et sur internet, cette hausse permettra en 2026 d'absorber en partie l'inflation ainsi que la continuité des propositions éditoriales, tant sur le plan des contenus numériques que de l'accompagnement en matière de programmes.
- Des coûts de diffusion à 3,3 M€ intégrant la hausse prévue des frais de diffusion TNT via le multiplex SMR6.
- Des couts opérationnels à 2 M€ intégrant l'impact de l'inflation.

- Des charges de structures à 0,7 M€ intégrant une hausse liée à l'inflation.
- Des impôts et taxes à 0,6 M€ maîtrisés grâce à l'application d'un prorata de TVA depuis l'exercice 2023.

Dans un contexte économique complexe, la chaîne doit faire face à une inflation qui impacte fortement les prix à tous les niveaux en 2026.

Le budget d'investissement prévu s'élève, quant à lui, à 330 000 euros.

Ce montant comprend :

- Le développement du site internet ;
- La prise en compte de l'évolution de notre stratégie et de nos outils numériques, afin de poursuivre la transformation de la chaîne en média global ;
- Le maintien des investissements liés au renouvellement du matériel technique, matériel informatique et logiciels ;
- La poursuite de la modernisation de nos processus et de la sécurisation de notre outil de production.

III. Gouvernement d'entreprise

1. Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social (Code de commerce article L.225-37-4)

Le Conseil d'administration de Public Sénat au 31 décembre 2024 était ainsi composé de : M. Jean-Emmanuel CASALTA, Mme Anne CHAIN-LARCHE, M. Olivier CIGOLOTTI, M. Jean-Raymond HUGONET, M. Yan CHANTREL, M. Michel LAUGIER, M. Martin LÉVRIER, M. Jérémy BACCHI, M. Pierre-Jean VERZELEN, M. Thomas DOSSUS, Mme Nathalie Delattre, M. Pascal PERRINEAU et M. Sébastien GEORGES.

Selon les informations collectées sur le site de la HATVP et du Sénat, les mandataires sociaux exercent par ailleurs un mandat dans les organismes suivants :

M. Jean-Emmanuel CASALTA, Président Directeur Général & Administrateur

- Président Directeur Général et administrateur de La Chaîne Parlementaire Public Sénat

Mme Anne CHAIN-LARCHE, Vice-Présidente du Sénat & Administratrice

- Conseillère municipale de Saint-Denis-lès-Rebais
- Conseillère régionale d'Ile-de-France

M. Olivier CIGOLOTTI, Questeur du Sénat, Administrateur

- Conseiller municipal de Saint-Romain-Lachalm
- Conseiller départemental de la Haute-Loire

M. Jean-Raymond HUGONET, Sénateur, Administrateur

- Conseiller municipal de Limours

M. Yan CHANTREL, Sénateur, Administrateur

- Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (A.P.F.)

M. Michel LAUGIER, Sénateur, Administrateur

- Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (A.P.F.)

M. Martin LÉVRIER, Sénateur, Administrateur

- Conseiller municipal de Versailles

M. Jérémy BACCHI, Sénateur, Administrateur

M. Pierre-Jean VERZELEN, Sénateur, Administrateur

- Conseiller départemental de l'Aisne
- Secrétaire de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (A.P.F.)
- Secrétaire du Groupe français de l'Union Interparlementaire (U.I.P.)

M. Thomas DOSSUS, Sénateur, Administrateur

- Conseiller municipal de Lyon 7e arrondissement

Mme Nathalie Delattre, Sénatrice, Administratrice

- Conseillère municipale de Bordeaux
- Conseillère de Bordeaux métropole

2. Commissaires aux comptes – Situation des mandats

Le Commissaire aux Comptes rend compte de sa mission au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Son mandat de Commissaires aux compte titulaires ERNST & YOUNG ET AUTRES et le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet AUDITEX ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, lors de l'Assemblée Générale annuelle du 30 mai 2024 statuant sur les comptes 2023.

3. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

4. Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Néant.

5. Modalités d'exercice de la direction générale (Code de commerce articles L.225-51-1 et L. 225-102)

A - Règles applicables à la composition du Conseil d'Administration

Les statuts, modifiés le 26 octobre 2017, prévoient que la société est administrée par un Conseil d'Administration composé des membres suivants :

- Le Vice-Président du Sénat chargé de la Délégation à l'Audiovisuel et un Questeur désigné par le Conseil de Questure, membres de droit ;
- Un Sénateur représentant chaque groupe politique constitué au sein du Sénat nommé par le Bureau du Sénat sur proposition du Président de groupe ;
- Deux personnalités qualifiées choisies en fonction de leurs compétences, nommées par le Bureau du Sénat, sur proposition de son Président ;
- Le Président Directeur Général de la Société, nommé par le Bureau du Sénat, sur proposition de son Président.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois années, sans que plus de la moitié d'entre eux ne puisse être âgée de plus de soixante-dix ans lors de leur entrée en fonction sous réserve de la durée du mandat du Président. Leur mandat est renouvelable.

Le Président Directeur Général de la société est nommé Président du Conseil d'Administration pour trois ans par le Bureau du Sénat. Son mandat est renouvelable.

Le Président Directeur Général de la société assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les présents statuts attribuent expressément à l'Actionnaire Unique ou au Conseil, et dans la limite de l'objet social, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Le Président Directeur Général de la société a pour mission, notamment :

- De définir les moyens matériels et humains nécessaires à l'exploitation et au bon fonctionnement de la société,
- De prendre tous contacts nécessaires avec d'éventuels partenaires éditoriaux, techniques ou autres,
- De définir et de faire évoluer, en collaboration avec le Conseil d'Administration, la grille des programmes ainsi que l'identité visuelle et sonore de la Chaîne,
- De définir les éventuelles acquisitions/cessions de programmes audiovisuels,
- De définir les opérations de production ou de coproduction audiovisuelles à réaliser.

Il rend compte directement de l'exécution de sa mission au Conseil d'Administration.

B – Règles régissant le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le conseil veille à la bonne marche des services et à l'observation des dispositions législatives et réglementaires applicables à la société ainsi qu'à la qualité des programmes, à l'objectivité et à l'exactitude des informations diffusées et à l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion.

Toutes les décisions portant sur les points suivants devront être préalablement soumises à l'autorisation du Conseil d'Administration à la majorité des 4/5 des membres le composant :

- L'orientation générale des programmes ;
- Le budget, le plan de financement annuel et le programme des investissements de la société ;
- La conclusion des contrats pluriannuels de production ou coproduction ;
- L'octroi de cautions, avals et garanties ;
- Les prises, extensions et cessions de participations financières ;
- La création et la dissolution de filiales ;
- Toute décision d'apport d'actifs à un tiers, toute décision d'absorption d'un actif détenu par un tiers ou toute autre opération assimilable.

Sous réserve des délégations que le Conseil d'Administration peut consentir au Président Directeur Général de la Société, le Conseil statue à la majorité simple des membres présents ou représentés sur toutes les questions relevant de sa compétence, notamment :

- Les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés conclus par la société ;
- Les actions judiciaires, les transactions et les désistements.

Il est consulté sur la convention entre le Sénat et la Société.

Enfin, il est tenu informé de l'organisation générale des services de la société, de la grille des programmes et des projets d'émissions les plus importants ainsi que de tout investissement ou désinvestissement non prévu au budget annuel et supérieur à 45.000 euros par opération.

6. Participation des salariés au capital (Code de commerce article L225-102)

Le capital de la Société est intégralement détenu par le Sénat, conformément à l'article 6 des Statuts. Le statut particulier de la Société explique notamment que la participation des salariés n'a pas été développée au cours de l'exercice clos.

7. Rémunération et avantages de toute natures versées à chaque mandataire social (Code de commerce article L22-10-9)

Public Sénat, n'étant pas une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, n'est pas concernée.

8. Délégations et autorisations financières en cours de validité (Code de commerce article L.225-37-4)

Néant.

9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code du commerce.

10. Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention portant sur des opérations courantes telles que visées à l'article L. 225-38 du Code du commerce.

IV. Informations complémentaires

1. Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote est la suivante :

Le Sénat possède la totalité du capital social et des droits de vote, conformément à l'article 6 des statuts. Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice.

2. Evénements post-clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

Tous les points figurant dans le présent rapport de gestion seront soumis à votre approbation.

Fait à Paris, le 01 avril 2026

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 028 093	2 844 333	183 759	219 467
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 788 137	1 706 754	81 383	96 231
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 806 098	5 446 683	359 415	506 164
Autres immobilisations corporelles	4 792 090	4 223 255	568 835	736 379
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	7 500		7 500	7 500
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	75		75	75
ACTIF IMMOBILISÉ	15 421 993	14 221 026	1 200 967	1 565 816
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production :				
- De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	423 193	7 975	415 218	407 349
Autres	15 177		15 177	17 273
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 363 317		3 363 317	3 375 115
Charges constatées d'avance	697 772		697 772	656 215
ACTIF CIRCULANT	4 499 459	7 975	4 491 484	4 455 954
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	19 921 452	14 229 001	5 692 451	6 021 770

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025	Du 01/01/2024
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 120 000	120 000	120 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport	421 207	421 207
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
- Légale	12 000	12 000
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	319 437	316 205
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	11 698	3 232
Subventions d'investissement	1 202 129	1 355 761
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 086 470	2 228 405
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques	150 000	454 445
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	150 000	454 445
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
-auprès des établissements de crédit	61 750	143 248
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes :		
- Fournisseurs et comptes rattachés	1 465 762	1 361 600
- Fiscales et sociales	1 744 993	1 722 746
- Sur immobilisations et comptes rattachés	7 385	48 599
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	176 091	62 727
EMPRUNTS ET DETTES	3 455 981	3 338 920
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	5 692 451	6 021 770

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens - De services				
Chiffre d'affaires net				
Production : - Stockée - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			17 849 436	17 148 515
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			454 445	25 735
Autres produits			904 263	795 414
PRODUITS D'EXPLOITATION			19 208 144	17 969 664
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			9 586 778	9 136 688
Impôts, taxes et versements assimilés			696 502	697 739
Salaires et traitements			5 445 531	5 115 752
Charges sociales			2 461 591	2 409 350
Dotations aux : - Amortissements sur immobilisations - Dépréciations sur immobilisations - Dépréciations sur actif circulant - Provisions pour risques et charges			520 308 7 975 150 000	508 637
Autres charges			984 374	323 348
CHARGES D'EXPLOITATION			19 253 059	18 191 514
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier			88 121	96 075
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-44 914	-221 850
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			55 202	69 856
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			55 202	69 856
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés			1 590	2 803
Différences négatives de change				644
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			1 590	3 446
RÉSULTAT FINANCIER			53 612	66 410
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			8 698	-155 440

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		1 113
Sur opérations en capital	3 000	473 446
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		147 632
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000	622 192
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		9 075
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		454 445
CHARGES EXCEPTIONNELLES		463 520
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3 000	158 672
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	19 266 346	18 661 712
TOTAL DES CHARGES	19 254 649	18 658 480
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	11 698	3 232

ANNEXE

**RAPPORT DE CERTIFICATION
DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES**

Cour des comptes



S2026-0572

POUVOIRS PUBLICS

**CERTIFICATION
DES COMPTES DU
SÉNAT**

Exercice 2025

Avril 2026

Sommaire

Procédures et méthodes	5
Délibéré	6
Opinion sur les comptes du Sénat de l'exercice 2025	7
Observations sur les comptes	8
Compte rendu des vérifications	9
A - Caractéristiques de la mission de la Cour	9
B - Caractéristiques des comptes annuels soumis à certification	11
C - Vérifications réalisées par la Cour	13
D - Communication des résultats de l'audit	15
Annexe : états financiers au 31 décembre 2025	17

Procédures et méthodes

Une convention du 23 juillet 2013 signée par le Président du Sénat et par le Premier président de la Cour des comptes confie à la Cour des comptes la mission de réaliser un audit annuel en vue de la certification des comptes annuels mentionnés à l'article 35 du règlement budgétaire et comptable du Sénat.

Cette convention fait application des textes suivants :

- l'article 47-2 de la Constitution, dernier alinéa ;
- l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, notamment l'article 7, 1^{er} alinéa ;
- le 5^o de l'article 58 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- le règlement du Sénat, notamment son article 103.

L'exercice par la Cour de sa mission de certification des comptes du Sénat fait application des trois principes fondamentaux qui gouvernent l'organisation et l'activité de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes :

- l'indépendance institutionnelle des juridictions financières et l'indépendance statutaire de leurs membres ;
- la contradiction avec les administrations ou organismes concernés, s'il y a lieu après audition ;
- la collégialité, qui intervient pour conclure les principales étapes des procédures de contrôle et de publication.

Les vérifications ont été conduites conformément à ces principes.

Le projet de rapport de certification a été examiné et approuvé, le 28 avril 2026, par la quatrième chambre de la Cour des comptes présidée par M. Cazé, président de chambre.

Délibéré

La Cour des comptes, délibérant en séance de la quatrième chambre, a adopté le présent rapport de certification des comptes du Sénat de l'exercice 2025.

Elle a arrêté son opinion au vu du projet de rapport communiqué à la secrétaire générale de la Questure et de la réponse que celle-ci lui a adressé en retour.

Ont participé au délibéré : M. Cazé, président de chambre, M. Frenz et Mmes Périn et Boutereau-Tichet, conseillers maîtres.

Ont été entendus :

- en leur rapport, M. Viola, conseiller maître, président de section, et MM. Arulandarajah et Bullier, experts, rapporteurs ;
- en son contre-rapport, M. Beaux, conseiller maître.

Fait le 28 avril 2026.

Opinion sur les comptes du Sénat de l'exercice 2025

En application de la mission qui lui a été confiée par la convention signée le 23 juillet 2013 par le Président du Sénat et son Premier président, la Cour des comptes a effectué l'audit des états financiers du Sénat pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, arrêtés le 14 avril 2026.

Ces états financiers font apparaître au 31 décembre 2025 des fonds propres agrégés de 2 046,6 M€, dont un résultat agrégé de 51,3 M€.

La Cour certifie qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les états financiers du Sénat sont réguliers et sincères, et donnent, dans leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Sénat à la clôture de l'exercice.

Observations sur les comptes

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, la Cour appelle l'attention¹ sur trois notes de l'annexe des comptes :

- la note 2.3.2. de l'annexe, qui mentionne l'application par le Sénat de la révision de la norme comptable n° 6 de l'État, qui prévoit la comptabilisation des immeubles de bureaux et d'habitation au coût amorti et non plus à la valeur vénale ;
- la note 4 de l'annexe, qui porte sur les événements significatifs de l'exercice 2025 et présente l'effet sur le résultat, soit - 9,5 M€, de l'application de la norme n° 6 révisée ;
- la note 7.3.1. de l'annexe, qui décrit les relations du Sénat avec une entité qui lui est liée, l'association pour la gestion des assistants de sénateurs (AGAS). La note mentionne un montant de 3,3 M€ au titre des congés payés non pris par les collaborateurs des sénateurs au 31 décembre 2025.

¹ En application de la norme ISA 706 « Paragraphes d'observations et paragraphes relatifs à d'autres points dans le rapport de l'auditeur indépendant ».

Compte rendu des vérifications

En application de la convention signée le 23 juillet 2013 par le Président du Sénat et le Premier président de la Cour des comptes, qui définit le cadre et les modalités de la mission que lui confie le Sénat, la Cour se prononce chaque année sur la régularité et la sincérité des comptes et la fidélité de l'image donnée par ces derniers du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Sénat à la clôture de ce même exercice.

L'opinion motivée de la Cour est communiquée au Président de la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

A - Caractéristiques de la mission de la Cour

1 - L'objet de la certification

La certification est une opinion écrite et motivée que l'auditeur formule sous sa propre responsabilité². Elle consiste à collecter les éléments nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable sur la conformité des comptes de l'entité concernée, en l'espèce du Sénat, dans l'ensemble de leurs aspects significatifs, aux règles et principes comptables qui leur sont applicables.

2 - Les normes d'audit appliquées

En tant qu'institution membre de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), la Cour des comptes se réfère dans l'exercice de ses différentes missions aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI).

Dans le domaine de la certification des comptes, les normes ISSAI sont, au 31 décembre 2025, une transposition directe des normes internationales d'audit (ISA) et des normes internationales de gestion de qualité (ISQM), édictées par la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC).

² Conformément à la norme ISA 200 « Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les normes internationales d'audit ».

Conformément à l'arrêté du Premier président n°24-205 du 25 mars 2024 portant sur les normes professionnelles de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes, pris en application de l'article L. 120-4 du code des juridictions financières (CJF), la Cour des comptes applique les normes ISA et la norme ISQM 1 dans la mesure de leur compatibilité avec la nature particulière de ses missions de certification ainsi qu'avec les dispositions du CJF.

Ainsi, dans le cas de la certification des comptes du Sénat de l'exercice 2025, les normes suivantes n'ont pas trouvé à s'appliquer, pour tout ou partie de leurs dispositions :

- ISA 220 « Contrôle qualité d'un audit d'états financiers » et ISQM 1 « Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens limités d'états financiers, ou d'autres missions d'assurance ou de services connexes », qui ne sont que partiellement applicables pour ce qui concerne les dispositions relatives à la traçabilité des divergences internes, en partie contraires aux dispositions du CJF en matière de secret des délibérations ;
- ISA 570 « Continuité de l'exploitation », cette notion étant inapplicable au Sénat ;
- ISA 800 « Aspects particuliers : audits d'états financiers établis conformément à des référentiels à caractère spécifique », ISA 805 « Aspects particuliers : audits d'états financiers pris isolément et d'éléments, de comptes ou de rubriques spécifiques d'un état financier » et ISA 810 « Missions ayant pour but d'émettre un rapport sur des états financiers résumés », ces trois normes concernant des missions sans équivalent dans le cadre de la certification des comptes du Sénat.

3 - Responsabilité de la Cour des comptes à l'égard des comptes

Conformément aux normes internationales d'audit, en particulier la norme ISA 200, l'auditeur doit chercher à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes. Ces vérifications doivent être étendues aux entités qui réalisent des prestations spécifiques pour l'entité dont les comptes sont audités.

À cette fin, il incombe notamment à l'auditeur :

- d'identifier et d'évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers ;

- de concevoir et de mettre en œuvre des réponses adaptées à son évaluation des risques d'anomalies significatives afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant ces risques ;
- de répondre de manière appropriée aux cas d'erreurs ou de fraudes avérées ou suspectées identifiés au cours de l'audit ;
- de faire preuve d'esprit critique tout au long de l'audit.

Les anomalies, y compris les omissions, sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumul, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci³.

Pour pouvoir l'apprécier, l'auditeur doit fixer un seuil de signification pour les états financiers pris dans leur ensemble, qui correspond souvent à un pourcentage appliqué à un poste comptable de référence (comme le total de l'actif ou du montant des charges).

En raison des limites inhérentes à cette démarche, le risque que certaines anomalies significatives contenues dans les états financiers ne soient pas détectées ne peut être totalement écarté, même si l'audit a été correctement planifié et réalisé conformément aux normes.

B - Caractéristiques des comptes annuels soumis à certification

1 - Les comptes du Sénat

En application de l'article 47-2 de la Constitution (deuxième alinéa) et de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (notamment l'article 7, 1^{er} alinéa), le Règlement du Sénat dispose, en son article 103, que le Bureau détermine, par un règlement, les procédures budgétaires et comptables applicables au Sénat.

Un arrêté de Bureau du 27 novembre 2007 a adopté le référentiel comptable annexé au règlement budgétaire et comptable du Sénat. Un arrêté du 17 mars 2016 du Bureau a approuvé le règlement budgétaire et comptable en vigueur et son annexe relative au référentiel comptable. Le référentiel comptable a été modifié à plusieurs reprises depuis lors et, en dernier lieu, par un arrêté du 12 décembre 2024.

³ Norme ISA 320 « Caractère significatif lors de la planification et de la réalisation d'un audit ».

Le règlement budgétaire et comptable prévoit, dans son préambule, que le référentiel comptable du Sénat « se fonde sur le plan comptable général et ne se distingue des règles applicables aux entreprises, en raison des spécificités de l'action et du patrimoine du Sénat, que par référence aux normes comptables de l'État ».

Les comptes du Sénat sont présentés dans un document intitulé « États financiers au 31 décembre 2025 » qui comprend un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé, ainsi qu'une annexe qui fournit des informations utiles à la compréhension et à l'interprétation des états précités (règles et méthodes comptables, contenu des principales rubriques du bilan et du compte de résultat et présentant les principaux engagements, notamment sociaux).

Les opérations retracées par les états financiers au 31 décembre 2025 sont celles des services et des caisses du Sénat qui ne sont pas dotés d'une personnalité juridique distincte de ce dernier. Outre le Sénat *stricto sensu*, ce périmètre comprend quatre autres entités comptables : la caisse des retraites des anciens sénateurs, la caisse des retraites du personnel du Sénat, la caisse de sécurité sociale des sénateurs et la caisse de sécurité sociale du personnel du Sénat. Ces quatre caisses sont dotées de comptabilités annexes.

Le bilan et le compte de résultat agrégés du Sénat sont établis en éliminant les opérations réciproques entre les entités comptables précitées.

Public Sénat, entité dotée de la personnalité juridique, est intégrée à l'actif du bilan du Sénat à hauteur d'une valeur représentative des droits que ce dernier détient sur elle.

2 - Responsabilités dans l'établissement des comptes

Conformément à l'article 30 du règlement budgétaire et comptable du Sénat fixé par l'arrêté n° 2016-77 du 17 mars 2016 du Bureau, « la comptabilité générale est tenue par le Trésorier ». En outre, conformément à l'article 34 de ce règlement, « le Trésorier établit également les comptes annuels du Sénat ».

Le trésorier du Sénat transmet les comptes annuels du Sénat à la direction générale des finances publiques (DGFIP), afin qu'elle les intègre au compte général de l'État.

Aux termes de l'article 36 du règlement budgétaire et comptable du Sénat, la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne instituée par l'article 103 *bis* du règlement du Sénat est

chargée d'examiner les comptes du Sénat, de donner quitus aux Questeurs de leur gestion et au trésorier de la régularité de la sienne et d'approuver les comptes annuels du Sénat et de les rendre publics.

Cette commission est destinataire du rapport de certification de la Cour des comptes.

Un rapport de cette commission est mis en ligne sur le site internet du Sénat, accompagné des états financiers.

C - Vérifications réalisées par la Cour

1 - Le système d'information financière

Afin d'évaluer les risques liés au système d'information financière du Sénat, la Cour examine selon une approche pluriannuelle les applications qui le composent, en tenant compte des enjeux qui s'attachent à celles-ci et des évolutions intervenues depuis leur précédent examen.

Ces vérifications portent, en particulier, sur le logiciel de comptabilité et les applications de gestion qui l'alimentent, de manière directe ou indirecte. À ce titre, la Cour a notamment examiné les modalités de contrôle des droits d'accès à ces applications.

2 - Le dispositif de contrôle interne

Le Sénat a mis en place depuis plusieurs années un dispositif de contrôle interne qui a notamment pour objet d'assurer la fiabilité de l'information financière.

La Cour examine les modalités de gouvernance et de mise en œuvre du contrôle interne du Sénat. Elle vérifie notamment si des dispositifs de contrôle sont mis en œuvre aux différentes étapes des principaux processus de gestion qui ont une incidence sur les comptes. La Cour apprécie la capacité de ces dispositifs à prévenir les principaux risques identifiés ou, à défaut, à en détecter la survenance et à en corriger les effets.

Cette année, des travaux d'audit ont notamment été menés sur le dispositif général de contrôle interne et sur celui propre aux immobilisations financières.

3 - Les enregistrements comptables et l'information financière

La Cour a vérifié la conformité des comptes du Sénat à son référentiel comptable en appliquant les assertions d'audit⁴ aux flux d'opérations et aux soldes des comptes en fin d'exercice.

Les vérifications de la Cour ont notamment consisté à mettre en œuvre des diligences permettant d'apprécier les informations financières à partir de leur corrélation avec d'autres informations issues ou non des comptes, ainsi qu'avec des données antérieures ou postérieures (procédures analytiques). Par ailleurs, la Cour a mis en œuvre des tests sur des échantillons d'écritures afin de vérifier l'application des assertions d'audit pertinentes. Enfin, des confirmations externes ont été obtenues afin de valider le solde de certains comptes (établissements bancaires) ou l'exhaustivité des provisions pour risques et charges (cabinets d'avocat).

La Cour a examiné les règles d'élaboration du bilan et du compte de résultat afin de s'assurer de leur pertinence et du respect du principe de permanence de la présentation des états financiers. Elle a appliqué ces règles aux données comptables qu'elle a auditées afin de s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité des données retracées par les états financiers présentés au titre de l'exercice 2025. Elle s'est assurée de la correcte élimination des opérations réciproques entre les entités comptables du Sénat.

La Cour a par ailleurs revu les informations contenues dans les notes de l'annexe des comptes du Sénat. En particulier, elle a examiné, à l'aide d'un actuaire qu'elle a mandaté, les modalités de calcul des principaux engagements du Sénat (retraite et frais de santé des sénateurs et des agents) ainsi que les hypothèses sous-jacentes à ces derniers.

Conformément à la norme ISA 580 « Déclarations écrites », la Cour a été destinataire d'une lettre d'affirmation, datée du 14 avril 2026, du Questeur délégué et du trésorier du Sénat. Ceux-ci y indiquent notamment avoir satisfait à leurs responsabilités relatives à l'établissement des comptes du Sénat et y confirment, par ailleurs, les informations et les hypothèses importantes ayant concouru à l'arrêté des comptes du Sénat de l'exercice 2025. La Cour a par ailleurs été destinataire, le 17 octobre 2025, d'une lettre d'affirmation particulière, portant sur le contrôle des frais de mandat et signée par le Président du Comité de déontologie parlementaire

⁴ Réalité, exhaustivité, exactitude, indépendance des exercices, rattachement à l'exercice comptable concerné, correcte imputation et non-compensation des produits et charges et des actifs et passifs.

et par les experts-comptables qui assistent le comité, sous l'autorité de ce dernier, dans la mise en œuvre des contrôles.

Enfin, la Cour a examiné les événements significatifs intervenus entre le 31 décembre 2025 et le 28 avril 2026, date d'approbation du présent rapport de certification, afin de vérifier que, le cas échéant, leurs incidences ont été correctement traitées dans les comptes du Sénat de l'exercice 2025.

D - Communication des résultats de l'audit

La Cour réalise des vérifications dites « préliminaires », puis des vérifications dites « finales ». Au cours de ces deux phases, les échanges entre la Cour et les services du Sénat ont été continus.

1 - À l'issue de la phase préliminaire

Les vérifications préliminaires se sont déroulées de septembre à décembre 2025. Elles avaient pour objet d'examiner les procédures et dispositifs en vertu desquels sont établis et suivis les éléments destinés à être repris dans les comptes, d'identifier les risques d'erreurs significatives dans les comptes et de vérifier la correcte application des principes et procédures prévus par le référentiel comptable afin d'adapter, en mission finale, l'intensité des vérifications sur les comptes.

Au terme de ces vérifications, la Cour a adressé, sur le fondement de l'article 3 de la convention la liant au Sénat, un rapport de phase préliminaire à la secrétaire générale de la Questure.

2 - À l'issue de la phase finale

Les vérifications finales consacrées à l'examen des comptes du Sénat de l'exercice 2025 se sont déroulées de février à avril 2026. Les comptes ont été audités à mesure que les éléments les justifiant ont été communiqués par la Direction des affaires financières et sociales du Sénat.

Au terme des vérifications sur les comptes de l'exercice 2025, un rapport de synthèse des travaux à l'issue de la phase finale, qui détaille les résultats de l'ensemble des vérifications réalisées, a été communiqué à la secrétaire générale de la Questure.

Ce rapport contient six recommandations relatives aux opérations préalables à l'établissement des comptes annuels ou à la tenue des comptes

(contre neuf à l'issue de l'audit des comptes de l'exercice 2024). Ces recommandations ont trait au dispositif général de contrôle interne, à celui applicable aux immobilisations financières, au système d'information financière, aux immobilisations corporelles et incorporelles, aux ressources humaines et aux produits d'exploitation.

Au terme de l'ensemble de ses travaux, la Cour a, conformément à l'article 3 de la convention la liant au Sénat, transmis le présent rapport de certification au Président du Sénat aux fins de remise par ce dernier au président de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne. Elle a accompagné cette transmission de celle du rapport de synthèse des travaux d'audit précité.

Annexe : états financiers au 31 décembre 2025

Bilan

	ACTIF (K€)				PASSIF (K€)	
	Valeurs brutes au 31/12/2025	Amortissements et provisions au 31/12/2025	Valeurs nettes au 31/12/2025	Valeurs nettes au 31/12/2024	Valeurs nettes au 31/12/2025	Valeurs nettes au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISÉ					DOTATION ET RESERVES	
Immobilisations incorporelles	11 373	9 176	2 198	2 338	Fonds propres	1 674 355
Immobilisations corporelles	592 505	91 196	501 309	506 152	Rapport à nouveau	321 034
Immobilisations financières	1 487 657	12 401	1 475 257	1 432 739	Résultat de l'exercice	51 260
					Stnet	11 952
					Coûts des retraites et de sécurité sociale	39 329
					Total des fonds propres	2 046 650
					Provisions pour risques et charges	8 085
Total de l'actif immobilisé	2 091 536	112 772	1 978 763	1 941 248	Dettes financières	262
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES	
Stocks	621		621	669	Fournisseurs	9 103
Créances diverses	9 584		9 584	11 470	Dettes fiscales et sociales	16 222
Valeurs mobilières de placement	31 462		31 462	23 744	Dettes diverses	8 067
Autres disponibilités	67 900		67 900	63 573	Total des dettes	33 393
Total de l'actif circulant	109 566		109 566	99 456		36 929
Total actif	2 201 102	112 772	2 088 329	2 040 704	Total passif	2 088 329
						2 040 704

Les écarts d'unité constatés dans le tableau ci-dessus s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.

Compte de résultat

Rubriques et postes (KE)	Sénat au 31/12/25	Sénat au 31/12/24
Produits d'exploitation		
Subventions d'exploitation	353 471	353 471
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	11 853	11 691
Autres produits d'exploitation	20 109	19 105
Reprises sur amortissements et provisions	3 480	2 356
Total produits d'exploitation	388 913	386 623
Charges d'exploitation		
Achats et autres charges externes	43 537	42 810
Impôts, taxes et versements assimilés	1 761	1 828
Indemnité parlementaire et traitements	143 600	141 997
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	111 520	109 783
Prestations de retraite et de sécurité sociale	140 331	135 833
Autres charges d'exploitation	5 849	6 398
Dotations aux amortissements et provisions	19 429	10 994
Total charges d'exploitation	466 027	449 643
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-77 114	-63 022
Produits financiers		
Produits des actifs immobilisés	48 888	34 314
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	608	506
Revenus des autres produits financiers	6 553	11 736
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	510 155	185 000
Reprises sur amortissements et provisions	11 132	1 214
Total produits financiers	677 336	332 770
Charges financières		
Charges d'intérêts	85	118
Autres charges financières	1	
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	443 863	150 809
Dotations aux provisions - charges financières	4 919	6 438
Total charges financières	448 868	157 385
RÉSULTAT FINANCIER	128 468	75 385
RÉSULTAT COURANT	51 354	12 363
Produits exceptionnels		
Produits sur opérations de gestion	8	227
Autres produits exceptionnels	24	230
Reprises sur amortissements et provisions		
Total produits exceptionnels	32	456
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9	85
Autres charges exceptionnelles	117	220
Dotations aux provisions - charges financières		
Total charges exceptionnelles	126	305
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-94	152
TOTAL PRODUITS	966 282	619 848
TOTAL CHARGES	915 021	607 333
RÉSULTAT GÉNÉRAL	51 260	12 515
<i>Écart</i>	<i>11 932</i>	<i>22 262</i>
<i>Calcul des retraites et de sécurité sociale</i>	<i>39 229</i>	<i>-9 747</i>
<i>Les écarts d'utilité constatés dans le tableau ci-dessus s'expliquent par des arrondis au million d'euros supérieurs.</i>		



ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

ÉTATS FINANCIERS	153
BILAN AGRÉGÉ DU SÉNAT 2025.....	157
COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DU SÉNAT 2025.....	158
NOTES ANNEXES	159
1.Référentiel comptable	159
2.Règles et méthodes comptables	159
2.1 Modalités d'agrégation des comptes.....	160
2.2 Immobilisations incorporelles	160
2.3 Immobilisations corporelles.....	160
2.4 Immobilisations financières	162
2.5 Stocks	163
2.6 Créances.....	163
2.7 Trésorerie.....	163
2.8 Capitaux propres	164
2.9 Provisions pour risques et charges	164
2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux	165
2.11 Dettes	166
2.12 Produits d'exploitation	166
2.13 Charges d'exploitation	166
2.14 Charges et produits financiers	166
2.15 Charges et produits exceptionnels.....	167
3.Comparabilité des comptes	167
4.Événements significatifs de l'exercice.....	167
5.Notes relatives au bilan agrégé	168
5.1 Présentation du bilan au 31 décembre 2025 - Contribution par entité.....	168
5.2 Immobilisations incorporelles	169
5.3 Immobilisations corporelles.....	170

5.4 Immobilisations financières	171
5.5 Créances d'exploitation	174
5.6 Trésorerie.....	175
5.7 Capitaux propres	175
5.8 Provisions pour risques et charges	175
5.9 Dettes Fournisseurs	176
5.10 Dettes fiscales et sociales	176
5.11 Dettes diverses	177
5.12 Actifs venant en couverture des engagements de retraite	177
6. Notes relatives au compte de résultat agrégé.....	179
6.1 Présentation du compte de résultat au 31 décembre - Contribution par entité.....	179
6.2 Produits d'exploitation	181
6.3 Produits financiers et charges financières.....	182
6.4 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles	183
7. Informations complémentaires	184
7.1 Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés	184
7.2 Effectifs	186
7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs	187
7.4 Autres informations	187

COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DU SÉNAT 2025

Rubriques et postes (<i>en K€</i>)	Sénat au 31/12/2025	Sénat au 31/12/2024
Produits d'exploitation		
Subventions d'exploitation	353 471	353 471
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	11 853	11 691
Autres produits d'exploitation	20 109	19 105
Reprises sur amortissements et provisions	3 480	2 356
Total produits d'exploitation	388 913	386 622
Charges d'exploitation		
Achats et autres charges externes	43 537	42 810
Impôts, taxes et versements assimilés	1 761	1 828
Indemnité parlementaire et traitements	143 600	141 997
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	111 520	109 783
Prestations de retraite et de sécurité sociale	140 331	135 833
Autres charges d'exploitation	5 849	6 398
Dotations aux amortissements et provisions	19 429	10 994
Total charges d'exploitation	466 027	449 643
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-77 114	-63 022
Produits financiers		
Produits des actifs immobilisés	48 888	34 314
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	608	506
Revenus des autres produits financiers	6 553	11 736
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	510 155	185 000
Reprises sur amortissements et provisions	11 132	1 214
Total produits financiers	577 336	232 770
Charges financières		
Charges d'intérêts	85	118
Autres charges financières	1	
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	443 863	150 809
Dotations aux provisions - charges financières	4 919	6 458
Total charges financières	448 868	157 385
RÉSULTAT FINANCIER	128 468	75 385
RÉSULTAT COURANT	51 354	12 363
Produits exceptionnels		
Produits sur opérations de gestion	8	227
Autres produits exceptionnels	24	230
Reprises sur amortissements et provisions		
Total produits exceptionnels	32	456
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9	85
Autres charges exceptionnelles	117	220
Dotations aux provisions - charges financières		
Total charges exceptionnelles	126	305
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-94	152
TOTAL PRODUITS	966 282	619 848
TOTAL CHARGES	915 021	607 333
RÉSULTAT GÉNÉRAL	51 260	12 515

Sénat

11 932

22 262

Caisses des retraites et de sécurité sociale

39 329

-9 747

Les écarts d'unités constatés dans le tableau ci-dessus s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.

NOTES ANNEXES

1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Le référentiel comptable du Sénat, adopté par arrêté du Bureau en date du 27 novembre 2007 est entré en application pour l'examen des comptes de l'année 2007. Il a depuis été modifié en 2017, 2023 puis 2024.

Le référentiel comptable du Sénat se conforme aux prescriptions de l'article 30, alinéa 2, de la loi organique n° 2001-692 relative aux lois de finances du 1^{er} août 2002 (LOLF), en application desquelles : « *Les règles applicables à la comptabilité générale de l'État ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action* ». Les méthodes comptables appliquées par le Sénat sont, par conséquent, conformes aux dispositions du plan comptable général, sous réserve des adaptations qui y sont apportées à raison de ses spécificités institutionnelles. Parmi ces spécificités figure le principe de son autonomie administrative, budgétaire et comptable, garantie de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels.

Les règles applicables aux immobilisations corporelles sont compatibles avec les normes comptables de l'État. Les règles applicables aux engagements de retraite et aux avantages similaires sont celles issues de la recommandation de l'Autorité des normes comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels du Sénat résultent de l'agrégation des comptes du Sénat *stricto sensu*, des comptabilités annexes et des régies directes. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, le périmètre d'agrégation comprend cinq entités comptables :

- le Sénat *stricto sensu* ;
- la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) ;
- la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) ;
- la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (CSSS) ;
- la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat (CSSPS).

Ces comptes annuels ont été établis par le Trésorier, conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat, en vue de leur transmission à la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne. Présentés en milliers d'euros, les comptes annuels sont préparés sur la base du principe du coût historique.

2.1 MODALITÉS D'AGRÉGATION DES COMPTES

Les comptes annuels du Sénat comprennent un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé, une annexe présentant les règles et méthodes comptables, ainsi que des notes explicatives des principales rubriques du bilan et du compte de résultat intégrant, notamment, l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'agrégation des comptes conduit à éliminer les flux réciproques entre les différentes entités comptables. L'élimination de ces flux porte :

- en ce qui concerne le bilan, sur les dettes ou les créances réciproques ;
- s'agissant du compte de résultat, principalement sur les contributions versées par le Sénat aux caisses des retraites et de sécurité sociale, à l'exclusion des cotisations salariales, ainsi que sur les redevances annuelles de gestion versées par les différentes caisses au Sénat.

Les flux réciproques internes au Sénat *stricto sensu*, notamment s'agissant des opérations relatives aux buvettes rattachées au Sénat¹, sont éliminés à l'intérieur de la colonne « Sénat *stricto sensu* ».

Conformément aux dispositions de l'article 3 du référentiel comptable, afin de faciliter la lecture des comptes, le bilan et le compte de résultat agrégés du Sénat font ressortir les contributions des différentes entités comptables, ainsi que les éléments d'actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent, d'une part, à des logiciels acquis et, d'autre part, à des logiciels que le Sénat produit en interne pour ses propres besoins. Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation, conformément au tableau ci-dessous :

Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles

Logiciel bureautique	1 an
Logiciel audiovisuel	3 ans
Logiciel outil et réseau	3 ans
Progiciels	5 ans
Logiciel produit en interne	5 ans

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit du

¹ Le périmètre du « Sénat *stricto sensu* » inclut la comptabilité des buvettes du Sénat (gérée en régie directe), retracée au sein d'un compte de commerce distinct.

Sénat. Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation.

2.3.1 Biens immobiliers historiques et culturels

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, un patrimoine historique a été affecté au Sénat. Ces biens immobiliers à caractère historique, qui comprennent le Palais du Luxembourg, l'Hôtel du Petit Luxembourg, leurs jardins et leurs dépendances historiques, sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan d'ouverture du Sénat.

Les travaux réalisés sur ces biens sont comptabilisés et amortis. Les amortissements de ces biens et travaux sont enregistrés en charges et calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée, conformément au tableau ci-dessous :

Durée d'amortissement des immobilisations liées aux biens historiques

Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	5 à 10 ans
Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements	5 à 10 ans

2.3.2 Biens immobiliers à usage d'habitation et de bureaux

Les immeubles à usage d'habitation et de bureaux appartenant au Sénat ou affectés à son usage étaient, jusqu'au 31 décembre 2024, valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. À la suite de l'avis n° 2021-04 du 14 octobre 2021 et de l'avis n° 2024-07 du 17 octobre 2024 du conseil de normalisation des comptes publics, la norme 6 relative aux « Immobilisations corporelles » du recueil des normes comptables de l'État a évolué et, en conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2025, les bâtiments à usage de bureau sont comptabilisés au coût amorti à la clôture et non plus à leur valeur vénale.

La valeur initiale de ces biens est constituée de la dernière valeur estimée par France Domaine et de la valeur brute des travaux rattachés à ces biens. Une distinction est également opérée entre la valeur du terrain (évaluée forfaitairement à 15 %) et la valeur des bâtiments.

Les bâtiments et les travaux réalisés sur ces bâtiments sont amortis depuis le 1^{er} janvier 2025. Les amortissements de ces biens et travaux sont enregistrés en charges et calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée, conformément au tableau ci-dessous :

Durée d'amortissement des immobilisations liées à l'usage d'habitation et de bureaux

Terrain	Non amortissable
Bâtiment	40 ans
Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	5 à 10 ans

Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements	5 à 10 ans

2.3.3 Autres immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation, conformément au tableau ci-dessous :

Durée d'amortissement des autres immobilisations corporelles

Électroménager, machines	10 ans
Matériel industriel, outillage (garage, jardin)	5 à 10 ans
Bibliothèques et mobilier	5 ans
Véhicules (de tourisme et utilitaire)	5 ans
Matériel de bureau, matériel vidéo, sonorisation, serveurs informatiques	5 ans
Équipement micro-informatique	4 ans
Matériel photo	3 ans

Toutefois, les biens entrant dans la catégorie des œuvres d'art et assimilées sont inscrits au bilan d'ouverture à l'euro symbolique et, pour les acquisitions ultérieures, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale pour ceux d'entre eux qui sont reçus à titre gratuit. Ces biens ne sont pas amortissables.

Les biens mis en dépôt au Sénat dont les risques et avantages sont principalement portés par celui-ci sont comptabilisés en immobilisations. Au 31 décembre 2025, il s'agit exclusivement d'œuvres d'art ou assimilées. La contrepartie des œuvres d'art en dépôt est inscrite au passif du bilan dans les fonds propres.

Il en est également ainsi des contrats de location assimilables à des contrats de location financement, qui sont traduits dans les comptes de manière à présenter les biens contrôlés à l'actif et la dette correspondante au passif.

2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), des dépôts et cautionnements et d'autres titres immobilisés – dont des prêts – portés par les caisses de retraites et affectés à la couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et une provision est passée en cas de perte de valeur.

Par exception, tous les actifs financiers de la Réserve Spéciale d'Intervention (RSI) sont classés en « Immobilisations financières » en tant que TIAP, à l'exception des dépôts à vue bancaires.

Les TIAP et les actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires, conformément au règlement budgétaire et comptable, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique.

À la clôture de l'exercice, les produits financiers afférents sont comptabilisés sur la base de la meilleure estimation disponible. Les plus et moins-values latentes à la clôture de l'exercice sont déterminées selon les modalités suivantes :

- les actifs cotés sont évalués sur la base du dernier cours boursier de l'année ;
- les autres actifs sont évalués sur la base de la meilleure estimation disponible (prix des dernières transactions connues, évaluation communiquée par le gestionnaire).

Les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation entre les différentes lignes de titres. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes. Les plus et moins-values réalisées sont constatées, pour chaque ligne de titre, par différence entre le prix de cession et le prix de revient, qui est calculé conformément à la méthode du coût moyen pondéré. Le résultat de cession des TIAP et des autres immobilisations financières est comptabilisé en résultat financier.

Les prêts aux Sénateurs et aux personnels du Sénat, ainsi que les dépôts et cautionnements, sont inscrits à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation déterminée en fonction de la capacité de recouvrement.

2.5 STOCKS

Les stocks sont valorisés et comptabilisés en retenant la méthode du premier entré, premier sorti. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle du stock en fin d'exercice est inférieure à la valeur historique d'achat à la même date.

2.6 CRÉANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

2.7 TRÉSORERIE

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice en cas de perte de valeur. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les liquidités nettes bancaires (y compris le solde des dépôts à vue de la RSI), les encours en caisse et les régies d'avance sont classés dans la rubrique « Autres disponibilités » du bilan, de même que les comptes d'épargne et assimilés et les intérêts courus sur ces comptes.

Les découverts bancaires sont classés, le cas échéant, dans la rubrique « Établissements bancaires et assimilés » au passif du bilan.

2.8 CAPITAUX PROPRES

Les dotations et réserves représentent la contrepartie des actifs et passifs comptabilisés dans le bilan d'ouverture de 2002, majorées des incorporations et réévaluations ultérieures. Le report à nouveau enregistre, le cas échéant, les résultats comptables des exercices précédents.

2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance est incertain.

Ces provisions concernent :

- les rentes et pensions d'invalidité versées aux personnels du Sénat ;
- les maintiens de droits aux prestations maladie dans certaines situations particulières (congé parental) ;
- les prestations maladie ayant leur origine dans l'exercice et qui seront versées par les caisses de sécurité sociale au cours des exercices suivants ;
- les rémunérations versées aux personnels du Sénat dans le cadre d'une position statutaire particulière telle que le congé longue durée ou la mise à disposition institutionnelle ;
- les provisions pour litiges ;
- les versements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

Les provisions pour rentes et pensions d'invalidité sont comptabilisées à la clôture de l'exercice au cours duquel l'incapacité ouvrant droit à la rente a été reconnue et sont calculées sur la base de la rente acquise au 31 décembre de l'exercice et de l'espérance de vie résiduelle du titulaire.

Les provisions pour prestations maladie sont estimées sur la base de la moyenne des dépenses de même nature constatées au cours des 5 derniers exercices.

Dans le cas particulier des prestations servies au titre de l'incapacité partielle ou totale de longue durée (congés longue durée, pensions et rentes d'invalidité, etc.), la charge attendue pour le Sénat est comptabilisée à la clôture de l'exercice au cours duquel l'incapacité ouvrant droit à la rente a été reconnue, dans la mesure où le niveau de ces prestations est le même pour tous les membres du personnel quelle que soit leur durée de service.

Les provisions relatives à la rémunération des personnels en mise à disposition institutionnelle et au droit des personnels à un congé de longue durée sont calculées sur la base des situations en cours et des montants et durées couverts par les décisions

individuelles applicables au 31 décembre de l'exercice¹. Pour les mises à disposition institutionnelles, la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels, prévue dans les conventions, est déduite du passif.

2.10 AVANTAGES CONSENTIS AUX PERSONNELS ET PASSIFS SOCIAUX

Les avantages des membres du personnel du Sénat (rémunérations, accessoires, absences rémunérées et avantages similaires) désignent toute prestation servie par le Sénat au titre des services rendus (services faits) accomplis par ces derniers.

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est constitué par le service rendu, à l'exception des indemnités de fin de contrat pour lesquelles le critère de rattachement résulte de la cessation d'activité du membre du personnel.

À la clôture de l'exercice, des provisions sont comptabilisées au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'accumulation du fait des services passés (services déjà rendus) par les membres du personnel. Le cas échéant, l'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations.

Une charge à payer pour les congés payés et allègements acquis et non pris par le personnel statutaire est comptabilisée. La méthode de valorisation est fondée sur une moyenne des congés et allègements acquis et non pris constatés sur une période de référence de cinq ans (2015-2019) appliquée aux traitements de référence annuels des effectifs présents au 31 décembre de l'année. Une charge à payer pour les congés payés acquis et non pris par le personnel contractuel est également calculée. À compter du présent exercice, elle est calculée à partir de la moyenne des congés non pris constaté sur une période de référence de cinq ans (2019-2024).

Par exception aux principes énoncés ci-dessus et conformément à l'option ouverte par le plan comptable général, aucune provision n'est inscrite au bilan du Sénat au titre des engagements de retraite et avantages similaires (i.e. frais de santé, frais de transport, congé spécial et indemnité de départ à la retraite). Ces engagements sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels du Sénat et sont évalués conformément aux dispositions de la recommandation de l'Autorité des normes comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. En outre, sur la base de la spécificité des relations entre le Sénat et l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS), le référentiel comptable du Sénat prévoit qu'aucune provision n'est constituée au titre des charges correspondant aux personnels employés par le Sénat affectés à titre gratuit à l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS).

¹ Ces positions peuvent ensuite faire l'objet de prolongations, dans les limites prévues par la réglementation relative à ces dispositifs, ne pouvant être pris en compte dans le calcul de la provision.

2.11 DETTES

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

2.12 PRODUITS D'EXPLOITATION

Conformément au principe de l'autonomie financière des Assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 précitée, et dans la mesure où le Sénat détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'État, celle-ci est intégralement comptabilisée en produits d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans la loi de finances au titre du même exercice.

Par ailleurs, les cotisations prélevées et reversées aux Caisses des retraites et aux Caisses de sécurité sociale destinées aux Sénateurs et aux personnels du Sénat sont comptabilisées en produits d'exploitation.

2.13 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation comprennent notamment les indemnités des Sénateurs, les traitements et salaires des personnels et les charges liées à l'exercice du mandat parlementaire.

Au cours de l'exercice, les avances pour frais de mandat versées aux Sénateurs, en application de l'arrêté de Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017 modifié et de l'arrêté de Questure n° 2017-1202 modifié adopté à la même date, sont comptabilisées en charges d'exploitation dans les comptes comptables du Sénat relatifs aux aides à l'exercice du mandat parlementaire. À la fin de chaque exercice, il est procédé, par Sénateur et par catégorie d'avance, au rapprochement des avances versées au cours de l'exercice des dépenses justifiées¹ au titre de chacune de ces avances sur le même exercice. Les fractions de ces avances non rapprochées de dépenses justifiées sont comptabilisées en atténuation de charges. Les sommes à recouvrer au titre des fractions des avances non rapprochées sont comptabilisées en actifs à recouvrer au bilan. Ces sommes figurent parmi les créances diverses. Les dépenses rattachables à l'exercice clos et qui n'ont pas pu être imputées par les Sénateurs avant le 15 janvier de l'exercice suivant sont rapprochées des avances générales versées au cours de ce même exercice. Leur rattachement comptable à l'exercice clos est assuré sur la base d'une estimation constituée des dépenses de même nature déclarées au cours de l'exercice précédent.

Sont également incluses dans les charges d'exploitation les prestations servies dans le cadre des régimes de retraite et de sécurité sociale.

2.14 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les charges et produits financiers correspondent aux revenus des actifs financiers, aux résultats de cession des immobilisations financières et des valeurs mobilières de

¹ Les justificatifs produits par les Sénateurs donnent lieu à un contrôle dans les conditions fixées par les arrêtés de Bureau et de Questure précités du 7 décembre 2017.

placement, aux produits d'intérêt et aux prêts, ainsi qu'aux charges d'intérêt bancaires et aux dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières.

2.15 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels correspondent à des opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel, auxquelles s'ajoute un nombre limité d'éléments classés selon leur nature en résultat exceptionnel (les enregistrements liés à des changements de méthode ou à des corrections d'erreurs). Conformément à l'évolution de la réglementation, la comptabilisation des charges et produits exceptionnels est modifiée à compter du présent exercice (cf. *infra*).

3. COMPARABILITÉ DES COMPTES

Conformément à la nouvelle définition du résultat exceptionnel introduite par le règlement ANC 2022-06, certaines charges et certains produits, auparavant comptabilisés en résultat exceptionnel, ont été, au titre de l'exercice 2025, comptabilisés en charges et produits d'exploitation, sans que cela ait un impact significatif sur les comptes du Sénat.

Tel est notamment le cas des pénalités sur marchés, des remboursements de sinistres par les assurances ainsi que des frais d'organisation de congrès.

À compter de l'exercice 2025, compte tenu du changement de la réglementation, la méthode de comptabilisation des immeubles non spécifiques a évolué (cf. note 2.3.2).

4. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Pour l'exercice 2025, plusieurs faits marquants peuvent être mentionnés :

- le montant de **la dotation versée par l'État est resté stable** par rapport à 2024, à 353,5 M€ ;
- **le résultat du Sénat est en forte hausse (+38,7 M€)**, ce qui s'explique principalement par les résultats des deux caisses de retraite, qui s'élèvent respectivement à 24,1 M€ (+23,3 M€) pour la Caisse de retraites des anciens Sénateurs (CRAS) et à 15,3 M€ (+26,2 M€) pour la Caisse de retraites des personnels du Sénat (CRPS) ; ces résultats comptables des caisses résultent largement des cessions de titres financiers intervenues au cours de l'année, mais aussi des résultats sur dépréciations (+6,3 M€, en hausse de 11,5 M€), dans un contexte de marchés financiers porteurs ;
- **le résultat du Sénat *stricto sensu* (11,9 M€) est en baisse par rapport à l'exercice précédent (22,3 M€)**. L'écart s'explique presque entièrement (9,5 M€) par l'amortissement des immeubles à usage de bureau depuis le 1^{er} janvier 2025, à la suite de l'évolution de la norme 6 du recueil des normes comptables de l'État

5. NOTES RELATIVES AU BILAN AGRÉGÉ

5.1 PRÉSENTATION DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025 - CONTRIBUTION PAR ENTITÉ

ACTIF (en K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Éliminations (2)	Sénat au 31/12/2025	Sénat au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles (nettes)	2 177	10	11				2 198	2 358
Immobilisations corporelles (nettes)	501 309						501 309	506 152
Immobilisations financières (nettes)	137 460	627 061	710 736				1 475 257	1 432 739
Total de l'actif immobilisé	640 946	627 071	710 747				1 978 763	1 941 248
ACTIF CIRCULANT								
Stocks	621						621	669
Créances diverses (1)	9 803	1 418	2 263	857		-6 374	9 584	11 470
Valeurs mobilières de placement		15 920	15 542				31 462	23 744
Autres disponibilités	43 735	5 707	5 887	4 662			67 900	63 573
Total de l'actif circulant	54 158	23 044	23 692	5 519	9 526	-6 374	109 566	99 456
Total actif	695 104	650 115	734 439	5 519	9 526	-6 374	2 088 329	2 040 704
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (3)</i>								
		643 420	726 285				1 369 705	1 334 873
PASSIF (en K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Éliminations (2)	Sénat au 31/12/2025	Sénat au 31/12/2024
DOTATION ET RESERVES								
Fonds propres	277 403	623 780	773 172				1 674 355	1 674 380
Report à nouveau	372 525	-1 350	-59 756	2 818	6 797		321 034	308 520
Résultat de l'exercice							51 260	12 515
→ Sénat	11 932						11 932	22 262
→ Caisses des retraites et de sécurité sociale		24 077	15 252				39 329	-9 747
Total des fonds propres	661 860	646 507	728 668	2 818	6 797		2 046 650	1 995 414
Provisions pour risques et charges	6 245		31	637	1 171		8 085	9 062
Dettes financières	202						202	199
DETTES CIRCULANTES								
Fournisseurs	12 310	356	591	220			9 103	11 411
Dettes fiscales et sociales	7 827	3 247	5 148		945	-5 318	16 222	16 118
Dettes diverses	6 660	6		1 843	614	-1 055	8 067	8 500
Établissements bancaires et assimilés								
Total des dettes	26 797	3 609	5 740	2 063	1 558	-6 374	33 393	36 029
Total passif	695 104	650 115	734 439	5 519	9 526	-6 374	2 088 329	2 040 704

(1) Le compte de liaison de la buvette avec le Sénat (classe 5) a été reclassé en "créances diverses" pour des raisons de cohérence avec le compte de liaison du Sénat (453000).

(2) La colonne "éliminations" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu et aux caisses de sécurité sociale, qui sont éliminés au sein de leurs colonnes respectives.

(3) Pour les actifs affectés à la couverture des engagements de retraite - cf. point 5.12.

5.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations incorporelles entre les bilans d'ouverture et de clôture 2025.

Évolution des valeurs brutes (en K€)

Rubriques et postes	Valeurs brutes			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	11 649	769	1 044	11 373
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	11 628	432	1 024	11 036
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	20	337	20	337
Avances sur immobilisations	-	-	-	-
Total	11 649	769	1 044	11 373

Évolution des amortissements et valeurs nettes (en K€)

Rubriques et postes	Amortissements				Valeur nette
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	9 291	909	1 024	9 176	2 198
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	9 291	909	1 024	9 176	2 198
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Total	9 291	909	1 024	9 176	2 198

5.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations corporelles entre les bilans d'ouverture et de clôture 2025 :

Évolution des valeurs brutes (en K€)

Rubriques et postes	Début de l'exercice	Norme 6			31/12/2024 Proforma	Augmen-tations	Diminu-tions	Fin de l'exercice
		Correction 31/12/2024	Augmen-tations	Diminu-tions				
Immobilisations corporelles								
<i>Biens immobiliers spécifiques</i>	65 437				65 437	5 783	277	70 944
Terrains								
Agencements et aménagements de terrains	1 955				1 955	39		1 994
<i>Immobilisations en cours</i>								
Constructions	49 414				49 414	1 505		50 919
<i>Immobilisations en cours</i>						2 377		2 377
<i>Avances sur immobilisations</i>						1 193		1 193
Installations techniques, matériels et outillage	13 792				13 792	632		14 424
<i>Immobilisations en cours</i>	277				277	37	277	37
<i>Avances sur immobilisations</i>								
								449
<i>Biens immobiliers non spécifiques</i>	447 419	1 549	69 955	-69 955	448 968	987	68	886
Terrains			67 335		67 335			67 335
Agencements et aménagements de terrains								381
Constructions	444 730	1 549	2 620	-67 335	381 565	391		956
<i>Immobilisations en cours</i>						102		102
<i>Avances sur immobilisations</i>	68				68	84	68	84
Installations techniques, matériels et outillage	2 620			-2 620		150		150
<i>Immobilisations en cours</i>						259		259
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	76 528	-1 549			74 979	5 479	8 783	71 675
Collections et œuvres d'art	6 135				6 135	37	146	6 026
<i>Immobilisations en cours</i>						241		241
<i>Avances sur immobilisations</i>								
Autres immobilisations corporelles	69 725	-1 549			68 176	2 771	7 980	62 967
<i>Immobilisations en cours</i>	640				640	2 298	630	2 309
<i>Avances sur immobilisations</i>	27				27	132	27	132
Mobilier en crédit bail								
Total	589 384				589 384	12 249	9 127	592 505

Les biens immobiliers non spécifiques, soumis à l'évolution de la Norme 6, ont été valorisés en début d'exercice 2025 à 448,9 M€ dans les comptes du Sénat : cet ensemble était ventilé dans des comptes relatifs aux constructions ainsi qu'aux installations techniques, matériels et outillages. 15% de cet ensemble a été attribué à la valorisation des terrains, soit 67 M€. Une correction, d'un montant de 1,5 M€, a été appliquée : elle correspond à des biens historiquement comptabilisés en tant qu'autres immobilisations corporelles, rattachables aux biens immobiliers non spécifiques.

Évolution des amortissements et valeurs nettes (en K€)

Rubriques et postes	Amortissements				Valeur nette
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations corporelles					
Biens immobiliers spécifiques	27 487	4 557		32 044	38 900
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains	644	81		725	1 270
Constructions	17 836	1 537		19 373	35 116
Installations techniques, matériels et outillage	9 006	2 940		11 946	2 515
Biens immobiliers non spécifiques		9 549		9 549	440 337
Terrains					67
Agencements et aménagements de terrains					335
Constructions		9 545		9 545	372 597
Installations techniques, matériels et outillage		4		4	405
Autres immobilisations corporelles	55 745	2 263	8 405	49 602	22 073
Collections et œuvres d'art	1 430	110	116	1 424	4 843
Autres immobilisations corporelles	54 315	2 153	8 289	48 178	17 229
Mobilier en crédit bail					
Total	83 231	16 370	8 405	91 196	501 310

5.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les tableaux ci-dessous retracent la valeur nette des immobilisations financières à la clôture 2025 :

Valeur nette des immobilisations financières au 31 décembre 2025 (en K€)

Rubriques et postes	Sénat stricto sensu	Caisses des retraites	Caisses de sécurité sociale	Sénat au 31/12/25	Sénat au 31/12/24	Variation
Titres de participations ⁽¹⁾	541	-	-	541	541	-
TIAP	135 390	-	-	135 390	125 690	+9 700
Immobilisations venant en couverture des engagements de retraite	-	1 319 686	-	1 319 686	1 285 906	+33 781
Intérêts courus et revenus courus	1 159	18 111	-	19 269	20 252	-983
Dépôts et cautionnements versés	370		-	370	350	+20
Total immobilisations financières	137 460	1 337 797		1 475 257	1 432 739	42 518

⁽¹⁾ Correspond à 100 % des titres de Public Sénat, société exclusivement financée par les subventions versées par le Sénat.

Participation dans la société Public Sénat (en K€)	31/12/2025
Capital	120
Réserves et primes d'émissions, de fusion, d'apport...	433
Report à nouveau	319
Résultat de l'exercice	3
Subvention d'investissement	1 202
Capitaux propres (en K€)	2 086
Montant des prêts et avances accordés	-
Montant des cautions et avals donnés	-
Montant des dividendes encaissés	-

N.B. Les données ci-dessus résultent des états financiers provisoires transmis par Public Sénat, avant leur certification.

Filiales et participations (en K€)	SA PUBLIC SENAT
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute	541
- nette	541

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" À L'OUVERTURE 2025 (en K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI <i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>	-	-	-	-	-
TIAP-OPCVM-RSI <i>Revenus courus TIAP-OPCVM</i>	39 629 245	438	39 192 245	43 462 245	3 833
TIAP-Autres titres long terme-RSI <i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	27 728 253		27 728 253	33 558 253	5 830
TIAP-Titres de créances négociables RSI <i>Intérêts courus TIAP-Titres de créances négociables</i>	35 000 2 182		35 000 2 182	35 000 2 182	
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées RSI	1 190		1 190	1 210	20
TIAP-Compte sur livret RSI <i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	22 580 910		22 580 910	22 580 910	
Sous-total TIAP RSI	126 128	438	125 690	135 810	9 683
<i>Sous-total revenus courus</i>	<i>3 590</i>		<i>3 590</i>	<i>3 590</i>	
TOTAL	129 718	438	129 280	139 401	9 683

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" À LA CLÔTURE 2025 (en K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI <i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>	-	-	-	-	-
TIAP-OPCVM-RSI <i>Revenus courus TIAP-OPCVM</i>	30 000 -	563 -	29 437 -	33 370 -	3 370 -
TIAP-Autres titres long terme-RSI <i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	13 488 158	- -	13 488 158	15 266 158	1 778 -
TIAP-Titres de créances négociables RSI <i>Intérêts courus TIAP-Titres de créances négociables</i>	20 000 216	- -	20 000 216	20 000 216	- -
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées RSI	36 617		36 617	37 051	434
TIAP-Compte sur livret RSI <i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	35 847 784		35 847 784	35 847 784	
Sous-total TIAP RSI	135 953	563	135 390	141 534	5 581
<i>Sous-total revenus courus</i>	<i>1 159</i>		<i>1 159</i>	<i>1 159</i>	
TOTAL	137 112	563	136 549	142 693	5 581

VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" (en K€)		
Valeur du portefeuille Mouvements de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice	129 280	139 401
Acquisitions de l'exercice	77 575	77 575
Cessions de l'exercice	-67 750	-72 728
Variation de la dépréciation des titres cédés	417	
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		4 978
- acquis au cours de l'exercice		
Variation de la dépréciation du portefeuille	-542	
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis au cours de l'exercice		256
- sur titres acquis antérieurement		-4 357
Autres mouvements comptables (variation coupons et intérêts à recevoir)	-2 431	-2 431
Montant à la clôture	136 549	142 693

Les immobilisations financières venant en couverture des engagements de retraite sont présentées au point 5.12 du présent rapport.

5.5 CRÉANCES D'EXPLOITATION

Nature des créances diverses	Solde de clôture 2025 (en K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2024 (en K€)	Variation (en K€)
Produits à recevoir par les Caisses de retraite	162	162		174	-12
<i>dont CRAS</i>	100	100	-	101	-1
<i>dont CRPS</i>	62	62	-	73	-11
Produits à recevoir de l'ACOSS par les Caisses de sécurité sociale	1 149	1 149	-	2 381	-1 232
<i>dont CSSS</i>	365	365	-	737	-373
<i>dont CSSPS</i>	785	785	-	1 644	-860
Créances diverses	8 273	8 273		8 273	-681
TOTAL	9 584	9 584		11 470	-1 887

Les produits à recevoir de l'ACOSS par les Caisses de sécurité sociale correspondent au reversement de l'ACOSS au titre du mois de décembre 2025. Les créances diverses correspondent principalement aux avances pour frais de mandat versées au cours de l'exercice 2025 et non consommées, qui sont récupérées au cours de l'exercice suivant.

5.6 TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2025, la trésorerie courante s'élève à 99 M€, dont près de la moitié (46 %) est placée sur des comptes sur livret.

Trésorerie au 31 décembre 2025 (en K€)

Rubriques et postes	Solde de clôture 2025	Solde de clôture 2024	Variation
Valeurs mobilières de placement	31 462	23 744	7 718
Liquidités nettes bancaires	22 256	9 009	13 247
Compte sur livret	45 469	54 383	-8 914
Comptes à terme	-	-	-
Caisses	50	59	-9
Régies d'avances et divers	124	122	2
Autres disponibilités	67 898	63 573	4 325
Trésorerie nette	99 359	87 317	12 043

5.7 CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-dessous retrace les mouvements relatifs aux capitaux propres entre les soldes d'ouverture et de clôture 2025.

(en K€)	Solde de clôture 2024	Variation des œuvres en dépôt	Résultat 2024	Affectation du résultat 2024	Solde de clôture 2025
Fonds propres	1 674 380	-25			1 674 355
Report à nouveau	308 520			12 515	321 034
Résultat de l'exercice	12 515		51 260	12 515	51 260
<i>Sénat stricto sensu</i>	22 262		11 932	22 262	11 932
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	-9 747		39 329	-9 747	39 329
Total des fonds propres	1 995 414	-25	51 260		2 046 650

5.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le tableau ci-dessous retrace les mouvements relatifs aux provisions pour risques et charges entre les soldes d'ouverture et de clôture 2025.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2024 (en K€)	Dotations (en K€)	Reprises (en K€)	Solde de clôture 2025 (en K€)
Rentes et pensions d'invalidité du personnel du Sénat	3 364		47	3 316
Prestations maladie des Caisses de sécurité sociale	1 773	1 808	1 773	1 808
Positions particulières du personnel statutaire	1 024	234	97	1 161
Autres	2 902	461	1 563	1 799
Provisions pour risques et charges	9 062	2 503	3 480	8 085

Les autres provisions pour risques et charges correspondent notamment aux risques financiers afférents aux litiges relatifs à certains marchés du Sénat.

Une reprise totale de 817 K€ a été enregistrée sur la provision constituée au cours de l'exercice 2023 pour le démantèlement du bâtiment modulaire installé dans la Cour d'honneur du Palais du Luxembourg. Le bâtiment a été démonté au cours de l'exercice 2025.

5.9 DETTES FOURNISSEURS

Le montant des dettes Fournisseurs s'élève à 9,17 M€ et correspond pour 6,31 M€ à des factures non parvenues à la clôture 2025.

5.10 DETTES FISCALES ET SOCIALES

Le tableau ci-dessous retrace les dettes fiscales et sociales à la clôture 2025, en distinguant celles dont l'échéance est à plus d'un an.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2025 (en K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2024 (en K€)	Variation (en K€)
Droits à congés payés du personnel statutaire	859	859		830	29
Droits à allègements du personnel statutaire	1 460	1 460		1 416	44
Droits à congés payés des personnels contractuels	354	354		579	-225
Organismes sociaux	2 551	2 551		2 457	93
Organismes sociaux - charges à payer	955	955		1 005	-49
Prélèvement à la source (PAS) - actifs et retraités	3 103	3 103		2 985	118
Autres provisions sur éléments de rémunération	106	106		65	41
Pension à verser	6 835	6 835		6 780	54
Dettes fiscales et sociales	16 222	16 222	-	16 118	104

5.11 DETTES DIVERSES

Le tableau ci-dessous retrace les dettes diverses à la clôture 2025, en distinguant celles dont l'échéance est à plus d'un an.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2025 (en K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2024 (en K€)	Variation (en K€)
Dettes à l'égard de l'AGAS	3 644	3 644		3 956	-312
Dettes à l'égard de l'État					
Réserves d'assurances	2 935		2 935	2 895	40
Autres	81	2	79	281	-200
Dettes des Caisses de sécurité sociale	1 401	1 401		1 356	46
Dettes des Caisses des retraites	6	6		13	-7
Dettes diverses	8 067	5 053	3 014	8 500	-433

5.12 ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'article 3 du référentiel comptable du Sénat prévoit la faculté de distinguer parmi les actifs financiers ceux réputés venir en couverture des engagements de retraite et avantages similaires. Les actifs financiers des Caisses des retraites sont classés dans cette catégorie.

Actifs venant en couverture des engagements de retraite à l'ouverture 2025 (en K€)

Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	621 532	8 205	613 327	9 470	815 032	183 715
dont immobilier illiquide	18 627	345	18 282	207	21 458	2 625
dont autres titres illiquides	40 337	758	39 579	120	61 972	21 515
dont actions et assimilées	232 230	3 290	228 940		292 274	60 044
dont obligations, prêts et assimilés	318 408	3 812	314 596	7 915	426 071	99 433
dont actifs monétaires	11 931		11 931	1 228	13 257	98
Actifs de la CRPS	712 217	9 971	702 246	9 829	895 790	173 352
dont immobilier illiquide	21 658	518	21 140	293	25 456	3 505
dont autres titres illiquides	47 118	888	46 230	160	72 923	25 645
dont actions et assimilées	204 617	3 475	201 142		257 926	53 309
dont obligations, prêts et assimilés	421 087	5 091	415 997	7 967	520 132	90 686
dont actifs monétaires	17 737		17 737	1 409	19 352	206
TOTAL	1 333 750	18 176	1 315 574	19 299	1 710 822	357 067

(1) Y compris les revenus courus. (2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2024, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 19 299 K€ se répartissant entre la Caisse des retraites des anciens Sénateurs (CRAS) pour 9 470 K€ et la Caisse des retraites du personnel du Sénat (CRPS) pour 9 829 K€. Au bilan, 1 334 M€ d'actifs viennent en couverture des engagements de retraite.

Actifs venant en couverture des engagements de retraite à la clôture 2025 (en K€)

Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	639 809	5 163	634 646	8 774	847 876	199 293
dont immobilier illiquide	17 983	893	17 090	191	19 750	1 576
dont autres titres illiquides	45 912	898	45 014	83	65 148	19 153
dont actions et assimilées	199 492	40	199 451		270 131	70 639
dont obligations, prêts et assimilés	360 089	3 332	356 757	8 474	476 380	107 817
dont actifs monétaires	16 334		16 334	25	16 467	108
Actifs de la CRPS	723 590	6 675	716 915	9 370	913 840	180 880
dont immobilier illiquide	21 229	1 107	20 121	250	23 720	2 242
dont autres titres illiquides	53 306	906	52 400	110	75 939	22 523
dont actions et assimilées	169 835	160	169 674		228 582	58 748
dont obligations, prêts et assimilés	463 679	4 502	459 177	9 002	569 943	97 262
dont actifs monétaires	15 542		15 542	8	15 655	105
TOTAL	1 363 399	11 838	1 351 562	18 144	1 761 716	380 173

(1) Y compris les revenus courus. (2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2025, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 18 144 K€ se répartissant entre la Caisse des retraites des anciens Sénateurs (CRAS) pour 8 774 K€ et la Caisse des retraites du personnel du Sénat (CRPS) pour 9 370 K€. Au bilan, 1 370 M€ d'actifs viennent en couverture des engagements de retraite. Parmi ces actifs, les prêts accordés aux Sénateurs et au personnel du Sénat s'élèvent à un montant total de 12,2 M€, dont la partie à échéance de plus d'un an représente 9,9 M€. Cette ligne est en extinction progressive, dans la mesure où il n'est plus possible de contracter de nouveaux prêts.

6. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ

6.1 PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE - CONTRIBUTION PAR ENTITÉ

Rubriques et postes (en K€)	COMPTES DE RÉSULTAT INDIVIDUELS AU 31/12/2025							Sénat au 31/12/2025	Sénat au 31/12/2024
	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Sénat au 31/12/2025 (avant éliminations)	Élimination (I)		
Produits d'exploitation									
Subventions d'exploitation	353 471						353 471	353 471	353 471
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale		15 450	23 447	5 319	7 233		51 450	11 853	11 691
Autres produits d'exploitation	9 395	254	255	4 442	10 013		24 359	20 109	19 105
Reprises sur amortissements et provisions	1 680		27	642	1 131		3 480	3 480	2 356
Total produits d'exploitation	364 547	15 705	23 730	10 403	18 377		432 760	388 913	386 622
Charges d'exploitation									
Achats et autres charges externes	43 527			2	7		43 537	43 537	42 810
Impôts, taxes et versements assimilés	1 761						1 761	1 761	1 828
Indemnité parlementaire et traitements	143 600						143 600	143 600	141 997
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	111 520						111 520	111 520	109 783
Prestations de retraite et de sécurité sociale	44 297	44 097	68 934	7 832	14 767		179 928	140 331	135 833
Autres charges d'exploitation	4 156	647	707	2 002	2 588		10 100	5 849	6 398
Dotations aux amortissements et provisions	17 545	20	56	657	1 171		19 429	19 429	10 994
Total charges d'exploitation	366 406	44 765	69 697	10 474	18 533	-156	509 875	466 027	449 643
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 859	-29 060	-45 968	-71	-156		-77 114	-77 114	-63 022
Produits financiers									
Produits des actifs immobilisés	3 213	20 648	25 027				48 888	48 888	34 314
Revenus des valeurs mobilières de placement			394				608	608	506
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	5 912	208	214	71	148		6 553	6 553	11 736
Revenus des autres produits financiers	72 728	194 601	242 825				510 155	510 155	185 000
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	417	5 160	5 556				11 132	11 132	1 214
Reprises sur amortissements et provisions									
Total produits financiers	82 270	220 830	274 017	71	148		577 336	577 336	232 770
Charges financières									
Charges d'intérêts	85						85	85	118
Autres charges financières	1						1	1	
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	67 750	165 576	210 538				443 863	443 863	150 809
Dotations aux provisions - charges financières	542	2 117	2 260				4 919	4 919	6 458
Total charges financières	68 377	167 693	212 797	71	148	-8	448 868	448 868	157 385
RÉSULTAT FINANCIER	13 893	53 137	61 220	71	148		128 468	128 468	75 385
RÉSULTAT COURANT	12 034	24 077	15 252		-8		51 354	51 354	12 363
Produits exceptionnels									
Produits sur opérations de gestion					8		8	8	227
Autres produits exceptionnels	24						24	24	230
Reprises sur amortissements et provisions									
Total produits exceptionnels	24				8		32	32	456
Charges exceptionnelles									
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion									85
Autres charges exceptionnelles	9						9	9	220
Dotations aux provisions - charges financières	117						117	117	
Total charges exceptionnelles	126						126	126	305
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-102				8		-94	-94	152
TOTAL PRODUITS	446 841	236 535	297 746	10 474	18 533		1 010 129	966 282	619 848
TOTAL CHARGES	434 909	212 458	282 495	10 474	18 533		958 869	915 021	607 333
RÉSULTAT GÉNÉRAL	11 932	24 077	15 252				51 260	51 260	12 515

(1) La colonne « Élimination » retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu qui sont éliminés dans la colonne afférente.

COMPTES DE RÉSULTAT INDIVIDUELS AU 31/12/2025									
Rubriques et postes (en K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Sénat au 31/12/2025 (avant éliminations)	Élimination (1)	Sénat au 31/12/2025	Sénat au 31/12/2024
Produits d'exploitation									
Subventions d'exploitation	353 471				7 233	353 471		353 471	353 471
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	15 450	23 447		5 319	10 013	51 450	-39 597	11 853	11 691
Autres produits d'exploitation	254			4 442		24 359	-4 251	20 109	19 105
Reprises sur amortissements et provisions	1 680	27		642	1 131	3 480		3 480	2 356
Total produits d'exploitation	364 547	23 730		10 403	18 377	432 760	-43 848	388 913	386 622
Charges d'exploitation									
Achats et autres charges externes	43 527			2	7	43 537		43 537	42 810
Impôts, taxes et versements assimilés	1 761					1 761		1 761	1 828
Indemnité parlementaire et traitements	143 600					143 600		143 600	141 997
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	111 520					111 520		111 520	109 783
Prestations de retraite et de sécurité sociale	44 297	68 934		7 832	14 767	179 928	-39 597	140 331	135 833
Autres charges d'exploitation	4 156	647		2 002	2 588	10 100	-4 251	5 849	6 398
Dotations aux amortissements et provisions	17 545	20	56	657	1 171	19 429		19 429	10 994
Total charges d'exploitation	366 406	44 765	69 697	10 474	18 533	509 875	-43 848	466 027	449 643
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 859	-29 060	-45 968	-71	-156	-77 114		-77 114	-63 022
Produits financiers									
Produits des actifs immobilisés	3 213	20 648	25 027			48 888		48 888	34 314
Revenus des valeurs mobilières de placement			394		148	608		608	506
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	5 912	208	214	71		6 553		6 553	11 736
Revenus des autres produits financiers	72 728	194 601	242 825			510 155		510 155	185 000
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	417	5 160	5 556			11 132		11 132	1 214
Reprises sur amortissements et provisions									
Total produits financiers	82 270	220 830	274 017	71	148	577 336		577 336	232 770
Charges financières									
Charges d'intérêts	85					85		85	118
Autres charges financières	1					1		1	
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	67 750	165 576	210 538			443 863		443 863	150 809
Dotations aux provisions - charges financières	542	2 117	2 260			4 919		4 919	6 458
Total charges financières	68 377	167 693	212 797	71	148	448 868		448 868	157 385
RÉSULTAT FINANCIER	13 893	53 137	61 220	71	148	128 468		128 468	75 385
RÉSULTAT COURANT	12 034	24 077	15 252		-8	51 354		51 354	12 363
Produits exceptionnels									
Produits sur opérations de gestion					8	8		8	227
Autres produits exceptionnels	24					24		24	230
Reprises sur amortissements et provisions									
Total produits exceptionnels	24				8	32		32	456
Charges exceptionnelles									
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9					9		9	85
Autres charges exceptionnelles	117					117		117	220
Dotations aux provisions - charges financières									
Total charges exceptionnelles	126					126		126	305
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-102				8	-94		-94	152
TOTAL PRODUITS	446 841	236 535	297 746	10 474	18 533	1 010 129	-43 848	966 282	619 848
TOTAL CHARGES	434 909	212 458	282 495	10 474	18 533	958 869	-43 848	915 021	607 333
RÉSULTAT GÉNÉRAL	11 932	24 077	15 252			51 260		51 260	12 515

(1) La colonne « Élimination » retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu qui sont éliminés dans la colonne adjacente.

6.2 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2025 (en K€)	Sénat au 31/12/2024 (en K€)
Produits d'exploitation	388 913	386 622
Subventions d'exploitation	353 471	353 471
Cotisations des caisses des retraites et de sécurité sociale	11 853	11 653
Autres produits d'exploitation	20 109	19 143
Reprises sur amortissements et provisions	3 480	2 356

Les achats et autres charges externes se décomposent de la manière suivante :

	Sénat au 31/12/2025 (en K€)	Sénat au 31/12/2024 (en K€)
Achats et autres charges externes	43 537	42 810
Achats	6 686	6 805
<i>fournitures</i>	1 476	1 572
<i>eau, électricité, gaz, chauffage urbain</i>	3 680	3 545
<i>travaux d'impression</i>	173	155
<i>abonnements revues, ouvrages</i>	51	55
<i>achats de matériel divers</i>	368	433
<i>matériel NTIC</i>	367	414
<i>autres achats</i>	572	632
Services extérieurs	19 943	19 218
<i>maintenance</i>	5 781	5 410
<i>sous-traitance générale</i>	4 594	4 562
<i>entretiens biens immobiliers</i>	2 918	2 979
<i>locations immobilières</i>	1 977	1 758
<i>documentation</i>	1 345	1 247
<i>entretiens biens mobiliers</i>	641	698
<i>locations mobilières</i>	1 060	1 071
<i>organisation de formations</i>	920	882
<i>assurances</i>	271	247
<i>divers</i>	436	363
Autres services extérieurs	16 908	16 786
<i>frais hors missions</i>	6 714	6 083
<i>postes et télécoms⁽¹⁾</i>	3 311	3 298
<i>communication</i>	918	731
<i>frais missions</i>	1 632	1 797
<i>honoraires</i>	3 187	3 940
<i>réceptions</i>	1 236	953
<i>divers</i>	-90	-17

⁽¹⁾ La ligne intitulée « postes et télécoms » comprend la part prise en charge au titre des frais téléphoniques et d'affranchissement des Sénateurs.

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2025 (en K€)	Sénat au 31/12/2024 (en K€)
Indemnité parlementaire et traitements	143 600	141 997
Indemnités des Sénateurs	33 413	33 466
Traitements du personnel titulaire et stagiaire	97 946	96 944
Rémunération du personnel contractuel	12 241	11 587
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	111 520	109 783
Subvention versée à l'AGAS	68 283	67 282
Avances pour frais de mandat	30 165	29 370
Subvention de fonctionnement des groupes politiques	12 975	12 968
Autres frais	98	163

Le Sénat verse à l'Association pour la gestion des assistants des Sénateurs (AGAS) une subvention appelée par celle-ci au fur et à mesure du décaissement des dépenses effectuées d'ordre et pour compte des Sénateurs. Cette subvention est inscrite en charges dans les comptes du Sénat. En 2025, elle s'est élevée à 68 283 K€. Sont également mis à disposition de l'AGAS les moyens de fonctionnement en personnel, en locaux et en matériel nécessaires à l'accomplissement de sa mission (*cf. note 7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs*).

La ligne des avances pour frais de mandat correspond au système d'avances mis en place depuis janvier 2018, en application de la loi de 2017 pour la confiance dans la vie politique¹.

6.3 PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers et charges financières se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2025 (en K€)	Sénat au 31/12/2024 (en K€)
1 - Revenus		
Produits et assimilés	55 441	46 050
Produits des actifs immobilisés	48 888	34 314
<i>revenus des fonds investis</i>	<i>48 741</i>	<i>34 132</i>
<i>revenus des fonds prêtés</i>	<i>148</i>	<i>182</i>
Revenus des valeurs mobilières de placement	-	-
Revenus des autres produits financiers	6 553	11 736
Charges et assimilées	86	118
Charges d'intérêts	85	118
Autres charges financières	1	-
Solde des revenus	55 355	45 932
2 - Cessions		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	608	506
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	510 155	185 000
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	443 863	150 809
Solde des cessions	66 900	34 697

¹ Loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique.

3 - Provisions		
Reprises sur provisions	11 132	1 214
Dotations aux provisions - charges financières	4 919	6 458
Solde des provisions	6 213	-5 244
Solde total (1 + 2 + 3)	128 468	75 385

6.4 PRODUITS EXCEPTIONNELS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les produits exceptionnels et charges exceptionnelles se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2025 (en K€)	Sénat au 31/12/2024 (en K€)
Produits exceptionnels	32	456
Produits sur opérations de gestion	8	227
Autres produits exceptionnels	24	230
Reprises sur amortissements et provisions	-	-

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2025 (en K€)	Sénat au 31/12/2024 (en K€)
Charges exceptionnelles	126	305
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9	85
Autres charges exceptionnelles	117	220
Dotations aux provisions - charges exceptionnelles	-	-

Les produits et charges exceptionnels sont en baisse, du fait de l'évolution de la comptabilisation des opérations relevant de cette définition, désormais plus restreinte, conformément aux préconisations ANC 2022-06.

Les produits et charges passent en opérations de gestion pour la plupart.

L'essentiel des autres charges exceptionnelles correspond à des protocoles transactionnels, d'un montant de 109 K€ en 2025, conclus dans le cadre de litige sur travaux.

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1 ENGAGEMENTS DE PENSION ET DE RETRAITE ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

Ainsi que précisé dans la note 2 « Règles et méthodes comptables », le Sénat n'applique pas la méthode préférentielle en matière d'engagements de retraite et avantages similaires. Aucune provision n'est donc inscrite au bilan à ce titre et seule une information en annexe est donnée.

Les engagements du Sénat sont des régimes à prestations définies gérés directement ou à travers les Caisses des retraites et les Caisses de sécurité sociale. Leur détail est le suivant :

- Sénateurs :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux anciens Sénateurs, dont le montant est fonction des annuités de cotisations pour la partie correspondant au régime de base et aux points acquis pour la partie complémentaire ;
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu aux anciens Sénateurs qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les pensionnés ;
 - régime de « droits à transports » accordés aux anciens Sénateurs.
- Personnel du Sénat :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux membres du personnel du Sénat, dont le montant est fonction de l'ancienneté et du traitement ;
 - régime « congé spécial » qui constitue une modalité particulière de cessation d'activité ;
 - régime de l'indemnité versée au moment du départ en retraite des membres du personnel du Sénat ;
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu au personnel retraité qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

L'ensemble des régimes décrits ci-dessus a été évalué par des actuaires indépendants, conformément aux préconisations de la recommandation de l'Autorité des normes comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée.

Les différentes hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation :		
- du régime des retraites des sénateurs	4,02 %	3,41 %
- du régime des retraites du personnel	4,11 %	3,42 %
- des régimes d'assurance maladie-maternité-décès des retraités	4,14 %	3,42 %
- de l'indemnité de départ en retraite	3,95 %	3,40 %
- du congé spécial	3,90 %	3,38 %
- des droits à transport	4,00 %	3,40 %
Table	tables INSEE 2018-2020 TPGHF 05	tables INSEE 2018-2020 TPGHF 05
Taux de rotation du personnel	0 %	0 %
Taux d'augmentation de la consommation médicale des retraités (effet âge et effet dérive des coûts)	2,90 % ¹	2,80 %
Taux de revalorisation des pensions	2 %	2 %
Taux de revalorisation du point de la fonction publique	1,50 %	1,50 %
Taux d'augmentation des salaires	Variable selon l'ancienneté	Variable selon l'ancienneté
Taux de renouvellement du mandat des Sénateurs	entre 100 % et 86 % avant 55 ans ; entre 84 % et 59 % de 55 à 65 ans ; entre 57 % et 0 % au-delà de 65 ans	entre 100 % et 86 % avant 55 ans ; entre 84 % et 59 % de 55 à 65 ans ; entre 57 % et 0 % au-delà de 65 ans

Les taux d'actualisation retenus par le Sénat correspondent aux taux d'un panier d'obligations d'entreprises notées AA selon la durée des engagements évalués, conformément aux normes applicables.

¹ Cette hypothèse a été déterminée sur la base d'une étude de l'évolution des dépenses de santé par individu en France entre 2015 et 2024, conduisant à estimer le taux des revalorisations futures à 0,9 % au-delà de l'inflation (source : données de l'OCDE).

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des engagements de retraite et avantages similaires du Sénat s'élève à 2 717 165 K€, contre 2 946 317 K€ au 31 décembre 2024. Le détail par régime figure dans le tableau ci-après :

Rubriques et postes (K€)	31/12/2025	31/12/2024
<i>Sénateurs</i>		
Retraite	771 052	823 129
Assurance « maladie-maternité-décès »	65 997	58 030
Frais de transport	2 670	5 779
<i>Total</i>	837 857	886 938
<i>Personnel du Sénat</i>		
Retraite	1 675 747	1 851 054
Congé spécial	23 262	23 572
Indemnité de départ en retraite	9 197	9 596
Assurance « maladie-maternité-décès »	169 240	175 156
<i>Total</i>	1 874 654	2 059 379
Total engagements de retraite et avantages similaires	2 717 165	2 946 317

La valeur totale des engagements diminue de 7,78 % par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par une augmentation des taux d'actualisation.

7.2 EFFECTIFS

Les effectifs se décomposent de la manière suivante :

	Effectifs au 31/12/2025	Effectifs au 31/12/2024
Sénateurs	348	348
<i>Personnels du Sénat</i>	<i>1 096</i>	<i>1 067</i>
<i>Contractuels</i>	<i>151</i>	<i>144</i>
Sous-total personnels	1 247	1 211
<i>Sénateurs pensionnés</i>	<i>746</i>	<i>757</i>
<i>Personnels retraités</i>	<i>1 258</i>	<i>1 215</i>
Sous-total pensionnés	2 004	1 972
<i>Bénéficiaires Caisse de sécurité sociale des Sénateurs (assurés, ayants droit)</i>	<i>1 694</i>	<i>1 733</i>
<i>Bénéficiaires Caisse de sécurité sociale des Personnels (assurés, ayants droit)</i>	<i>4 685</i>	<i>4 633</i>
Sous-total bénéficiaires des Caisses de sécurité sociale	6 379	6 366

7.3 AVANTAGES ACCORDÉS À DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

7.3.1 Entités liées

Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs

Outre la subvention versée pour son fonctionnement (cf. *supra*), le Sénat met à la disposition de l'Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs (AGAS) des locaux loués dont le coût représente 175 K€ (en proportion de la surface occupée), ainsi que neuf personnels des services, dont la masse salariale, charges patronales comprises, représentait en 2025 un montant total annualisé de 912 K€. Les congés acquis par les collaborateurs et non pris au 31 décembre 2025 représentent un montant de 3,3 M€, dû par leurs employeurs respectifs. Ce montant sera *in fine* versé par l'AGAS pour le compte des Sénateurs employeurs et donc financé par la subvention du Sénat, lorsque les congés correspondants seront pris ou feront l'objet du versement d'une indemnité, conformément à la convention liant le Sénat et l'AGAS.

Public Sénat

Le Sénat reçoit de l'État une dotation destinée au financement de la société Public Sénat, qui est intégralement reversée à cette dernière. Son montant s'est élevé en 2025 à 17,6 M€.

7.3.2 Groupes politiques

En application de l'arrêté de Questure n° 2019-1206 du 12 décembre 2019, modifié par l'arrêté de Questure n° 2022-734 du 28 juillet 2022, les groupes politiques constitués en application de l'article 5 du Règlement du Sénat et la réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe bénéficiant d'une subvention, qui au total s'est élevée en 2025 à 13 M€.

Montant perçu par les groupes politiques en 2025 au titre de la subvention prévue par l'arrêté de Questure 2019-1206 (en K€)	
Groupe Les Républicains	4 209
Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain	2 286
Groupe Union Centriste	2 086
Groupe Les Indépendants - République et Territoires	882
Groupe Rassemblement des démocrates progressistes et indépendants	871
Groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste - Kanaky	839
Groupe Écologiste - Solidarité et Territoires	807
Groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen	788
Réunion administrative des Sénateurs non-inscrits	146
TOTAL	12 914

7.4 AUTRES INFORMATIONS

Au 31 décembre 2025, le capital restant à appeler au titre des engagements de la Caisse des retraites des anciens Sénateurs, de la Caisse des retraites du personnel du Sénat et de la Réserve spéciale d'intervention envers des Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) et assimilés s'élève à environ 100 M€.

Les prêts accordés, à l'exception des prêts d'équipement des Sénateurs, sont couverts par une assurance ou par une inscription hypothécaire.

Le montant des loyers annuels pour l'ensemble des biens immobiliers loués par le Sénat s'élève à 2 M€ pour l'exercice 2025.

L'ensemble des engagements juridiques sans service fait dépassant le seuil de signification¹ au 31 décembre 2025 s'élève à 4,8 M€ et correspond entièrement à des engagements locatifs.

¹ Ce seuil de signification est fixé à 3,6 M€, soit 1 % de la dotation versée au Sénat.